

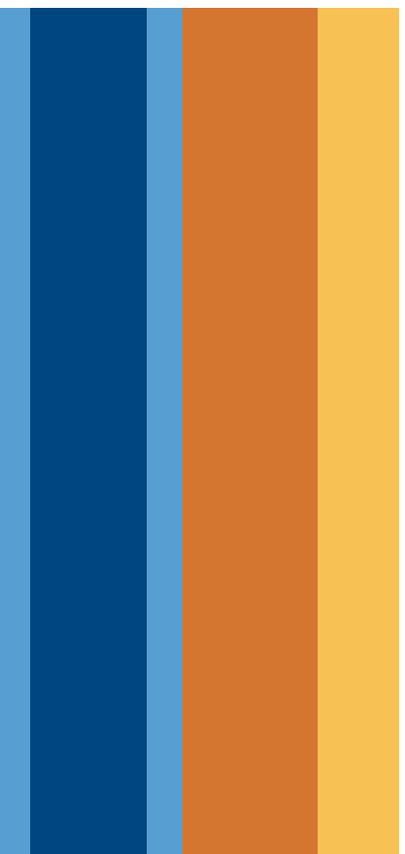


**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

Rapport 2009 sur les activités d'information et de sensibilisation

Section de l'information et de la documentation | Unité de la sensibilisation



**Rapport 2009 sur les activités d'information
et de sensibilisation**

Section de l'information et de la documentation

Unité de la sensibilisation

Table des matières

Résumé	1
Introduction	5
Informations propres aux situations	7
Ouganda	9
Résumé	11
Contexte et état d'avancement des procédures judiciaires	13
Activités	14
Résumé des activités	18
Mesurer les résultats : indicateurs de performances et données	19
Évaluation interne	19
Évaluation des questions posées	21
Résultats des études externes	23
Facteurs extérieurs ayant une incidence sur les activités et les résultats	23
Enseignements de l'année et activités programmées	23
République démocratique du Congo	25
Résumé	27
Contexte et état d'avancement des procédures judiciaires	29
Activités	30
Résumé des activités	34
Mesurer les résultats : indicateurs de performances et données	37
Évaluation interne	37
Évaluation des questions posées	39
Résultats des études externes	41
Facteurs extérieurs ayant une incidence sur les activités et les résultats	42
Enseignements de l'année et activités programmées	42
Darfour (Soudan)	45
Résumé	47
Contexte et état d'avancement des procédures judiciaires	49
Activités	50
Résumé des activités	53
Mesurer les résultats : indicateurs de performances et données	54
Évaluation interne	55
Évaluation des questions posées	57
Résultats des études externes	57
Facteurs extérieurs ayant une incidence sur les activités et les résultats	57
Enseignements de l'année et activités programmées	57
République centrafricaine	59
Résumé	61
Contexte et état d'avancement des procédures judiciaires	63
Activités	63
Résumé des activités	66
Mesurer les résultats : indicateurs de performances et données	68
Etudes externes	68
Évaluation interne	68
Évaluation des questions posées	71
Facteurs extérieurs ayant une incidence sur les activités et les résultats	72
Enseignements de l'année et activités programmées	72
Conclusion	75

Annexes	81
Annexe 1 : Organigramme de l'Unité de la sensibilisation	83
Annexe 2 : Évolution des questions fréquemment posées	85
Ouganda	85
République démocratique du Congo	87
Darfour (Soudan)	90
République centrafricaine	91
Annexe 3 : Calendrier des activités de sensibilisation programmées	94
Ouganda	94
République démocratique du Congo	100
Darfour (Soudan)	114
République centrafricaine	118

Résumé

Les activités de sensibilisation s'adressent aux communautés touchées par des crimes dans des situations et des affaires dont connaît la CPI. Le programme vise à ce que ces communautés parviennent à un certain niveau de connaissance et de compréhension du mandat et des activités de la Cour, à promouvoir l'accès à la procédure judiciaire et la compréhension de cette dernière, et contribue à ce que les intéressés nourrissent des attentes réalistes relativement aux travaux de la Cour. Cela devrait générer une participation accrue des communautés locales en répondant à leurs préoccupations et en corrigeant les idées fausses.

Pendant la période considérée (du 1^{er} octobre 2008 au 1^{er} octobre 2009), les équipes chargées de la sensibilisation sur le terrain dans les pays faisant l'objet d'une situation ont au total organisé 365 séances interactives qui ont directement touché 39 665 personnes¹. On estime à près de 34 millions le nombre de personnes qui ont régulièrement reçu des informations au sujet de la CPI par des chaînes locales de radio et de télévision².

Pendant cette période, la Cour a renforcé le Programme de sensibilisation dans les pays faisant l'objet d'une situation, et ce dernier a crû en popularité et gagné en pertinence pour les groupes touchés, comme en témoignent les réponses aux enquêtes facultatives menées par la CPI auprès des participants aux séances interactives. On a ainsi relevé une évolution des questions posées au sujet de la Cour, une augmentation du nombre d'organisations non-gouvernementales (ONG) locales adoptant une attitude dynamique et prenant l'initiative d'organiser des activités de sensibilisation liées à la CPI et un nombre croissant d'écoles et d'universités prêtes à organiser des sessions d'information sur la CPI à destination des étudiants. D'après une enquête menée dans trois pays faisant l'objet de situations, les équipes de sensibilisation sur le terrain figurent en tête des sources d'information des journalistes locaux lorsqu'ils veulent faire un reportage sur la CPI. Enfin, on a constaté une augmentation importante de la demande d'émissions de radio et de télévision produites

par la Cour de la part des médias locaux et régionaux.

Globalement, l'Unité de la sensibilisation a mis au point et normalisé des méthodologies, des façons de procéder, des publications sur mesure et des outils de communication dans certaines des langues concernées. Dans ce contexte, l'une des grandes réussites a été la période de test portant sur la production en interne d'émissions de radio et de télévision. Grâce à une petite équipe audiovisuelle recrutée sur une base temporaire et constituée d'un producteur et d'un technicien, il a été possible de créer les émissions suivantes : La CPI en un coup d'œil, présentant des résumés des procédures judiciaires en cours, Actualités de la Cour présentant d'autres événements se produisant à la Cour, et Demandez à la Cour, une série d'émissions au cours desquelles des hauts fonctionnaires répondent à des questions posées par des personnes participant à des activités ou des événements de sensibilisation. Durant la période faisant l'objet du rapport, 222 émissions ont été produites. Elles servent à introduire des discussions lors des sessions interactives et sont destinées à être diffusées sur les chaînes locales de radio et de télévision. Elles sont toutes visibles sur YouTube (où l'on a recensé plus de 30 000 consultations) et sont accessibles sur plusieurs sites d'organisations non-gouvernementales. En outre, dans le cadre de l'élaboration d'un manuel de sensibilisation, l'Unité a rédigé des recommandations à l'intention des orateurs devant aborder des questions clés relatives à la Défense et aux éléments d'un procès équitable, ainsi qu'un deuxième ensemble d'orientations concernant les crimes sexistes. L'utilisation d'un système de messagerie SMS via Internet a été lancée dans l'un des pays faisant l'objet d'une situation pour répondre rapidement aux questions de la population intéressée, ainsi que pour améliorer la rapidité des communications avec les journalistes.

Une autre évolution importante a été la mise en place cette année d'une approche élargie visant à relier de façon efficace et efficiente l'actualité judiciaire dans les situations et les affaires dont est saisie la Cour, et ce d'un pays à l'autre. Cela

1 Les séances interactives ont été menées comme suit : en République démocratique du Congo, 76 séances pour 13 369 participants ; en Ouganda, 166 séances pour 20 798 participants ; en République centrafricaine, 61 séances pour 4 420 personnes directement concernées ; et, pour ce qui est du Darfour, 20 séances ont été organisées à l'attention de 652 personnes, notamment les participants à des séances organisées dans les camps de réfugiés dans l'est du Tchad lors de la visite du Greffier.

2 Dans les pays liés à une situation, on estime comme suit le nombre de personnes ciblées par les médias : en RDC, 25 millions ; en Ouganda, 8 millions ; en République centrafricaine, 700 000 ; au Darfour (Soudan), 250 000 plus un nombre indéterminé d'auditeurs de stations de radio et de visiteurs de sites internet populaires parmi les membres de la communauté soudanaise.

a permis de mieux faire comprendre aux groupes ciblés les situations dans lesquelles la procédure se déroule lentement du fait que les suspects n'ont pas été arrêtés, comme c'est le cas de la situation en Ouganda et, dans une moindre mesure, au Darfour (Soudan). Des vidéos des audiences de première comparution, de confirmation des charges et du début du procès dans l'affaire Lubanga ont contribué à faire connaître le processus judiciaire. Par ailleurs, de plus amples explications quant aux charges pesant sur les suspects et les accusés dans toutes les affaires ont permis de susciter des débats sur les types de crimes pour lesquels la Cour est compétente - dont certains sont communs à plusieurs situations - comme la conscription d'enfants pour les faire participer aux hostilités et les crimes sexuels ou sexistes.

Une autre amélioration notable est l'application régulière d'un système normalisé de suivi et d'évaluation. Pendant les activités de sensibilisation, les représentants de la CPI procèdent à des enquêtes et recueillent des données quantitatives et qualitatives qui sont conservées dans la base de données de l'Unité de la sensibilisation. Leur analyse est utilisée pour faciliter l'élaboration des rapports et améliorer les programmes pendant les périodes d'examen. Ainsi, le présent rapport a été élaboré en évaluant la performance en fonction des données quantitatives et qualitatives recueillies et traitées selon cette méthodologie dans tous les pays concernés. Enfin, en octobre, l'université de Californie - Berkeley, a lancé une enquête en République centrafricaine qui permettra de recueillir des données qui serviront à l'Unité à poursuivre l'évaluation de l'impact de ses activités et de leur planification.

D'une façon générale, l'évaluation montre que les débats ont été dominés par l'évolution de la situation judiciaire dans toutes les affaires, la coopération des États pour exécuter les mandats d'arrêt, l'application de l'article 16 dans deux situations relevant de la compétence de la Cour concernant les enquêtes et les poursuites engagées, pour ne citer que quelques-uns des thèmes abordés. Dans d'autres affaires, il est ressorti des débats qu'il y avait des perceptions erronées ou des malentendus auxquels l'Unité pouvait remédier. Il y a cependant encore des facteurs contextuels extérieurs qui échappent au contrôle de l'Unité - notamment des facteurs intrinsèques à la procédure judiciaire, tels que sa durée et sa rapidité - qui peuvent aussi influencer la perception du public. Il serait donc injuste de tenir le Programme de sensibilisation pour responsable de l'opinion que font naître ces facteurs extérieurs. Le lecteur trouvera ci-dessous de plus amples informations sur les progrès réalisés dans les différentes situations.

En République démocratique du Congo, l'Unité de la sensibilisation a été complétée en juin 2009 par l'arrivée d'un coordonnateur des activités sur le terrain. Au cours de l'année, 13 369 personnes ont participé à 76 séances interactives organisées en Ituri, à Kisangani, au Nord Kivu et au Sud Kivu ainsi qu'à Kinshasa. Un public potentiel de 25 millions de personnes a reçu des informations via la télévision et la radio. Les débats concernant l'affaire Lubanga ont porté sur la longueur du procès, la perception d'une inégalité des armes entre la Défense et l'Accusation, et le manque d'informations sur l'identité des victimes et des témoins. S'agissant de l'affaire Katanga et Ngudjolo Chui, les débats ont été dominés par la question de sa recevabilité ainsi que par la déception provoquée par le report du procès.

À Kinshasa, l'attention du public est restée centrée sur l'affaire Bemba, et les débats ont couvert des sujets allant de la question de savoir si Jean-Pierre Bemba pourrait exercer ses droits politiques si la mise en liberté provisoire lui était accordée à celle de savoir pourquoi certains États ont refusé de l'accueillir au cas où cela serait le cas. En mars, le Programme de sensibilisation a bénéficié des missions de Mme Silvana Arbia, Greffier, à Kinshasa et en Ituri, et en juillet, de celle de M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur, en Ituri. Au cours de séances interactives, ils ont débattu des travaux de la Cour avec les participants et répondu à leurs questions et préoccupations. Ils ont également eu des échanges avec des journalistes lors d'interviews retransmises par les médias locaux.

L'Unité a mis sur pied un solide réseau d'ONG œuvrant dans le domaine des droits de l'homme et a lancé plusieurs activités en partenariat avec elles. En outre, des réunions ont été régulièrement organisées avec des journalistes pour s'assurer de l'exactitude et de l'opportunité des reportages. À Bunia, les conférences de presse ont lieu un mardi sur deux et sont suivies par une quinzaine de journalistes en moyenne. À Kinshasa, elles ont lieu le vendredi en présence de 25 journalistes en moyenne. L'accent sur la formation des juristes et journalistes locaux a été renforcé avec le lancement de nouveaux programmes à leur intention portant sur des questions relatives aux droits de l'homme et à la CPI. Un nouvel élan a été insufflé aux activités de sensibilisation menées auprès d'étudiants avec un projet en cours comprenant l'ajout de contenus sur la CPI aux programmes universitaires.

En Ouganda, 20 119 personnes ont participé à 166 séances interactives organisées dans les communautés du pays les plus touchées par la guerre, tandis qu'un public potentiel de plus de

8 000 000 de personnes a reçu des informations via la radio. Les débats ont encore été dominés par la question du processus de paix, les déclarations des chefs de l'Armée de résistance du Seigneur (la LRA) conditionnant toute solution pacifique à la suspension des procédures menées devant la CPI, et la décision de la Cour selon laquelle l'affaire demeure recevable. L'Unité a mis en place un solide réseau d'ONG et d'organisations communautaires œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme et de l'égalité entre les sexes, qui ont intégré dans leurs programmes les activités de sensibilisation portant sur les opérations menées par la Cour et sur les systèmes de justice pénale internationale. Il en résulte que six organisations communautaires et trois ONG ont organisé 15 activités de sensibilisation sur la CPI qui ont touché 2 600 personnes. L'Unité a également tenu plusieurs réunions consultatives et bilatérales avec 89 ONG pour explorer les possibilités d'un partenariat qui compléterait ses efforts en renforçant l'impact des activités de sensibilisation. Le Programme de sensibilisation en milieu scolaire a également été étendu aux écoles de Kampala. Vingt écoles secondaires du nord et du nord-est du pays, ainsi que de la capitale, Kampala, ont été visitées. L'Unité a fourni des tableaux d'information à cinq écoles secondaires qui ont créé des clubs de sensibilisation. Par l'intermédiaire des enseignants faisant office de point focal dans leurs écoles respectives l'Unité fourni des informations à afficher sur les tableaux à l'intention de l'ensemble de l'école. Elle a aussi lancé un service de messagerie SMS via Internet pour répondre rapidement aux questions de la population intéressée, ainsi que pour améliorer la rapidité des communications avec les journalistes.

En République centrafricaine, l'Unité est opérationnelle depuis fin 2008 avec une équipe de deux personnes, un coordonnateur et un assistant. La phase initiale des activités a consisté à donner des informations de base sur la CPI et sur l'affaire Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo et à rendre la procédure accessible aux communautés les plus touchées à Bangui. L'Unité s'est tout d'abord concentrée sur Bangui, nouant le dialogue en premier lieu avec des défenseurs des droits de l'Homme, les autorités locales (chefs de groupes, chefs de quartiers), des étudiants, des élèves et des enseignants, des juristes et des magistrats, des groupes religieux, des groupes de jeunes et des groupes de femmes. Une formation d'une journée a été dispensée à deux journalistes de chaque organe de presse avec lesquels l'équipe de sensibilisation est en contact permanent et tient des réunions régulières. Ce sont 47

journalistes au total qui y ont assisté. Par ailleurs, quatre réunions publiques ont été organisées pour établir le contact avec un grand nombre de personnes des communautés touchées. Les débats ont été dominés par l'affaire Bemba et les attentes engendrées par d'autres affaires potentielles. La deuxième partie du programme a consisté à améliorer l'impact des activités de sensibilisation au moyen d'une série diffusée à la radio et intitulée Mieux comprendre la CPI (13 épisodes), produite dans une langue locale, le sango, et répondant aux 1 000 questions posées à la Cour par les habitants de Bangui. La troisième partie a consisté à organiser des activités de sensibilisation à l'extérieur de la capitale, plus concrètement à Bimbo et Moungoumba. En tout, au cours de la période considérée, l'Unité a touché 4 420 personnes à l'occasion de 61 séances interactives, tandis qu'un public potentiel de 700 000 personnes a reçu des informations via la radio. Enfin, en collaboration avec l'université de Californie - Berkeley, une enquête sera menée en République centrafricaine pour recueillir des données qui serviront à poursuivre l'évaluation de l'impact des activités de l'Unité et de leur planification.

Dans le cadre de la situation au Darfour (Soudan), les activités se sont poursuivies de façon confidentielle en raison des conditions de sécurité instables et des risques encourus par la population au Darfour, en particulier après la délivrance d'un mandat d'arrêt à l'encontre du Président en exercice du Soudan, Omar Al Bashir. Au cours de la période considérée, la CPI a accru son utilisation des médias régionaux et internationaux traditionnels ainsi que des stations de radio indépendantes et des sites Web pour communiquer avec le public soudanais. Certaines activités de sensibilisation ont été menées directement auprès de communautés soudanaises à l'extérieur du Darfour. L'Unité a bénéficié de la visite du Greffier dans les camps de réfugiés de l'est du Tchad. Le 1^{er} avril, Mme Silvana Arbia a participé à une séance interactive avec les dirigeants du camp, principalement des réfugiés masalit, ainsi qu'avec des représentantes de groupes de femmes dans les camps de Treguine et de Bredjing. La population de ce dernier se monte actuellement à 30 170 réfugiés. En outre, par le biais de la radio InterNews, un public potentiel de 250 000 réfugiés soudanais a continué de recevoir des informations sur la CPI. L'Unité, en partenariat avec un réseau d'ONG, de journalistes et de représentants de la société civile ont aussi organisé deux séances interactives avec des groupes nombreux et trois réunions de consultation. Près de 200 Soudanais en ont directement bénéficié jusqu'à

présent. Ces séances ont été résumées en neuf programmes audio et vidéo (en anglais et en arabe), dans lesquels il a été répondu aux questions les plus fréquemment posées. Le réseau s'est proposé pour diffuser et publier largement ces programmes sur divers sites internet et stations de radio indépendantes donnant aux autres Soudanais des informations précises sur la Cour pour ce qui est de la situation au Darfour. Un effort a également été fait pour atteindre les populations concernées par l'affaire Abu Garda. De façon générale, les débats ont été dominés par la procédure judiciaire concernant l'affaire en question, la coopération des États et les stratégies visant à arrêter les suspects qui sont encore en liberté, les futures affaires potentielles et la compétence de la Cour. Certaines préoccupations ont été exprimées concernant des crimes qui auraient été commis à l'extérieur du Darfour, sur le territoire du Soudan, et qui pourraient rester impunis.

En conclusion, les améliorations ont été tangibles. Cependant, il faut aussi reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire. Une étude de 2009 laisse penser que l'impact des activités de sensibilisation pourrait s'accroître si certaines solutions aux difficultés rencontrées, qui sont exposées ci-dessous, pouvaient être appliquées, à condition que des ressources supplémentaires soient allouées à cet effet :

- Renforcer les capacités des ONG et médias locaux - en particulier la radio - pour accroître le nombre de personnes ciblées et exposées à des informations fiables dans tous les pays liés à une situation ;
- Veiller à la présence à La Haye de journalistes des médias locaux pour couvrir les procédures judiciaires lors de la phase

de procès ;

- Augmenter le nombre de juristes et de magistrats formés au système judiciaire de la CPI dans tous les pays liés à une situation ;
- Renforcer les capacités de la CPI pour utiliser plus de langues locales dans tous les pays liés à une situation, notamment pour traduire dans les langues les plus parlées les supports d'information spécialement élaborés pour les groupes analphabètes ;
- Faire procéder périodiquement à des études d'évaluation de l'impact des activités de sensibilisation par une tierce partie indépendante n'ayant aucun intérêt direct dans le résultat des études dans chaque pays lié à une situation.

Un autre obstacle a été recensé et nécessitera de s'y atteler. Il s'agit de la couverture géographique et du calendrier des opérations de sensibilisation. En raison de certaines contraintes, les communautés affectées par les crimes faisant l'objet de procédures devant la Cour ont été hiérarchisées au sein du programme. Par conséquent, les activités ont été menées dans des zones où des crimes ont été commis ou là où vivent les communautés touchées par ces crimes. De ce fait, un manque de communication va croissant entre les mêmes pays d'opérations, notamment les zones qui ont été le théâtre d'opérations de l'Armée de résistance du Seigneur, qui impliqueraient des suspects recherchés par la Cour et toujours en liberté, et entre d'autres situations potentielles en Afghanistan, Colombie, Côte d'Ivoire, Kenya, Géorgie, Guinée et Palestine.

Introduction

Riche de l'expérience acquise au cours de ces trois dernières années, le Programme de sensibilisation de la Cour est activement engagé dans toute une série d'activités et de programmes novateurs conçus pour donner une meilleure appréhension de la capacité de la justice pénale internationale à aider les sociétés affectées par des conflits en ce XXI^e siècle à relever les défis majeurs auxquels elles sont confrontées.

Au cours de la période considérée (du 1^{er} octobre 2008 au 1^{er} octobre 2009), plus de 39 665 personnes ont participé à des activités de sensibilisation, notamment des victimes, des chefs communautaires et religieux, les populations locales, les personnes déplacées dans leur propre pays, les réfugiés, les diasporas, des représentants d'organisations non-gouvernementales (ONG), des militaires, des groupes de femmes, des groupes de jeunes, des juristes, magistrats, parlementaires, professeurs des écoles et des universités, des élèves, étudiants et des journalistes. En tout, 365 séances interactives ont été organisées par les équipes en charge de la sensibilisation : 208 en Ouganda, 76 en République démocratique du Congo (RDC), 61 en République centrafricaine (RCA) et 20 en lien avec la situation au Darfour (Soudan). Le recours à la radio et à la télévision a été considérablement accru, afin de multiplier les messages avec le meilleur rendement possible et dans le but de soutenir les activités quotidiennes de sensibilisation. Durant l'année considérée, on estime que 34 millions de personnes ont été régulièrement informées par des médias locaux. Ce type d'action a revêtu une importance particulière pour la situation en République centrafricaine où une émission de radio a démarré en juillet, avec une audience estimée à 700 000 auditeurs. En outre, et bien qu'on ne dispose pas pour le moment de statistiques permettant de mesurer le nombre de personnes touchées par ces outils, des sites Web sont devenus des sources d'informations très prisées de la diaspora soudanaise à en croire les réponses aux enquêtes effectuées lors des activités de sensibilisation. Les documents d'information produits par la Cour ont été publiés sur quelque 20 sites différents.

Consciente de la possibilité de toucher un plus large public grâce aux médias, l'Unité de la sensibilisation a entrepris de tester, pendant une période d'essai, la production en interne d'émissions de radio et de télévision ; l'essai, mené cette année, a été couronné de succès. Grâce à une petite équipe audiovisuelle recrutée sur une base temporaire et constituée d'un

producteur et d'un technicien, il a été possible de créer les émissions suivantes : La CPI en un clin d'œil, présentant des résumés des procédures judiciaires en cours, Actualités de la Cour présentant d'autres événements se produisant à la Cour ; et Demandez à la Cour, une série d'émissions au cours desquelles des hauts fonctionnaires répondent à des questions posées par des personnes participant à des activités ou des événements de sensibilisation sur le terrain. Durant la période faisant l'objet du rapport, 220 émissions ont été produites : 95 liées à la RDC, 76 à la RCA et 49 au Darfour. Ces émissions servent à introduire des discussions lors de sessions interactives et sont destinées à être diffusées sur les chaînes locales de radio et de télévision. Elles sont toutes visibles sur YouTube (où l'on a recensé plus de 30 000 consultations) et sont accessibles sur plusieurs sites d'organisations non-gouvernementales.

Un système de distribution fiable et rentable allant des salles d'audience aux bureaux extérieurs a été mis au point. Grâce à ce système, ces fichiers sont placés sur internet et distribués à 150 radios francophones d'Afrique par le réseau OrdiSpace de Radio France International. Les documents sont également remis par les équipes de sensibilisation aux médias locaux manquant de capacité de téléchargement.

Au cours des trois dernières années, le Programme de sensibilisation a profondément évolué. Les grandes réalisations de 2007 ont été l'accroissement significatif du nombre d'activités entreprises et l'amélioration du cadre institutionnel du Programme grâce à la création de l'Unité de la sensibilisation. L'année 2008 a été marquée par la mise en œuvre d'un système d'évaluation des résultats, suite à une recommandation de l'Assemblée des États parties qui, en 2006, avait reconnu la difficulté de mesurer de manière objective l'impact de la sensibilisation tout en soulignant la nécessité d'établir un système d'évaluation. La méthode choisie associe enquêtes et téléchargement de données dans une base de données interne qui est analysée afin d'évaluer l'impact et l'évolution du programme. Au cours de l'année 2009, la Cour a renforcé le programme, qui a crû en popularité et gagné en pertinence pour les groupes touchés.

On a également noté une augmentation du nombre d'organisations non-gouvernementales locales adoptant une attitude dynamique et prenant l'initiative d'organiser des activités de sensibilisation liées à la CPI. Un nombre croissant d'écoles et d'universités envisagent de

proposer des sessions d'information sur la CPI à destination des étudiants, et les juristes sont de plus en plus nombreux à prendre contact avec la Cour avec le désir de s'impliquer davantage dans la programmation. D'après une enquête menée dans trois pays faisant l'objet de situations, les équipes de sensibilisation sur le terrain figurent en tête des sources d'information des journalistes locaux lorsqu'ils veulent faire un reportage sur la CPI. Enfin, on a constaté une augmentation importante de la demande d'émissions de radio et de télévision produites par la Cour de la part des médias locaux et régionaux.

Les rapports rassemblés dans cette publication présentent les conclusions les plus pertinentes de l'évaluation. Les résultats obtenus sont comparés aux résultats escomptés. Les sujets de discussion ayant dominé les débats au cours des

sessions interactives sont commentés. On y trouvera également les actions stratégiques mises en œuvre et les méthodes employées pour augmenter l'impact des actions.

Enfin, les méthodes et les outils utilisés sont constamment revus et actualisés afin de répondre aux défis rencontrés ; les messages sont communiqués avec une approche partant de la base prenant en considération les besoins spécifiques de chaque audience cible. De cette façon, l'Unité de la sensibilisation cherche à donner à ces communautés un espace leur permettant de faire entendre leur voix, faisant ainsi de la Cour une institution qui œuvre pour elles et en leur nom. A cette fin, l'Unité de la sensibilisation continuera de mener des réunions avec les communautés affectées et renforcera le recours aux émissions interactives à la radio et à la télévision.

Informations propres aux situations



UGANDA

Résumé³

En décembre 2003, le Gouvernement ougandais a déféré au Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) la situation concernant le nord de l'Ouganda. En octobre 2005, la Cour a levé les scellés sur les mandats d'arrêt délivrés à l'encontre de cinq hauts commandants de l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) - Joseph Kony, Vincent Otti, Okot Odhiambo, Dominic Ongwen et Raska Lukwiya - à qui sont reprochés des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qui auraient été commis dans le nord de l'Ouganda. En 2007, la Chambre préliminaire II a clos la procédure engagée contre Raska Lukwiya après confirmation de son décès. Il n'a jusqu'à présent été procédé à aucune arrestation.

Les procédures judiciaires dans cette situation ont été limitées faute d'arrestation. Au cours de la période considérée, l'Unité de la sensibilisation a mené à bien des activités de sensibilisation destinées à mieux faire connaître le rôle de la Cour, et diffusé en temps utile des informations visant à mieux faire connaître ses activités en Ouganda ainsi que les autres situations faisant l'objet d'enquêtes.

La radio reste l'outil de sensibilisation le plus économique et le plus efficace parmi ceux utilisés au cours de la période considérée. Elle a permis de continuer d'améliorer la connaissance qu'ont les Ougandais des activités de la Cour. En plus des 160 émissions interactives hebdomadaires d'une heure menées par les partenaires de l'Unité dans les communautés affectées des sous-régions acholi, lango, teso et du Nil occidental, le personnel de sensibilisation a participé à 38 débats radiophoniques organisés par divers centres de médias à Kampala et dans les communautés affectées pour répondre aux préoccupations de ces dernières. Un public potentiel de plus de 8 millions de personnes en Ouganda a reçu par la radio des informations sur la Cour.

La participation directe des communautés affectées aux débats organisés par la CPI, qui leur ont permis de se faire entendre et de faire part de leurs préoccupations, a été obtenue grâce à l'organisation de réunions publiques, grâce à la mise en place de programmes de sensibilisation à l'intention des jeunes, de programmes en milieu scolaire, ou encore portant sur les sexospécificités, et de réunions bilatérales avec des ONG. Ce sont 20 798 personnes des communautés les plus touchées par la guerre en Ouganda qui en ont bénéficié grâce à 208 réunions de sensibilisation en face à

face destinées à différents groupes.

Au cours de la période considérée, six organisations locales et trois ONG ont pris l'initiative d'organiser 15 activités de sensibilisation à l'intention de 2 600 personnes. C'est un point de départ important pour inciter les communautés à mettre en place elles-mêmes des activités de sensibilisation. L'Unité a organisé plusieurs réunions de consultation et bilatérales avec plus de 89 ONG pour explorer les possibilités de partenariat de nature à renforcer l'impact de ces activités en Ouganda. L'année prochaine, l'Unité de la sensibilisation s'efforcera de travailler avec davantage d'organisations locales et ONG pour améliorer la connaissance de la Cour.

L'Unité a élargi son programme de sensibilisation en milieu scolaire aux écoles de Kampala. 21 écoles secondaires du nord et du nord-est du pays, ainsi que de la capitale, ont été visitées. Elle a également fourni des panneaux d'affichage à cinq écoles secondaires qui ont créé des clubs de sensibilisation dans leurs locaux, à savoir l'école du Sacré cœur, les écoles secondaires de Gulu et Sir Samuel Baker, dans le district de Gulu, l'école de filles de Lwala dans le district de Kaberamaido et l'école communautaire secondaire du district de Soroti. Par l'intermédiaire des enseignants chargés de liaison dans leurs établissements respectifs, l'Unité de la sensibilisation fournit des informations qui sont affichées sur ces panneaux. Toute l'école peut ainsi en bénéficier.

Plusieurs activités de suivi à l'intention des écoles, des villages et des chefs religieux et coutumiers ont été menées à bien pour renforcer le message et les activités de la Cour. Plusieurs concours ont ainsi été organisés dans six écoles secondaires de la sous-région teso, à savoir la Soroti Central Secondary School, la Soroti Secondary School, la JERESSAR High School, la Community Secondary, la Light Secondary et la Soroti Central School. Des ateliers séparés ont été organisés pour les chefs religieux et les chefs coutumiers de la sous-région acholi, ainsi que des réunions pour les ONG et organisations locales.

Le renforcement des programmes de sensibilisation qui ont fait leurs preuves se poursuivra au cours de la prochaine période. L'un des points marquants a été l'innovante prise en considération des personnes handicapées dans les activités de sensibilisation, ce qui leur a donné la possibilité

³ Le présent rapport porte sur les activités menées du 1^{er} octobre 2008 au 1^{er} octobre 2009.

de faire entendre leur voix pendant la période de justice transitionnelle dans le pays. L'Unité de la sensibilisation étudiera les possibilités de créer des documents de référence sur la Cour ainsi que des brochures d'information en braille pour en faire don aux institutions pour aveugles.

Enfin, l'Unité de la sensibilisation saisira l'occasion de la Conférence de révision du Statut de Rome, qui doit se tenir en Ouganda

entre mai et juin 2010, pour présenter la façon dont elle communique avec les communautés affectées, en particulier celles vivant dans les camps de déplacés et les villages les plus touchés par le conflit. À partir de l'expérience que nous avons accumulée en travaillant auprès de différents groupes, les personnes vivant dans ces camps, en particulier les femmes, ont indiqué que la justice était inséparable de la paix dans un processus de justice transitionnelle.

Contexte et état d'avancement des procédures judiciaires

À la suite du renvoi au Procureur de la Cour de la situation dans le nord de l'Ouganda par le Gouvernement de ce pays en décembre 2003, la Cour a délivré en 2005 des mandats d'arrêt à l'encontre de cinq hauts commandants de l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) - Joseph Kony, Vincent Otti, Okot Odhiambo, Dominic Ongwen et Raska Lukwiya - à qui sont reprochés des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qui auraient été commis dans le nord de l'Ouganda. La Chambre préliminaire II a clos en 2007 la procédure engagée contre Raska Lukwiya après confirmation de son décès. Il n'a été procédé à aucune arrestation dans cette situation, et les quatre suspects sont toujours en liberté.

La Cour a depuis adressé à l'Ouganda, à la République démocratique du Congo (RDC) et au Sud-Soudan des demandes d'arrestation et de remise des membres suspectés de l'ARS. En octobre 2008, la Chambre préliminaire II a demandé à la RDC de fournir à la Cour des informations détaillées sur les mesures prises en vue de l'exécution des mandats d'arrêt. Cette demande a été formulée suite à des informations reçues de la République de l'Ouganda selon lesquelles l'ARS avait depuis plus de trois ans établi sa base dans le parc national de Garamba, en RDC, sans que le Gouvernement de ce pays ne prenne de mesures pour arrêter les suspects, alors qu'il en a l'obligation au titre du Statut de Rome.

Le Bureau du Procureur a continué d'enquêter sur de nouveaux crimes qui auraient été commis par l'ARS sur le territoire de la RDC et du Soudan. Il recueille également des preuves supplémentaires pour identifier les chefs qui auraient fourni à ce groupe un appui et du matériel.

Pendant l'année 2008, les activités au niveau national et international visant à appuyer un processus de paix entre le Gouvernement ougandais et les chefs de l'ARS se sont poursuivies. L'ARS a posé comme condition à la signature d'un accord final l'assurance que ses chefs ne seraient pas poursuivis par la CPI. La déclaration de l'ARS, relayée par divers canaux, a entraîné une fausse perception de la nature, du mandat et des travaux de la Cour. L'Unité de la sensibilisation a surveillé de près ce phénomène et continue de prendre des mesures pour répondre aux préoccupations et aux questions qu'il a engendrées.

En octobre 2008, la Chambre préliminaire II a entamé un examen de la recevabilité de l'affaire après la création, au sein de la Haute Cour de l'Ouganda, d'une division chargée de juger les crimes graves commis pendant le conflit. En mars 2009, après avoir examiné les conclusions transmises par l'Ouganda, le Bureau du Procureur, les représentants des victimes et les conseils de la Défense, la Chambre a conclu qu'à ce stade de la procédure, l'affaire demeurait admissible. L'Unité a diffusé des exemplaires de la décision des juges auprès de plusieurs organismes de presse, de la communauté diplomatique, d'agences de l'ONU, de parlementaires, d'ONG, d'organisations locales et de juristes. Par ailleurs, l'Unité a organisé des réunions de sensibilisation en face à face et des émissions de radio pour expliquer à divers publics la décision des juges.

Résultats escomptés

- Accroissement du nombre de réseaux et d'activités de partenariat entre les ONG et organisations locales dans les communautés affectées pour mener des actions de sensibilisation au rôle, au mandat et aux activités de la Cour dans leurs collectivités, afin de compléter les travaux de l'Unité de la sensibilisation sur le terrain ;
- Accroissement de la participation de personnes handicapées ;
- Intérêt soutenu des divers groupes précédemment ciblés, par le biais de réunions de suivi. Ces groupes comprennent des écoles et des chefs religieux et coutumiers ;
- Augmentation du nombre des réunions publiques à l'intention des villageois qui se réinstallent après un séjour dans les camps pour personnes déplacées ;
- Utilisation de nouveaux outils de communication pour atteindre plus largement la population du pays en temps opportun et de façon économique.

Activités

1. Accroissement du nombre de réseaux et d'activités de partenariat entre les ONG et organisations locales dans les communautés affectées pour mener des actions de sensibilisation au rôle, au mandat et aux activités de la Cour dans leurs collectivités, afin de compléter les travaux de l'Unité de la sensibilisation sur le terrain

Pour sensibiliser davantage les communautés touchées par la guerre au rôle et aux activités de la Cour, il faut une intervention concertée et un partenariat fort avec les ONG et les organisations locales. L'Unité de la sensibilisation reconnaît le rôle crucial que celles-ci jouent dans leurs domaines d'opération respectifs, car elles touchent directement les communautés affectées, notamment dans des endroits que l'Unité ne peut atteindre. Par ailleurs, du fait qu'elles sont basées au sein de communautés locales, elles sont plus accessibles aux populations et permettent de faire passer des informations sur la CPI et de recevoir les réactions en temps utile. L'Unité a mis en place un solide réseau d'ONG et d'organisations communautaires et locales œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme et de l'égalité entre les sexes, qui ont intégré dans leurs programmes les activités de sensibilisation portant sur les opérations menées par la Cour et sur les systèmes de justice pénale internationale. Pour veiller à ce que les représentants de ces ONG et organisations locales présentent comme il se doit le message de la Cour auprès de leurs communautés, l'Unité a organisé des séances interactives pour 200 d'entre elles dans les sous-régions acholi, lango, madi et teso pour les tenir informées de l'évolution dans les situations faisant l'objet d'une enquête de la Cour.

Au cours de la période considérée, six organisations locales et trois ONG de la sous-région teso ont organisé 15 activités de sensibilisation dans les districts de Kaberemaido, d'Amuria, de Katakwi et de Soroti, qui ont touché 2 600 personnes. Il faut noter que, les bénéficiaires de ces organisations locales étant des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, cette approche facilite un contact et une mobilisation directs. Les réunions de sensibilisation sont normalement suivies de scènes de théâtre dont le scénario illustre la nécessité de rendre la justice.



Des réunions publiques sont organisées pour diffuser des informations sur la CPI auprès des communautés touchées et dissiper tout malentendu. Cette réunion a eu lieu le 5 mars 2009 au village de Lalar, dans le district d'Amuru (sous-région acholi, nord de l'Ouganda). ©ICC-CPI

En plus des efforts directs déployés par les ONG pour sensibiliser les communautés au mandat de la Cour en organisant des réunions à cet effet, plus d'une quinzaine d'ONG et d'organisations locales des sous-régions acholi, lango, teso et madi, qui ont été touchées par la guerre, ont aidé l'Unité de la sensibilisation de façon notable en participant à la diffusion de documents d'information, notamment de 1 500 fiches d'information différentes sur la CPI. Elles ont œuvré en partenariat avec l'Unité pour organiser des réunions publiques et de villages et ont mobilisé plus de 5 000 personnes qui ont assisté à différentes séances.

À Kampala, la capitale, l'Unité de la sensibilisation a créé de nouveaux partenariats avec des ONG locales visant à promouvoir la compréhension du droit international public et des systèmes de justice pénale internationale. C'est notamment le cas avec Advocates for Public International Law Uganda (APILU), qui cherche à stimuler chez les étudiants en droit l'intérêt pour le Statut de Rome et d'autres instruments internationaux et la connaissance qu'ils en ont. L'Unité et APILU ont organisé conjointement des activités de sensibilisation à l'intention de 748 étudiants en droit de Makerere, de Mukono et des universités islamiques de Kampala ; il a été fait don de 230 exemplaires des textes fondamentaux de la CPI aux bibliothèques des universités susmentionnées et ils serviront à faire connaître aux étudiants le Statut de Rome et l'application du droit.

La Coalition ougandaise pour la Cour pénale internationale (UCICC) a grandement appuyé les travaux de la Cour en général, et de l'Unité de la sensibilisation en particulier. Elle a mené en toute

indépendance une large gamme d'activités de soutien visant à sensibiliser à la Cour les populations touchées par la guerre, activités qui ont également été menées à Kampala. Ces activités mises en place par l'UCICC venaient en complément de celles de l'Unité de la sensibilisation et comprenaient des émissions de radio, des pièces de théâtre, des compétitions de simulations de procès dans les universités et des réunions en face à face.

2. Accroissement de la participation de personnes handicapées

L'Unité a continué d'étendre son réseau en ciblant des groupes faisant face à des difficultés particulières en matière d'accès aux informations relatives à la Cour. Ces groupes sont également des victimes directes du conflit, et il est donc nécessaire de leur fournir des informations sur le mandat de la Cour, notamment en ce qui concerne la participation des victimes et les procédures en réparations. En partenariat avec des associations de district pour personnes handicapées, des ateliers ont été organisés pour des participants venant de tous les districts des sous-régions acholi, teso, lango et du Nil occidental les plus touchées par la guerre (respectivement Gulu, Pader, Amuru et Kitgum ; Soroti, Kaberamaido, Katakwi, Kumi, Bukedea et Amuria ; Dokolo, Lira, Apac, Amolata et Oyam ; Adjumani et Moyo).

C'est la première fois que la Cour élargit ces efforts aux handicapés, de façon à renforcer les processus de partage des informations la concernant. Pour communiquer efficacement avec les participants malentendants, l'Unité de la sensibilisation a embauché un traducteur en langue des signes, ce qui a permis aux participants concernés de suivre les débats.

Organisés en groupes de discussion, les participants ont convenu des mécanismes qui devraient permettre de faire mieux comprendre à leur communauté au niveau local les activités actuellement menées par la Cour. L'année prochaine, l'Unité de la sensibilisation aura pour priorité l'élaboration de documents d'information en braille dont elle fera don à des institutions d'enseignement pour malvoyants afin qu'ils aient directement accès aux informations concernant la Cour.

3. Intérêt soutenu des divers groupes précédemment ciblés, par le biais de réunions de suivi. Ces groupes comprennent des écoles et des chefs religieux et coutumiers

Depuis quelques années, l'Unité de la sensibilisation travaille avec plusieurs groupes des



Le 6 mars 2009, l'équipe chargée de la sensibilisation a tenu une réunion avec des étudiants de l'établissement d'enseignement secondaire Pabbo dans le district d'Amuru (sous-région acholi, nord de l'Ouganda) pour les informer sur la CPI. ©ICC-CPI

communautés les plus affectées du nord et du nord-est du pays à accroître leur connaissance de la Cour et à gérer les attentes quant aux possibilités et aux limites de l'institution. Il est par conséquent nécessaire de rendre régulièrement visite à ces communautés et groupes pour les tenir au courant des faits nouveaux les intéressant et pour renforcer le message de la Cour. L'Unité de la sensibilisation a assuré le suivi auprès des écoles qu'elle avait visitées l'année dernière et a organisé des ateliers séparés avec des chefs religieux et coutumiers ; elle a également organisé des réunions de village.

Une série de concours a permis de rassembler de nouveau 3 950 élèves d'écoles secondaires visitées auparavant.

Le principal objectif de ces concours était d'amener les élèves à bien comprendre le mandat et les activités de la Cour par le biais de compétitions amicales permettant de renforcer leurs connaissances de la justice pénale internationale. Suite à ces visites de suivi, des clubs de sensibilisation ont été créés par les élèves de cinq écoles secondaires des districts de Gulu, Soroti et Kaberamaido. La formation de ces clubs scolaires est entièrement due à l'initiative des enseignants chargés de liaison avec l'Unité de la sensibilisation qui ont été formés lors d'une série d'ateliers menés à leur intention en 2008. L'objectif des clubs de sensibilisation est que leurs membres puissent fournir à leurs pairs des informations et débattre de questions concernant la CPI.

L'Unité de la sensibilisation a entrepris de fournir des tableaux d'affichage à ces écoles pour que les communiqués de presse de la CPI et les informations pertinentes puissent être affichés pour encourager les élèves à rafraîchir leurs connaissances des activités de la Cour. L'équipe de sensibilisation s'est adressée à 14 nouvelles écoles pour atteindre plus de 6 000 élèves âgés de 13 à 19 ans.

Les chefs religieux et coutumiers ont été initialement ciblés au cours des mois précédant immédiatement le lancement du programme de sensibilisation en Ouganda, mais en raison de l'augmentation des perceptions erronées du rôle de la Cour en ce qui concerne le processus de paix de Juba, l'Unité de la sensibilisation a organisé des ateliers de suivi séparés à l'intention des représentants de ces groupes pour expliquer que la CPI était une institution judiciaire et qu'elle n'était pas partie prenante aux débats politiques de Juba. L'Unité a utilisé ces ateliers pour communiquer des informations précises sur les dernières évolutions concernant la situation dans le nord de l'Ouganda ainsi que d'autres situations faisant l'objet d'une enquête. Une trentaine de chefs coutumiers représentant différents clans et chefferies des districts de Gulu, Kitgum, Pader et Amuru de la sous-région acholi, et 19 chefs religieux de cette sous-région ont pris part aux débats.

Les programmes de sensibilisation à l'intention des jeunes et des femmes ont été intégrés à la stratégie de sensibilisation de 2008, l'Unité s'étant aperçue que ces groupes avaient des préoccupations spécifiques auxquelles il fallait répondre. Suite aux résultats obtenus l'année dernière grâce à cette initiative et de par la nécessité d'élargir la connaissance de ces groupes quant aux activités de la Cour, l'Unité a organisé sept réunions à leur intention, auxquelles ont participé 1 958 personnes représentant plus d'une centaine d'organisations de jeunes et de femmes des sous-régions acholi, madi, teso et lango. L'Unité s'est également jointe à plus de 200 femmes du sous-comté de Paicho, district de Gulu, le 8 juin, pour commémorer la journée internationale de la femme, célébrée dans le monde entier. L'Unité de la sensibilisation a saisi cette occasion pour aborder la question des crimes sexistes sur lesquels la Cour enquête et qui font l'objet de poursuites.

4. Augmentation du nombre des réunions publiques à l'intention des villageois qui se réinstallent après un séjour dans les camps pour personnes déplacées dans le but de leur fournir des informations sur la Cour, corriger les perceptions erronées et répondre aux diverses préoccupations

En janvier 2009, les camps pour personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, qui servaient de refuge à des centaines de milliers de personnes parmi les plus touchées par le conflit dans le nord de l'Ouganda, ont commencé à véritablement se déliter, de sorte que leurs occupants sont retournés dans leur village d'origine. L'Unité de la sensibilisation a mené, en priorité dans des communautés où des crimes auraient été commis, des réunions publiques pour donner aux habitants des informations sur la Cour et répondre à leurs préoccupations à ce sujet. Dans la sous-région acholi, des activités d'envergure ont été menées dans les villages et dans les sous-comtés de Lalar, Pader Kilak, Pader Kinene, Ngomorom, Omiya-anyima, Bungatiri, Palaro, Lalira gem, Olulum, Lira Palwo, Palabek Kal, Lagoro et Paluga. Dans la sous-région teso, les villages des sous-comtés d'Osekai et de Wera ont été visités. Les réunions de village se sont étendues à Alito, Dokolo, Oyam, Apac, Tekidi et Aboke, qui se situent tous dans la sous-région lango. Concernant le Nil occidental, les sous-comtés d'Adropi, d'Ofua, de Ciforo, de Pakele et le village de Mijaale ont également fait l'objet d'activités de sensibilisation. Ce sont au total 29 réunions publiques en face à face qui ont été organisées ; elles ont touché 5 091 personnes.



L'équipe chargée de la sensibilisation a rencontré, le 4 avril 2009, 86 habitants du village de Kineni (district de Pader, nord de l'Ouganda) pour diffuser des informations sur la Cour auprès des communautés touchées et dissiper tout malentendu. ©ICC-CPI

En outre, et pour la première fois, des réunions publiques auxquelles ont assisté plus de 2 600 personnes, dont des guides d'opinion, des conseillers locaux, des chefs religieux, des jeunes et des femmes, se sont tenues dans les municipalités de Gulu, Soroti, Amuria, Katakwi, Bukedea, Kaberamaido, Kumi et Lira. Le public s'est montré réceptif et, à une occasion, la population a

construit un pont de fortune pour permettre à l'équipe en charge de la sensibilisation d'accéder au village.

5. Nouveaux outils de communication utilisés pour atteindre plus largement la population du pays en temps opportun et de façon économique : le système de service de messagerie SMS

Conformément à son mandat, en vertu duquel elle doit fournir au public des informations précises, fiables et opportunes grâce à un moyen de communication bilatéral durable, l'Unité de la sensibilisation a lancé un système de service de messagerie SMS en ligne. Cette initiative est inestimable du fait qu'elle concerne la création et l'utilisation d'un moyen de communiquer régulièrement avec le public, les médias, les ONG, les parlementaires et les autres parties prenantes. En envoyant des messages en grande quantité à des centaines de destinataires, l'Unité



Dans sa campagne d'amélioration de la compréhension de la Cour en Ouganda, l'équipe chargée de la sensibilisation a participé à un débat radiophonique sur King FM à Gulu (nord de l'Ouganda). ©ICC-CPI

garde un contact constant avec le public en répondant à ses nombreuses questions et demandes de renseignements, tout en le tenant au courant des faits nouveaux intervenus à la Cour. Entre le mois de mai et la fin septembre 2009, ce sont plus de 500 questions qui ont été reçues à différents sujets. Une quinzaine d'alertes aux médias ont été envoyées pour informer le public des diverses évolutions de la situation à la Cour. Par exemple, lorsqu'Abu Garda (situation au Soudan) a comparu volontairement devant les juges suite à une citation à comparaître, l'Unité en a informé le

public en envoyant instantanément des messages sur les téléphones portables des utilisateurs de ce service. Cela a, à son tour, généré de nombreuses questions et de nombreux débats dans le public au sujet de cette situation. Si certains voulaient connaître la différence entre un mandat d'arrêt et une citation à comparaître, d'autres ont vu un encouragement dans cet exemple et ont indiqué qu'il pourrait motiver d'autres suspects recherchés par la Cour à faire de même. La souplesse de cet instrument est telle que ces informations ont pu être envoyées et reçues dans les langues locales pour qu'ils puissent être compris par ceux dont la connaissance de l'anglais est limitée.

Cette approche de la communication est avantageuse en ceci que les questions qui ne peuvent pas attendre une réunion de sensibilisation en face à face ou une émission de radio pour trouver une réponse peuvent être soulevées et traitées immédiatement. Les stations de radio partenaires apportent leur aide et leur assistance dans les sous-régions acholi, madi, teso et lango, de sorte que les questions qui ne peuvent être abordées lors des émissions sont envoyées par SMS, et l'Unité de la sensibilisation peut y répondre ultérieurement. Les journalistes locaux, tant à Kampala que dans les communautés affectées, ont trouvé cet outil convivial car ils peuvent vérifier les informations à deux fois et s'assurer de leur véracité avant de les diffuser.

La radio reste l'un des outils de sensibilisation parmi les plus économiques et les plus efficaces utilisés au cours de cette période. L'Unité de la sensibilisation a poursuivi sa collaboration avec les quatre radios partenaires des sous-régions acholi, lango, teso et madi. Au début de l'année, une journée de remise à niveau a été organisée à leur intention pour rappeler les principaux messages de la Cour et traiter les questions fréquemment posées par les auditeurs lors des émissions. Il a ainsi été débattu d'une quinzaine d'émissions portant sur des thèmes comme la création de la Cour, la procédure relative au renvoi d'une situation, l'arrestation et la remise d'un suspect, la participation des victimes et les réparations, la protection des témoins, les procès et les peines prononcées. Les 160 heures d'émission ont été diffusées dans les langues locales des diverses régions auprès d'un public potentiel de 8 000 000 de personnes dans le nord et le nord-est du pays, ainsi que dans certaines parties du Sud-Soudan. Grâce à des mises à jour et un suivi réguliers de la part de l'équipe pour s'assurer de l'exactitude et de la cohérence des renseignements fournis au public, les partenaires ont continué de présenter des informations fiables à leurs auditeurs.

Au même titre que les émissions de radio diffusées par les partenaires à l'intention des populations

les plus touchées, l'Unité de la sensibilisation a renforcé la participation directe aux émissions de radio et de télévision à Kampala. Au cours des années, elle a consacré une grande partie de ses efforts à établir un lien avec les populations du nord et du nord-est du pays. Cependant, les idées fausses allant croissant, les connaissances limitées du rôle et des activités de la Cour à Kampala et dans d'autres parties du pays sont devenues un sujet de préoccupation. L'Unité a par conséquent organisé une programmation de grande envergure à l'intention des auditeurs de Kampala, et établi des partenariats avec les principales stations de radio et de télévision pour la diffusion de résumés vidéo et audio du déroulement du procès de Thomas Lubanga Dyilo, produits par l'équipe audiovisuelle de la Cour. Parallèlement, le personnel en charge de la sensibilisation a participé à 37 émissions de radio et cinq émissions de télévision en direct pour traiter de diverses questions portant sur la Cour. Il a également pris part, aux côtés de parlementaires, de représentants de la société civile et de groupe de défense des droits de l'Homme, à plusieurs débats radiophoniques pour sensibiliser aux opérations menées par la Cour en Ouganda et dans le cadre des situations faisant l'objet d'une enquête.

Résumé des activités

Réunions en face-à-face

- 29 réunions publiques ont été organisées dans les villages où résident les communautés les plus touchées par le conflit dans les sous-régions acholi, teso, lango et madi ; des informations sur la Cour ont été communiquées à 5 091 villageois de retour chez eux ;
- Les 21 programmes de sensibilisation en milieu scolaire menés dans les sous-régions acholi, teso, lango et du Nil occidental ont bénéficié à 10 403 élèves âgés de 13 à 19 ans ;
- Dix réunions de sensibilisation consacrées aux sexes ont été organisées à l'intention des femmes des sous-régions acholi, madi, teso et lango ; le personnel de l'Unité de la sensibilisation a rencontré directement 835 femmes ;
- Sept activités de sensibilisation ont été menées auprès de 1 123 jeunes gens des communautés touchées par la guerre ;
- Quatre débats thématiques en groupes ont été tenus pour que les 56 participants évaluent l'impact des émissions radio de sensibilisation diffusées par les partenaires dans les sous-régions acholi, madi, teso et lango ;
- Dix ateliers/séminaires ont été organisés à l'intention d'ONG et d'organisations communautaires, de chefs religieux, de chefs coutumiers, de la police et de handicapés des sous-régions acholi, teso, lango et du Nil occidental ; ils ont bénéficié à 327 personnes ;
- Cinq débats publics ont été organisés à l'intention de 748 étudiants des Universités de Makerere et de Mukono, ainsi que d'étudiants américains en droit en visite dans le pays ;
- 77 consultations et réunions bilatérales ont été tenues avec des ONG, des parlementaires, la communauté diplomatique et des chercheurs pour les tenir au courant des activités de la Cour et discuter de questions touchant au partenariat avec l'Unité de la sensibilisation ; elles ont concerné 102 personnes.

Actions menées par les partenaires

- 15 réunions de sensibilisation ont été organisées, à l'intention de 2 600 personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, sous forme de réunions publiques, réunions de village et représentations théâtrales par des ONG et des organisations communautaires dans les districts de Soroti, Kaberamaido, Amuria et Katakwi, dans la sous-région teso.

Diffusion de l'information

- Des documents juridiques et de sensibilisation ont été diffusés au nombre de 11 404 exemplaires dans les sous-régions acholi, teso, lango et madi. En partenariat avec les ONG et APILU, l'Unité de la sensibilisation a fait don de 300 exemplaires de documents juridiques aux bibliothèques des Universités de Mukono, de Makerere et de l'Université islamique à Kampala ;
- Diffusion de 543 versions papier du mandat d'arrêt délivré à l'encontre du président soudanais Omar Al Bashir aux membres de la communauté diplomatique, aux agences de l'ONU, aux organisations de la société civile et groupes de défense des droits de l'Homme dans les sous-régions acholi, teso, lango et madi, ainsi qu'à Kampala.

Interaction avec les médias

- 348 journalistes ont été tenus au courant des principales évolutions de la situation judiciaire à

la Cour lors de 30 réunions interactives pour s'assurer un compte rendu exact par les médias ; parmi les participants, on dénombrait des journalistes des sous-régions acholi, teso, lango et madi, ainsi que de Kampala ;

- Les partenaires ont produit et diffusé 92 émissions radio hebdomadaires d'une heure dans les langues locales des sous-régions acholi, teso, lango et madi. On estime à 6 000 000 le nombre total de personnes appartenant aux communautés affectées qui sont pareillement informées par différentes stations de radio ;
- Cinq émissions de télévision (émissions-débats) ont été diffusées sur les principales chaînes nationales auprès d'un public potentiel de 4 500 000 personnes ;
- 56 interviews ont été données à des médias nationaux et internationaux pour expliquer l'ouverture du procès de Thomas Lubanga Dyilo, la décision des juges relative à la recevabilité, le mandat délivré à l'encontre du président soudanais Omar Al Bashir et la comparution volontaire d'Abu Garda (Soudan) devant les juges de la CPI après la délivrance d'une citation à comparaître ;
- Le bureau extérieur de la Cour en Ouganda a diffusé cinq communiqués de presse ou communiqués publiés sur Internet ;
- L'Unité de la sensibilisation a produit et diffusé 29 émissions de radio.

Mesurer les résultats : indicateurs de performance et données

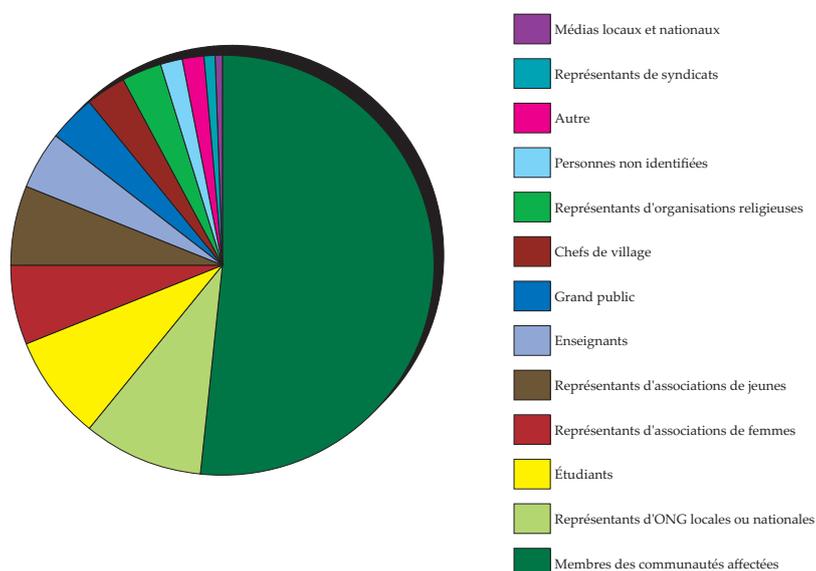
L'impact des activités de sensibilisation a été mesuré au moyen d'évaluations qui ont été réalisées à la fin de certaines séances de sensibilisation organisées à l'intention de divers groupes cibles. Ce processus est encadré par des formulaires d'évaluation standardisés comportant des questions ouvertes et fermées, traités à la fin des séances. Le retour d'information direct de la part des groupes visés, l'étude des médias et l'évolution des questions les plus fréquemment posées lors de ces activités ont également contribué à analyser cet impact au cours de la période considérée. Les informations ainsi recueillies sont saisies dans la base de données que l'Unité de la sensibilisation a mise au point l'année dernière. L'analyse des résultats est présentée ci-après.

Évaluation interne

Il ressort de l'analyse des données recueillies à la fin des séances de sensibilisation que 51 pour cent des répondants ont indiqué avoir entendu parler de la CPI auparavant, alors que 49 pour cent ont indiqué que c'était la première fois, ce qui signifie qu'il reste beaucoup à faire pour donner une meilleure visibilité à la Cour dans les communautés touchées. La majorité des répondants (98 pour cent) a indiqué avoir appris des choses importantes au cours de ces activités et recommanderait à d'autres d'y assister. Cela implique que les divers outils et méthodologies employés par l'Unité de la sensibilisation pour faire passer ses messages auprès de différents groupes cibles se sont montrés efficaces et que les thèmes des débats étaient pertinents pour le public.

Analyse des sources des questions⁴

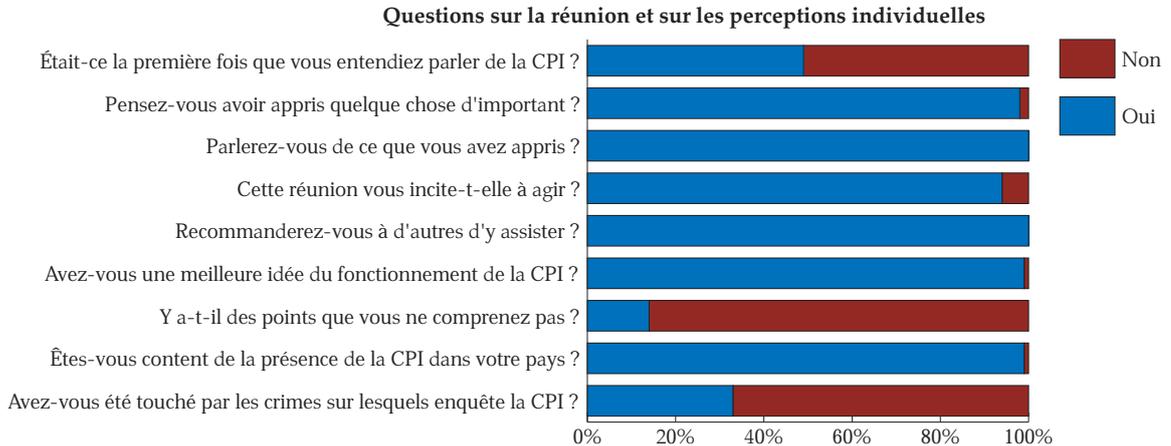
La majorité (52 pour cent) des questions posées lors des séances l'ont été par des personnes issues des communautés affectées ; 9 pour cent par des ONG locales ou nationales ; 8 pour cent par des étudiants ; 6 pour cent par des associations de femmes ; 6 pour cent par des groupes de jeunes et 4 pour cent par des enseignants. Les hommes sont restés les plus nombreux à assister à ces séances bien que l'Unité de la sensibilisation ait conçu



⁴ Graphique créé à partir de la base de données en ligne de l'Unité de la sensibilisation.

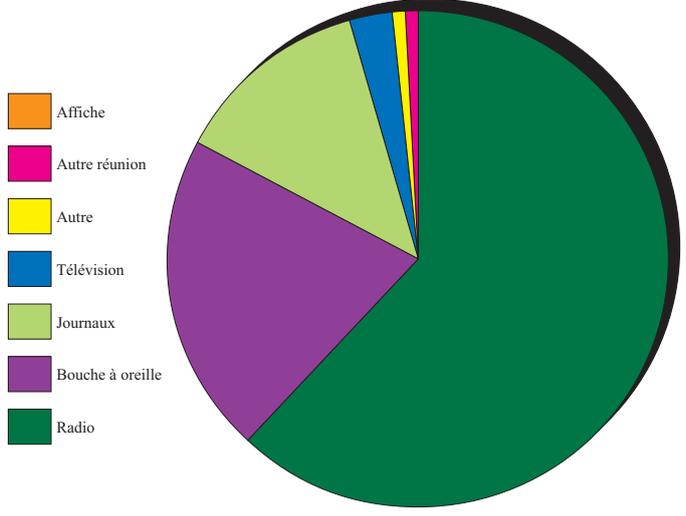
des programmes s'adressant spécifiquement aux femmes. Les hommes ont assisté à 61 pour cent à ces réunions et 71 pour cent d'entre eux ont posé des questions qui, pour 13 pour cent d'entre elles, concernaient la politique du Procureur, et pour 12 pour cent portaient sur l'exécution des mandats d'arrêt par les États parties.

En ce qui concerne la perception, dans les communautés affectées, de la présence de la Cour en Ouganda, 91 pour cent des gens en étaient satisfaits. 33 pour cent ont répondu avoir été personnellement touchés par les crimes sur lesquels la Cour enquête, alors que 67 pour cent ont indiqué ne pas l'être.



Principales sources d'information sur la CPI

La radio et les réunions en face à face constituent le noyau des programmes d'information générale de l'Unité de la sensibilisation, même si c'est la radio qui reste le moyen le plus efficace de diffuser les messages de la Cour auprès des populations affectées. Sur les 5 680 personnes qui ont pris part à l'enquête, 3 522 (62 pour cent) avaient entendu parler de la CPI par ce média (contre 52 pour cent en 2008) ; 21 pour cent ont entendu parler de la Cour par le bouche à oreille ou grâce aux réunions en face à face (contre 16 pour cent en 2008), 13 pour cent par la presse écrite, 2 pour cent dans le cadre d'autres réunions, 2 pour cent via la télévision et un pour cent par une autre source. Les activités de suivi dans les villages qui ont été de nouveau visités ont grandement contribué à accroître la connaissance de la Cour. À titre d'exemple, seuls 35 pour cent de la population du sous-comté de Paicho, dans la sous-région acholi, avaient entendu parler de la CPI l'année dernière. Cette année, nous avons renforcé le message en utilisant la radio et avons de nouveau visité la région en ciblant différents groupes. Les données sont encourageantes puisqu'elles montrent qu'ils sont désormais 65 pour cent à connaître l'existence de la Cour.



Logistique des réunions

Les données montrent que les répondants ont indiqué à 94 pour cent que les réunions ont commencé et se sont terminées à un moment opportun. Ces résultats pourraient être attribués à la

⁵ Graphique créé à partir de la base de données en ligne de l'Unité de la sensibilisation

démarche suivie par l'Unité de la sensibilisation consistant à impliquer pleinement les chefs des communautés dans les processus de planification des réunions pour leur donner une légitimité et garantir leur adhésion aux activités. Ils ont indiqué à cent pour cent avoir compris ce qui leur a été dit et que les informations ont été présentées d'une manière intéressante et simple.

Enquête concernant les journalistes

L'Unité de la sensibilisation a mené du 23 au 25 juin 2009 une enquête visant à évaluer les services que la Cour fournit aux médias et qui a montré que les communiqués de presse officiels et les informations communiquées sur le site Web de la Cour étaient les sources d'information préférées des journalistes locaux, suivies par les interviews émanant de la Section de l'information et de la documentation (PIDS). Les journalistes qui se sont portés volontaires pour participer à l'enquête ont indiqué être très satisfaits de l'appui apporté par le personnel de la CPI en charge des relations avec les médias. Ils ont considéré la formation dispensée par l'Unité de la sensibilisation comme très utile et correspondant à leurs besoins.

Évaluation des questions posées

En 2007, les questions les plus fréquemment posées lors des activités de sensibilisation portaient principalement sur le processus de paix de Juba et accusaient la CPI d'être un obstacle aux pourparlers de paix. Une modification de cette perception est apparue en 2008 lorsque les efforts consentis au niveau international et national ont échoué à amener les chefs de l'ARS à signer un accord de paix définitif. De ce fait, une vague de nouvelles questions et préoccupations a vu le jour, appelant les États parties et la communauté internationale à coopérer à l'exécution des mandats d'arrêt. Suite à la délivrance d'un mandat d'arrêt à l'encontre du président soudanais Omar Al Bashir en mars 2009, de nouvelles questions, plus complexes, sont apparues, qui accusaient la Cour de justice sélective et de n'engager des poursuites qu'à l'encontre de ressortissants africains.

Les questions et commentaires qui ont dominé les débats publics concernant la CPI au cours de la période considérée ont porté sur : la coopération des États parties pour l'exécution des mandats d'arrêt, l'Afrique et la Cour pénale internationale, et l'échec des pourparlers de paix de Juba. La plus grande partie des questions et commentaires appelaient à prendre des mesures pour exécuter les mandats d'arrêt et les autres insistaient sur le fait que Joseph Kony devait être traduit devant la CPI à l'exclusion de toute autre cour. D'autres questions portaient sur les réparations en faveur des victimes et les mécanismes de protection des témoins.

L'évolution des questions est en grande partie due au fait que le public est désormais plus exposé aux informations relatant les activités de la Cour et plus à même de participer aux débats. Les questions suivantes font partie de celles qui sont les plus fréquemment posées (voir l'annexe 2 sur les questions additionnelles).

Questions

2008	2009
Que fait la CPI pour l'exécution de ses mandats d'arrêt ?	<p>Quelles mesures prendra la CPI si un État partie ne procède pas à l'arrestation d'un suspect se trouvant sur son territoire et à sa portée ?</p> <p>Qui procédera à l'arrestation du président Al Bashir ?</p> <p>La CPI est-elle habilitée à émettre un mandat d'arrêt à l'encontre d'un chef d'État en exercice ?</p>
Pourquoi les États parties ne coopèrent-ils pas avec la CPI à l'arrestation des suspects recherchés par la Cour ?	Comment se fait-il que des superpuissances comme les États-Unis, la Russie et la Chine ne soient pas parties au Statut de Rome ?

Que se passerait-il si les hauts commandants de l'ARS visés par des mandats d'arrêt de la CPI et d'autres commandants commettaient de nouveaux crimes relevant de la compétence de la CPI ? Le Procureur ajouterait-il des charges ?	Comment la Cour identifie-t-elle les témoins ? Quels mécanismes la Cour a-t-elle mis en place pour protéger les témoins pendant et après leur déposition ?
Si la CPI respecte le principe de complémentarité, pourquoi n'aide-t-elle pas la section spéciale de la Haute Cour à juger Kony et les autres commandants de l'ARS ?	Pourquoi toutes les affaires portées devant la Cour concernent-elles l'Afrique ? La Cour est-elle un nouvel instrument de l'impérialisme occidental en Afrique ?
Que ferait la CPI si la section spéciale chargée des crimes de guerre mise en place en Ouganda entamait son travail ?	
Que fera la CPI en ce qui concerne les nombreux enfants enlevés par l'ARS ?	La CPI devrait agir rapidement pour permettre aux nombreux enfants enlevés par l'ARS de rentrer chez eux.

Analyse des médias

Au cours de la première moitié de 2009, on a progressivement assisté à une augmentation des retombées médias présentant des informations précises sur le mandat et les activités de la CPI. L'Unité, en fonction des résultats escomptés, a renforcé ses activités de sensibilisation à l'intention des médias en tenant régulièrement au courant, par voie électronique, les journalistes des nouvelles questions qui se posaient à la Cour et en donnant des interviews à un nombre croissant d'agences de presse nationales et internationales, en plus de celles présentes dans la région du Nil occidental et du nord et du nord-est de l'Ouganda.

L'équipe a tiré parti de l'attention accrue des médias pour la Cour après le début du procès de Thomas Lubanga Dyilo, la délivrance au mois de mars d'un mandat d'arrêt contre le président du Soudan, Omar Hassan Al Bashir et la controverse qui a suivi sa tentative de se rendre en Ouganda en juillet 2009, pour expliquer le mandat de la CPI et donner des informations d'actualité sur les situations en République centrafricaine, au Darfour (Soudan), en République démocratique du Congo, ainsi que dans le nord de l'Ouganda. La visite du Procureur en Ouganda en juillet 2009 a également aidé l'Unité de la sensibilisation à faire mieux connaître la Cour dans ce pays au moyen d'interviews et d'interventions lors d'émissions radiophoniques interactives pour mettre en évidence la nécessité que les États parties coopèrent pleinement avec la Cour pour traduire en justice les auteurs des crimes internationaux graves.



Dans le cadre des efforts fournis par la Cour en vue de promouvoir la diffusion d'informations exactes sur les activités de la Cour s'agissant des situations faisant l'objet d'une enquête, l'Unité de la sensibilisation offre une session d'information à des journalistes ougandais à Kampala le 8 septembre 2009. ©Bettina Ambach

Le *Steadman Media Monitoring Group*, engagé par l'Unité de la sensibilisation, a continué de s'intéresser quotidiennement aux rapports diffusés par les médias électroniques⁶. D'après les statistiques réalisées par ce groupe, les principaux organes de presse et les principales chaînes de télévision et stations de radio étudiés ont publié ou diffusé 1 330 articles ou émissions concernant la CPI entre octobre 2008 et septembre 2009. La presse écrite a publié 364 articles et les médias électroniques 1 344 reportages (diffusés sur plus de 45 heures). Par ailleurs, l'Unité a fait appel à des partenaires des sous-régions acholi, langi, madi et teso pour appuyer ses activités au moyen d'émissions hebdomadaires interactives d'une heure.

⁶ Dans le cas des médias électroniques, les chiffres ne tiennent compte que des principales radios et télévisions qui émettent au niveau national et dans différentes parties de l'Ouganda.

Les reportages consacrés aux travaux de la Cour dans toutes les situations faisant l'objet d'une enquête se sont progressivement faits plus précis, en particulier en ce qui concerne les situations au Darfour et dans le nord de l'Ouganda, qui ont le plus attiré l'attention des médias.

Résultats des études externes

D'après une étude nationale indépendante intitulée « Baromètre social, politique, économique et



En vue de transmettre des informations aux communautés touchées, notamment aux groupes de femmes, l'équipe chargée de la sensibilisation a rencontré, le 7 avril 2009, 40 femmes d'Omiya-Anyima dans le district de Kitgum (sous-région acholi, nord de l'Ouganda). ©ICC-CPI

culturel », menée par la Division des recherches sociales du *Steadman Group*, 54 pour cent de la population ougandaise a reçu des informations de base sur la Cour pénale internationale, dont 89 pour cent par la radio. La majorité (73 %) se déclarait satisfaite de la présence de la CPI en Ouganda, et 67 % des répondants indiquent la CPI comme institution la mieux placée pour enquêter et engager des poursuites contre les responsables de crimes graves commis pendant le conflit dans le nord du pays. La majorité des répondants (89 pour cent) encouragent la CPI à renforcer ses activités de sensibilisation à la radio, celle-ci étant le meilleur moyen de transmettre des informations

précises et de se tenir au courant de l'évolution de la situation concernant les travaux de la Cour.

Facteurs extérieurs ayant une incidence sur les activités et les résultats

La famine et la sécheresse qui ont sévi entre juin et août dans environ 17 districts⁷ du nord et du nord-est du pays ont été un obstacle aux activités de l'Unité de la sensibilisation, qui cherchait à atteindre un nombre élevé de personnes parmi les populations touchées. Dans ces conditions, il s'est avéré difficile de mobiliser du monde pour assister aux réunions de sensibilisation, ce qui explique la faible participation aux réunions publiques et de village au cours de la seconde partie de l'année.

Même si les participants avaient été prévenus que ce ne serait pas le cas, ceux, peu nombreux, qui ont assisté aux réunions espéraient vivement que de la nourriture ou de l'argent seraient distribués à la fin de chaque séance. L'Unité de la sensibilisation a par conséquent mis l'accent sur les émissions radio et la sensibilisation en milieu scolaire pour assurer la communication pendant cette période de famine.

Enseignements de l'année et activités programmées

L'approche de l'Unité de la sensibilisation consistant à aller au contact direct des populations touchées par le biais de réunions en face à face au niveau local a continué de produire des résultats positifs. Elle a encouragé une plus grande participation de ces populations aux débats sur la CPI et a accru leur connaissance des processus qui ont lieu à la Cour, et leur confiance en ces derniers.

La prise en considération des personnes handicapées dans les activités de sensibilisation est novatrice et leur donne la possibilité de se faire entendre pendant la période de justice transitionnelle dans le pays. L'année prochaine, l'Unité étudiera les possibilités de créer des documents de référence sur la Cour ainsi que des brochures d'information en braille pour en faire don aux institutions pour aveugles.

Des enquêtes réalisées par des groupes indépendants ainsi que la base de données en ligne de l'Unité de la sensibilisation ont montré une hausse du pourcentage de la population ayant reçu des informations sur la Cour par le biais des médias. Grâce aux émissions de radio diffusées par les partenaires dans les langues locales des régions acholi, lango, teso et du Nil occidental, les communautés affectées ont pu recevoir des informations sur la Cour. Cette entreprise ira en

⁷ New Vision, Food shortage hits 52 districts, 16 juillet 2009, p. 3.

s'intensifiant en 2010 pour bien mettre l'accent sur le message de la Cour et tenir le public informé de ses activités.

Le Programme de sensibilisation en milieu scolaire qui a démarré en 2008 a suscité beaucoup d'intérêt au sein des communautés affectées. Les écoles qui n'avaient pas été visitées auparavant ont entrepris d'elles-mêmes d'inviter l'équipe à dispenser son programme dans leurs locaux. L'équipe a ainsi mené 21 activités auprès de 10 403 élèves. Le programme se poursuivra l'année prochaine, tant dans les communautés affectées qu'à Kampala.

L'Unité de la sensibilisation a l'intention de continuer à renforcer son partenariat avec les ONG et organisations communautaires de sorte qu'elles puissent adopter une approche dynamique dans le cadre de la conduite des activités de sensibilisation auprès des communautés les plus touchées par le conflit.

Le projet SMS lancé en 2009 sera approfondi pour réduire les décalages en matière d'information entre la Cour et le public en répondant aux questions et aux préoccupations concernant les activités de la CPI. L'Unité continuera d'accroître la visibilité de la Cour dans les communautés locales en participant à des émissions de radio et en donnant des interviews à divers médias pour expliquer les principaux faits nouveaux intervenus dans les situations faisant l'objet d'une enquête.

L'Unité de la sensibilisation saisira l'occasion de la Conférence de révision, qui doit se tenir en Ouganda entre mai et juin 2010, pour présenter la façon dont elle communique avec les communautés affectées, en particulier celles vivant dans les camps de déplacés et les villages les plus touchés par le conflit. À partir de l'expérience que nous avons accumulée en travaillant auprès de différents groupes, les gens vivant dans ces camps, en particulier les femmes, ont indiqué que la justice était inséparable de la paix dans un processus de justice transitionnelle. Le calendrier des activités pour la période à venir figure à l'annexe 3 au présent rapport.



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Résumé

La Cour a été saisie de la situation en République démocratique du Congo (RDC) par le gouvernement de la RDC lui-même, en 2004. Le Procureur a ouvert une enquête, axée dans un premier temps sur les crimes qui auraient été commis en Ituri. L'année 2009 a débuté par l'ouverture du procès de Thomas Lubanga Dyilo, le 26 janvier. Le milieu de l'année a vu la confirmation des charges contre Jean-Pierre Bemba Gombo, ressortissant congolais et ex-vice-président de la RDC dont l'affaire entre dans le cadre de la situation en République centrafricaine et, en fin d'année, a commencé le procès commun de Germain Katanga et de Mathieu Ngudjolo Chui. Bosco Ntaganda est toujours en fuite.

Des dispositions ont été prises pour que les procédures engagées devant la Cour soient accessibles et compréhensibles pour la majorité des communautés affectées. Les résumés audiovisuels des procédures ont continué d'être projetés à un large public à Bogoro, Kasenyi, Tchomia, Nyakunde, Marabo et Bunia, villes et villages d'Ituri qui ont été attaqués lors du conflit ou dans lesquels vivent actuellement les populations qui ont été victimes des crimes jugés.

Les activités de sensibilisation ont été intensifiées dans les Kivus, où le Procureur enquête actuellement. Dans l'hypothèse où cette enquête déboucherait sur la délivrance de mandats d'arrêt, l'Unité de la sensibilisation s'est fixé pour objectif de préparer la population à un éventuel procès. L'un des principaux enseignements tirés de l'expérience est qu'il est important d'entreprendre les activités de sensibilisation avant qu'un mandat d'arrêt ne soit délivré, pour que les gens soient prêts à accueillir la nouvelle et comprennent la procédure. C'est la raison pour laquelle des résumés audiovisuels ont été projetés à un large public à Beni, Bukavu, Goma et Butembo - villes qui, elles aussi, ont été l'objet d'attaques ou qui abritent des communautés touchées par le conflit. Beni et Butembo comptent une importante population de personnes déplacées qui ont fui l'Ituri lors des combats dans cette région. Ce sont donc des lieux où l'Unité de la sensibilisation a les meilleures chances de s'adresser à des personnes qui ont été directement affectées par les crimes sur lesquels la Cour enquête.

Il est indiqué dans le Rapport sur les activités de sensibilisation de 2008 que l'Unité de la sensibilisation recourrait davantage aux médias pour accroître les connaissances sur la Cour en limitant les coûts. La radio étant le moyen le

plus économique de toucher le public le plus large possible, en particulier dans des régions isolées où la population n'a pas accès à la télévision ou à Internet, l'utilisation de ce média a été accentuée cette année. Des résumés des procédures ont été diffusés par dix stations de radio locales en Ituri (contre sept stations en 2008), avec une audience estimée à 2,3 millions de personnes, soit environ 500 000 de plus qu'en 2008. L'Ituri a une population totale de 3,5 millions d'habitants. L'Unité de la sensibilisation a donc touché en 2009 environ 65 pour cent de la population de la région, contre 50 pour cent en 2008.

Le support audiovisuel, diffusé par les médias mais aussi lors des séances de sensibilisation, s'avère être un outil précieux pour expliquer de façon simple et pratique les questions juridiques complexes. L'Unité négocie actuellement avec une station de radio locale la possibilité de traduire en lingala et en swahili les résumés et d'autres documents audiovisuels produits par PIDS. La diffusion de ces résumés et autres programmes a été renforcée et complétée par les trente clubs d'écoute mis en place par l'Unité de la sensibilisation. Des animateurs formés et dotés d'un matériel approprié diffusent à plusieurs reprises les cassettes enregistrées, contribuant ainsi à augmenter le nombre de personnes informées sur les procédures. Ces clubs se réunissent régulièrement et comptent une soixantaine de membres.

L'interaction avec la société civile s'est poursuivie toute l'année. Des réunions ont été organisées à Kinshasa, en Ituri et dans les Kivus avec des groupes déjà ciblés et avec de nouveaux. Le programme de sensibilisation à l'intention des communautés affectées s'est également poursuivi : des réunions, des formations et des discussions ont régulièrement été organisées avec des représentants d'ONG, des autorités locales, de groupes de femmes et de jeunes et des chefs communautaires et religieux. Des enfants et des jeunes ont été réunis dans le cadre du programme de sensibilisation mis en œuvre en milieu scolaire/universitaire. En août 2009, à Bukavu (Sud-Kivu), par exemple, l'Unité de la sensibilisation a organisé une séance d'information et de discussion au profit d'étudiants. Davantage d'actions ont été menées, cette année, auprès des praticiens du droit et des journalistes afin de sensibiliser les personnes ayant une influence sur la population et le législateur. Un programme de sensibilisation à l'intention des journalistes et un autre visant les membres de la profession juridique ont donc été lancés en vue de former les représentants locaux de ces deux familles

professionnelles.

Pour montrer la légitimité de la Cour aux personnes les plus concernées par ses travaux, il importe non seulement d'expliquer aux communautés touchées par le conflit comment celle-ci a été créée et la façon dont elle fonctionne, mais aussi que la Cour communique avec ces communautés de sorte qu'elles comprennent comment la justice est rendue. L'Unité de la sensibilisation applique pour transmettre ses messages une méthode partant

de la base (bottom-up), en tenant compte des besoins en information propres à chaque public visé. En procédant ainsi, l'Unité s'efforce de donner à ces communautés le sentiment d'être partie prenante aux activités de la Cour, faisant apparaître celle-ci comme une institution qui travaille pour elles et en leur nom. À cette fin, en 2010, l'Unité de la sensibilisation continuera à organiser des rencontres en face à face avec les communautés affectées et renforcera l'utilisation d'émissions télévisées et radiophoniques interactives.

Contexte et état d'avancement des procédures

Pour ce qui est de la situation en République démocratique du Congo, trois affaires sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, et *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*. L'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* relève de la situation en République centrafricaine mais Jean-Pierre Bemba étant une figure politique importante en RDC (il a été le vice-président de ce pays de 2003 à 2006 et s'est porté candidat à la présidence de la République en 2006), les activités de sensibilisation en RDC portent aussi sur cette affaire. Jean-Pierre Bemba jouit toujours d'un fort soutien à Kinshasa où, en 2006, il a remporté une large majorité de voix et était sénateur de la province jusqu'à son arrestation.

Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo

La CPI mène actuellement, avec l'affaire Thomas Lubanga Dyilo, son premier procès. Les autres affaires de la situation en RDC en sont à la phase préliminaire. En janvier 2007, une chambre composée de trois juges a confirmé les charges de crimes de guerre retenues à l'encontre de Thomas Lubanga Dyilo, qui aurait été à la tête d'une milice en République démocratique du Congo. Il est accusé d'avoir procédé à l'enrôlement et à la conscription d'enfants âgés de moins de 15 ans et de les avoir fait participer activement à des hostilités. Le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. L'Accusation, la Défense, le Greffe et huit représentants légaux des victimes (lesquelles sont au nombre de 93) participent à ce procès. Le 14 juillet 2009, l'Accusation a fini de présenter ses moyens. La Défense devait commencer la présentation des siens le 6 octobre mais une nouvelle date va être fixée.

Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui

Germain Katanga a été remis à la Cour le 17 octobre 2007, et Mathieu Ngudjolo Chui le 7 février 2008. Le 10 mars 2008, la Chambre préliminaire a joint les deux affaires, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo étant poursuivis pour les mêmes crimes, à savoir d'avoir fait participer des enfants de moins de 15 ans à des hostilités (en tant que crime de guerre), d'avoir dirigé une attaque contre la population civile en tant que telle ou contre des civils qui ne participaient pas directement aux hostilités (crime de guerre), homicide intentionnel (crime de guerre), destruction de biens (crime de guerre), pillage (crime de guerre), esclavage sexuel et viol (en tant que constituant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité), et meurtre (crime contre l'humanité).

Le 26 septembre 2008, les juges de la Chambre préliminaire ont confirmé les sept chefs de crimes de guerre et les trois chefs de crimes contre l'humanité. Le 27 mars 2009, la Chambre de première instance a annoncé que le procès débiterait le 24 septembre 2009. Le 31 août 2009, la Chambre de première instance II a rendu une décision reportant l'ouverture du procès au 24 novembre 2009.

Le Procureur c. Bosco Ntaganda

La Chambre préliminaire I a délivré un mandat d'arrêt sous scellés le 22 août 2006. Les scellés ont été levés le 28 avril 2008. Bosco Ntaganda est toujours en fuite.

Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo

Poursuivi pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, Jean-Pierre Bemba Gombo a été arrêté le 24 mai 2008. Il a été remis à la Cour le 3 juillet 2008. Le 15 juin 2009, la Chambre préliminaire a confirmé deux charges de crimes contre l'humanité (meurtre et viol) et trois charges de crimes de guerre (meurtre, viol et pillage). Le 14 août 2009, la Chambre a accédé à la demande de mise en liberté provisoire sous conditions déposée par Jean-Pierre Bemba mais a retardé la mise en œuvre de cette décision tant que n'est pas réglée la question de l'État qui va l'accueillir sur son territoire et que les conditions de cette libération ne sont pas déterminées. Ce même 14 août, l'Accusation a interjeté appel de la décision accordant la mise en liberté provisoire. Le 3 septembre, la Chambre d'appel a accordé un effet suspensif à l'appel interjeté par le Procureur, suspendant du même coup la mise en œuvre de la décision relative à la mise en liberté provisoire, en attendant que soit rendue la décision finale quant au fond de l'appel formé par le Procureur.

Résultats escomptés

Compte tenu des faits ci-dessus, l'Unité de la sensibilisation a obtenu en 2009 les résultats suivants :

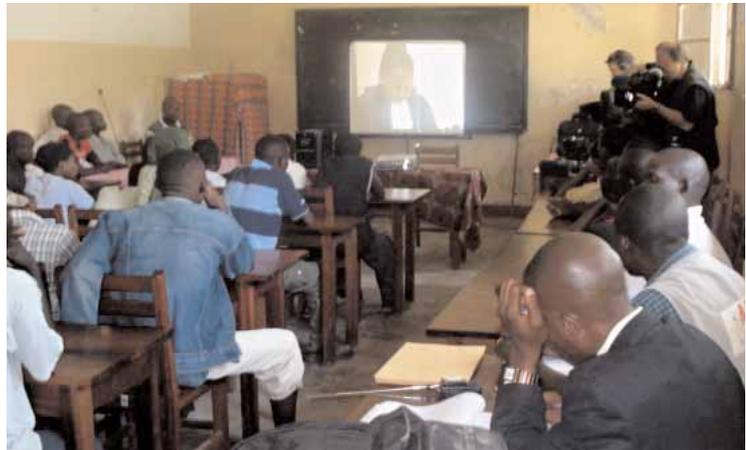
- Les procédures judiciaires sont plus accessibles aux communautés affectées et à la population en général ;
- Les communautés touchées et la population en général comprennent mieux l'actualité judiciaire devant la Cour et les procédures à l'origine de cette actualité ;
- Les échanges avec les communautés touchées ont été intensifiés ;
- Des informations exactes et complètes sur le rôle et les activités de la Cour sont fournies en temps opportun aux communautés touchées et à la population en général ;
- Des mesures ont été prises pour lutter contre la désinformation dont la Cour fait l'objet.

Activités

1. Les procédures judiciaires sont plus accessibles aux communautés affectées et à la population en général

Pour qu'un plus grand nombre de personnes ait accès aux procédures devant la Cour, la Section de l'information et de la documentation a réalisé 19 résumés audio et vidéo des audiences. Créé au

cours de l'année écoulée, cet important outil de communication a été utilisé de différentes façons et a aidé à informer les groupes cibles en fonction de leurs sujets d'intérêt respectifs. Certaines chaînes de télévision et stations de radio ont diffusé ces résumés dans leur intégralité, d'autres n'en ont diffusé que des extraits. Au cours des réunions, ces résumés ont été projetés dans leur intégralité pour que les communautés concernées aient accès aux procédures. Ces projections ont été précédées



d'une présentation de la CPI par l'équipe de la sensibilisation et ont souvent été suivies de débats animés sur les questions fondamentales portées devant la Cour. Sans ces projections, non seulement les communautés concernées n'auraient pas été informées mais ces importants débats, au cours desquels des questions essentielles sont posées, n'auraient pas eu lieu. Avant ces séances de projection, de nombreuses questions étaient posées sur l'identité des victimes et des témoins (« pourquoi sont-ils désignés par un chiffre et non par leur nom ? », par exemple). La distorsion des visages dans les images projetées a ainsi été à l'origine d'une discussion sur la raison pour laquelle les identités ne sont pas divulguées, ce qui a permis à l'Unité de la sensibilisation d'exposer quelques grands principes concernant la protection des victimes et des témoins. Une fois encore, sans ces projections, les procédures devant la Cour seraient restées abstraites pour les communautés touchées par le conflit.

Afin de diffuser les audiences auprès du public, l'Unité de la sensibilisation a organisé, le 9 juin 2009, une projection de résumés vidéo des procédures du procès Lubanga à l'intention d'enfants soldats démobilisés à Bunia en Ituri. ©ICC-CPI

À Kinshasa, avant l'ouverture du procès Lubanga, l'Unité de la sensibilisation a fait diffuser « Demandez à la Cour » et « La CPI en un clin d'œil » par deux chaînes de télévision locales à 13 heures, 16 heures et 20 heures 30 tous les jours, soit un total de 45 minutes de diffusion par jour pour chaque chaîne. Ces heures de diffusion ont été choisies parce que ce sont celles auxquelles les gens regardent les informations et que c'est donc à ces moments-là que l'audience est la plus grande. Les résumés ont aussi été envoyés à six autres chaînes de télévision locales, qui les diffusent quotidiennement (15 minutes de diffusion en tout, par jour et par chaîne).

Au moment de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire Bemba, PIDS a réalisé quatre résumés audiovisuels qui ont été téléchargés et transmis aux chaînes de télévision et aux stations de radio par le personnel local à Kinshasa. Deux chaînes ayant une couverture nationale ont diffusé ces résumés à 13 heures, 16 heures et 20 heures 30 tous les jours, soit 30 minutes de diffusion en tout, par jour et par chaîne. Six chaînes de télévision locales, dont deux appartenant à J.P. Bemba, ont aussi diffusé ces résumés une fois par jour, soit 10 minutes de diffusion par jour et par chaîne.

Pour le procès Lubanga, PIDS a fait diffuser en direct, par satellite, les déclarations liminaires des deux parties. En revanche, pour des raisons qui lui appartiennent, RTNC (la chaîne de télévision publique) n'a pas retransmis dans leur intégralité les premiers jours du procès. PIDS a néanmoins continué à mettre les résumés à la disposition des autres chaînes de télévision. En Ituri, ces résumés ont été diffusés par dix stations de radio locales. Un accord a été conclu avec Radio Canal Révélation, à Bunia, pour les traduire en lingala et en swahili. Ils pourraient être entendus par 3 millions de personnes dans la région de l'Ituri.

Des accords ont été conclus avec des stations de radio à Beni et à Bukavu (dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu respectivement) pour qu'elles diffusent les résumés des procédures Lubanga et Katanga et Ngudjolo Chui. D'autres accords seront conclus au même effet avec des stations de radio de Goma en novembre 2009.

La difficulté, concernant la diffusion de ces résumés à Kinshasa, est toujours le peu d'intérêt que suscite le procès Lubanga auprès des télévisions comme de la population en général. Le fait que ces résumés n'existent qu'en français - et pas dans les langues locales - est aussi un problème. Pour remédier à cette situation, des discussions sont en cours avec une radio locale de Bunia pour que le matériel audiovisuel en français soit traduit en swahili et en lingala.

Faire en sorte que les habitants des régions isolées puissent accéder aux informations radiodiffusées a été une autre tâche difficile. Depuis 2007, des clubs d'écoute ont été créés dans le cadre du programme de sensibilisation à l'intention des communautés, en Ituri, dans le but de nouer un dialogue direct avec la population locale. Les membres de ces clubs, au nombre de 60 en moyenne, se réunissent pour écouter les résumés des audiences diffusés par les radios locales puis pour débattre de ce qu'ils ont entendu. Les responsables de ces clubs sont sélectionnés à l'avance parmi les enseignants, les chefs communautaires ou les étudiants qui ont pris part aux réunions d'information. Ces séances donnent l'occasion à ceux qui y participent de poser des questions. Les responsables prennent note des questions et les transmettent à l'Unité de la sensibilisation. Le suivi et l'évaluation périodique des activités de ces clubs ont aidé l'Unité à apporter les modifications nécessaires au système et à progresser. Le projet a débuté avec 18 clubs d'écoute ; il en existe 30 aujourd'hui.

2. Les communautés touchées et la population en général comprennent mieux l'actualité judiciaire devant la Cour et les procédures à l'origine de cette actualité

Pour que la population puisse avoir une opinion éclairée au sujet de la Cour et confiance en sa capacité de rendre justice, la Section de l'information et de la documentation a organisé dès le



En vue d'améliorer la compréhension de la Cour, une session d'information a été organisée à l'intention de chefs religieux qui, à leur tour, la retransmettront à leurs congrégations. Mwanga, Ituri, le 14 juin 2009 ©ICC-CPI

début du procès Lubanga des séances de sensibilisation incluant des projections de vidéos des procédures. L'équipe de la sensibilisation a mis en place des séances de ce type dans les villages de Kasenyi, Bogoro, Mongbwalu, Mahagi, Aru, Tchomia, Nyakunde et Mambassa, en Ituri. Dans les Kivus, les réunions d'information ont eu lieu à Beni, à Butembo et à Bukavu. Ces villes et villages ont été choisis parce qu'ils ont été le théâtre de combats pendant le conflit ou parce que c'est là que vivent les

communautés touchées. Toutes les projections ont été suivies de discussions animées.

Ces réunions d'information ont permis aux gens de prendre conscience de l'impartialité des juges, des droits de la Défense et du rôle des victimes. Les discussions provoquées par les projections ont également permis aux participants de comprendre le dispositif de protection des témoins et des victimes, apaisant la controverse au sujet de la prétendue fausse identité de ces derniers.

Pour renforcer les capacités des membres de la profession juridique en RDC relativement à la CPI en faisant en sorte qu'ils soient plus informés et mieux à même de soutenir les travaux de la Cour, six sessions de formation et d'information ont été organisées à Kisangani et à Kinshasa dans le cadre du programme de sensibilisation qui les vise plus particulièrement. Elles ont vu la participation de 694 juges et avocats. Parmi les activités prévues pour la fin de 2009 et pour 2010, des sessions de formation et d'information seront organisées pour les avocats à Goma et à Bukavu.

Pour accroître les connaissances sur la CPI et sur le droit international pénal en général, la Section de l'information et de la documentation a ouvert au bureau de Kinshasa une petite bibliothèque où se rendent essentiellement des étudiants et des chercheurs en droit et en relations internationales.

3. L'interaction avec les communautés touchées a été intensifiée

Pour stimuler la participation des communautés locales aux activités de la Cour et pour avoir un véritable dialogue avec la population de la RDC, l'Unité de la sensibilisation a continué à travailler en collaboration étroite avec ses partenaires locaux. Dans les Kivus, en particulier, les ONG ont été d'une grande aide à cet égard. En avril 2009, à Bukavu (Sud-Kivu), l'Unité a organisé avec la coopération du Groupe Jérémie et de la Coalition nationale pour la CPI une séance d'information et de discussion qui a réuni des représentants de 40 ONG locales. Une deuxième séance s'est tenue en août, au cours de laquelle les faits nouveaux survenus à la Cour et dans la région depuis la réunion précédente ont été débattus et analysés.



Afin de diffuser les audiences auprès du public, l'Unité de la sensibilisation a organisé, le 16 août 2009, une projection de résumés vidéo des procédures du procès Lubanga à Akonjikani, en Ituri. ©ICC-CPI

L'équipe de la sensibilisation est restée en contact régulier avec des groupes de personnes influentes ayant la capacité de relayer des informations sur la Cour auprès des communautés concernées. Les rencontres avec les chefs communautaires se sont révélées un excellent moyen de transmettre des messages aux populations locales. En Ituri, le programme de sensibilisation des communautés a notamment pris la forme de réunions avec des représentants des populations lendu et hema. Ces réunions ont permis de réduire les tensions et l'animosité à l'égard de la Cour et de ses fonctionnaires. D'autres groupes de personnes influentes, comme les chefs religieux et les étudiants, ont été régulièrement informés de l'actualité de la Cour. En plus de diffuser des informations, le but est de créer un climat de confiance dans ces cercles afin de susciter une participation plus active de leur part aux activités de sensibilisation.

Les préoccupations les plus vives parmi celles entendues tout au long des nombreuses réunions qui se sont tenues avec les communautés touchées par le conflit sont les suivantes :

- L'identité des victimes et des témoins : les participants ont exprimé le souhait de voir les victimes et les témoins ou de connaître leur identité. Pour bon nombre d'entre eux, les témoins appelés par le Procureur sont de faux témoins. Ils ne comprennent pas pourquoi les voix et les visages sont déformés.
- La plupart des participants sont convaincus que les témoins à charge ont été payés pour témoigner. L'équipe en charge de la sensibilisation a donc organisé des réunions d'information sur le statut de victime et de témoin ainsi que sur le dispositif de protection.
- Les gens se demandent aussi pourquoi l'enquête n'a donné lieu, jusqu'ici, qu'à l'arrestation de Congolais. Pour répondre à cette question, l'Unité de la sensibilisation a mis en place plusieurs séances d'information afin d'expliquer le principe de la complémentarité.
- Les politiques du Bureau du Procureur relativement à la situation dans les Kivus. Pour répondre à cette préoccupation, l'équipe de la sensibilisation a commencé à effectuer des missions bimestrielles dans ces régions et travaille actuellement avec des stations de radio locales à Beni et à Bukavu à la mise en place d'émissions interactives.

4. Des informations exactes et complètes sur le rôle et les activités de la Cour sont fournies en temps opportun aux communautés touchées et à la population en général

Toute l'année, l'équipe en charge de la sensibilisation s'est fait un devoir de travailler en collaboration aussi étroite que possible avec la population et les autorités en mesure de relayer des informations auprès de leur communauté. À Bunia, deux séances d'information ont été mises en place à l'intention des autorités administratives et locales. En tout, 36 chefs de groupe et de communauté ont participé à ces réunions, dont les chefs de 12 quartiers de Bunia et des représentants du bureau du chef de l'Ituri. Des résumés des audiences ont été projetés au cours de ces réunions.

Deux réunions d'information ont été organisées pour 110 ex-enfants soldats. Le but était d'informer les participants sur l'ouverture du procès Lubanga et de leur faire comprendre qu'au regard du Statut de Rome, le recrutement d'enfants soldats constitue un crime grave. Un jeu de rôle mettant en scène une simulation de procès, auquel ont pris part les participants, a donné lieu à de nombreuses questions pertinentes sur les procédures devant la Cour.



Le 15 août 2009, un groupe de femmes rencontre l'Unité de la sensibilisation à Mahagi en Ituri, pour discuter de problèmes touchant spécifiquement les femmes dans le conflit. ©ICC-CPI

Deux rencontres-débats ont été organisées en Ituri (dans les villages de Bogoro et de Kasenyi) à l'occasion de la visite du Greffier de la Cour, auxquels ont assisté 958 personnes. C'était la première fois qu'un haut responsable de la Cour se rendait dans des villages où des crimes de la compétence de la Cour ont été commis.

Six réunions publiques se sont tenues dans les villages ituriens de Bogoro et de Zumbe (dont est originaire Mathieu Ngudjolo Chui). Elles ont vu la participation de 420 personnes.

Trois réunions ont été organisées exclusivement à l'intention des femmes à Bunia et à Mahagi (en Ituri), en collaboration avec l'ONG locale Forum des Mamans de l'Ituri (FOMI). Lors des combats dans l'est de la RDC, le viol était souvent utilisé comme arme de guerre. Les femmes sont donc un public important pour l'Unité de la sensibilisation. Cent cinquante-trois représentantes d'organisations de femmes ont assisté à ces réunions.

Six séances d'information ont été mises en place à l'intention des représentants de groupe religieux. Elles ont réuni en tout 839 personnes. Ces chefs religieux étaient de différentes confessions (catholique, musulmane, protestante, etc). La population congolaise étant très croyante, ces autorités jouent un rôle très important au sein de leur communauté et leur parole a une forte influence sur l'opinion. Ces réunions se sont tenues en swahili et en lingala - les deux langues parlées en Ituri - en plus du français.

5. Des mesures ont été prises pour lutter contre la désinformation dont la Cour fait l'objet

Pour empêcher la désinformation contre la Cour, l'Unité de la sensibilisation a souvent dû réagir rapidement après un certain nombre de faits judiciaires. Cette année, l'Unité a agi sans attendre après la requalification des charges portées contre Jean-Pierre Bemba, la décision lui accordant la mise en liberté provisoire sous conditions et celle de la Chambre d'appel accordant un effet suspensif à l'appel interjeté par le Procureur contre cette décision, la décision de la Chambre d'appel confirmant la suspension de la procédure ordonnée par la Chambre de première instance dans l'affaire Lubanga et celle annulant sa décision relative à la mise en liberté, puis la levée de la suspension de la procédure par la Chambre de première instance.

Dans chaque cas, les mesures suivantes ont été prises pour éviter que ne circulent des informations inexacts :

- Les médias ont été informés de l'événement ou de la décision (dans le cadre de points de

- presse hebdomadaires à Kinshasa et à Bunia).
- Des informations ont été envoyées par e-mail et par SMS aux personnes susceptibles de les relayer (la liste de diffusion de l'équipe de la sensibilisation contient près de 300 noms de membres d'ONG ou de la presse).
- Des communiqués de presse ont été diffusés.
- Des émissions de radio interactives ont été organisées : tous les matins, un représentant de PIDS à Bunia anime une émission interactive sur une station de radio locale.
- Des réunions interactives ont été mises sur pied à l'intention des groupes cibles, pour les informer de l'événement ou de la décision.

Plusieurs formations ont par ailleurs été dispensées cette année à des journalistes à Kinshasa, à Kisangani et dans les deux Kivus. Ces séances de formation et d'information avaient pour but d'accroître la connaissance et la compréhension du fonctionnement de la Cour par les journalistes congolais, ainsi que de leur fournir les informations nécessaires pour qu'ils puissent relayer des informations exactes au sujet de la Cour. 30 journalistes ont participé à la formation de Kisangani, 24 à celle de Kinshasa, 15 à celle de Goma et 15 à celle de Bukavu. Les formations dispensées à Kinshasa et dans les Kivus ont été organisées conjointement avec l'ONG canadienne Journalistes pour les droits humains, qui est spécialisée dans la formation des journalistes locaux à la couverture des questions relatives aux droits de l'Homme.

Résumé des activités

Rencontres en face-à-face

Ituri

- Deux réunions d'information ont été organisées à Bunia pour les autorités administratives et locales. 36 chefs communautaires (les chefs de 12 quartiers de Bunia et des représentants du bureau du chef de l'Ituri) y ont participé. Des résumés des audiences ont été projetés.
- Deux séances à l'intention des enfants soldats démobilisés se sont tenues à Bunia, auxquelles ont assisté 110 ex-enfants soldats. Le but était de les informer de l'ouverture du procès Lubanga. Les participants ont pris part à un jeu de rôle mettant en scène un procès.
- Deux rencontres-débats ont été organisées en Ituri (dans les villages de Bogoro et de Kasenyi) à l'occasion de la visite du Greffier de la Cour, auxquels ont assisté 958 personnes. C'était la première fois qu'un haut responsable de la Cour se rendait dans des villages où des crimes ont été commis.
- Six réunions publiques se sont tenues près de Bunia, dans les villages de Bogoro et de Zumbe, où est né Mathieu Ngudjolo Chui, auxquelles 420 personnes ont pris part.
- Trois sessions ont été organisées exclusivement à l'intention des femmes à Bunia et à Mahagi (en Ituri), en collaboration avec l'ONG Forum des Mamans de l'Ituri. Lors des combats dans l'est de la RDC, le viol était souvent utilisé comme arme de guerre. Les femmes sont donc un groupe cible important. 153 représentantes d'organisations de femmes ont assisté à ces réunions.
- Quatre séances d'informations réunissant 249 défenseurs des droits de l'Homme se sont tenues.
- Six séances d'information ont été mises en place à l'intention des représentants de groupes religieux. Elles ont réuni en tout 839 personnes de plusieurs confessions (catholique, musulmane, protestante, etc). La population congolaise étant très croyante, ces autorités jouent un rôle très important et leur parole a une forte influence sur l'opinion. Certains de ces chefs religieux, surtout en Ituri, organisent même des projections de résumés audiovisuels des audiences de la Cour, auxquelles ils invitent leur congrégation.

Kisangani

- Deux réunions d'information ont eu lieu, auxquelles étaient présentes 202 personnes en tout. Kisangani revêt une importance stratégique parce qu'il s'agit du centre politique, militaire et judiciaire de la province où se trouve le district de l'Ituri. Les participants ont été informés de l'évolution des affaires devant la Cour, en particulier de celles concernant la RDC. Ils ont exprimé leurs préoccupations au sujet des exactions qui auraient été commises - notamment en territoire Dungu, dans le nord-est de la Province Orientale - par l'Armée de résistance du Seigneur (ARS). Des préoccupations ont également été exprimées quant aux affrontements dans les Kivus et aux effets des mandats d'arrêts délivrés par la Cour sur la démobilisation des milices et sur le rétablissement de la paix.
- Deux réunions de sensibilisation ont été organisées à Kisangani à l'intention des avocats et des

magistrats civils et militaires. 206 personnes en tout y ont participé.

- Deux réunions d'information ont été mises en place à Kisangani pour les étudiants. Elles ont vu la participation de 406 personnes.

Nord et Sud-Kivu

- Deux séances d'information ont été organisées pour les journalistes. La première, qui s'est tenue à Beni (Nord-Kivu), a réuni 40 journalistes travaillant principalement dans des stations de radio de la région (certaines émettent aussi en Ituri, région voisine). La plupart des programmes audiovisuels diffusés étaient en swahili. La deuxième réunion a eu lieu à Bukavu (Sud-Kivu). 15 journalistes y ont assisté.
- Trois réunions d'information ont été mises sur pied à l'intention de 235 étudiants.
- Deux réunions ont été organisées à l'intention des défenseurs des droits de l'Homme et ont vu la participation d'un total de 200 personnes. Les ONG œuvrant dans ce domaine basées dans l'est du Congo sont particulièrement intéressées par les crimes relevant de la compétence de la CPI.

Kinshasa

- Quatre réunions de sensibilisation ont été organisées à l'intention des avocats. Deux de ces réunions qui se sont tenues à Kinshasa ont été mises sur pied en collaboration avec les deux barreaux de la ville, les deux autres en partenariat avec deux associations d'avocats. Le nombre des participants s'est élevé à 488.
- Huit sessions ont été mises en place à l'intention des organisations de femmes. Elles ont enregistré un bon taux de participation, avec 2 597 femmes venues y assister. L'une de ces réunions a été organisée en collaboration avec l'ONG internationale *Women's Initiative for Gender Justice*, dont le siège se trouve à La Haye (Pays-Bas). Les participantes étaient des femmes de République centrafricaine et des provinces de l'est du Congo.
- Quatre sessions de sensibilisation ont été organisées à Kinshasa pour les étudiants. 2 712 personnes sont venues y assister. Compte tenu de leur aptitude à relayer des informations, les étudiants constituent un important groupe cible pour PIDS.
- 166 personnes - essentiellement des étudiants en droit et en relations internationales désireux de mieux comprendre le mandat et le fonctionnement de la Cour - se sont rendues à la bibliothèque ouverte l'an dernier au bureau de Kinshasa. Cette petite structure, dont le fonds est composé d'environ 80 ouvrages pour la plupart fournis par la bibliothèque de la Cour à La Haye, a beaucoup aidé les étudiants à rédiger leurs mémoires de fin d'études.
- Une séance d'information sur l'adaptation des droits nationaux au Statut de Rome a été mise en place à l'intention des parlementaires en collaboration avec l'ONG *Parliamentarians for Global Action*. Le but était de faire en sorte que le législateur ait une connaissance plus approfondie de la CPI. Près de 150 députés et sénateurs étaient présents.
- 17 séances d'information ou de discussion libre ont été organisées pour les défenseurs des droits de l'Homme. La participation s'est élevée à 2 181 personnes, pour la plupart des membres des Églises catholique, protestante et kimbanguiste jouissant d'une grande influence au sein de leur communauté.
- Deux réunions publiques se sont tenues à Kinshasa grâce à la collaboration du RECIC, une ONG œuvrant dans le domaine des libertés civiles. La collaboration avec le RECIC a aidé à entrer en contact avec les habitants de la grande banlieue de Kinshasa, où Jean-Pierre Bemba bénéficie d'un très fort soutien. 1 052 personnes ont assisté à ces réunions.
- Deux sessions visant les groupes de jeunes ont été organisées dans le cadre de la campagne de sensibilisation menée par l'Unité. Elles ont vu la participation de 120 personnes âgées de 17 à 35 ans. En plus d'informer ce groupe cible sur la CPI, le but était de montrer qu'au regard du Statut de Rome, le recrutement d'enfants soldats constitue un crime grave. Une journée d'action culturelle a aussi été organisée, dans la même veine, à l'intention des écoles. 11 établissements de Kinshasa ont participé à cette journée (le samedi 16 mai), qui a été précédée de séances de sensibilisation des professeurs. La population de Kinshasa a souvent été critiquée pour son indifférence au sort des habitants de l'est du pays. Cette activité a offert à l'Unité la possibilité d'associer l'action de ses bureaux de Kinshasa et de Bunia et de permettre aux écoliers de Kinshasa de faire preuve de solidarité envers les enfants des régions de l'est. Ils ont lu des poèmes, présenté des spectacles de danse classique et autres et joué des sketches devant plus de 300 spectateurs. Le message était : « *La place de l'enfant n'est pas dans l'armée et ceux qui se servent des enfants pour faire la guerre commettent un crime de guerre* ». L'Unité de la sensibilisation a invité deux artistes congolais, Monik Tenday et Jean Goubald, à participer à cet événement. Jean Goubald est connu à Kinshasa pour ses chansons

condamnant l'utilisation des enfants pour faire la guerre. Un acteur de renom, Jean Shaka Tshipamba, a joué un spectacle montrant la relation entre un commandant et un enfant soldat. 350 écoliers ont participé à cette journée.

Interaction avec les médias

L'Unité de la sensibilisation estime à près de 25 millions le nombre de personnes ayant entendu en 2009 les messages diffusés par la Cour par l'intermédiaire de la télévision, de la radio et de la presse écrite. En janvier 2009, les chaînes de télévision nationales ont retransmis en direct la quasi-intégralité de l'ouverture du procès Lubanga. Grâce à la stratégie de sensibilisation mise en place pour l'ouverture du procès, Digital Congo TV, une chaîne de télévision privée ayant une couverture nationale, a diffusé le programme audiovisuel « Demandez à la Cour » trois fois par jour au cours des six jours précédant le procès. Radio Okapi, partenaire important de l'équipe en charge de la sensibilisation, est une station de radio de l'ONU qui a ses bureaux à Kinshasa et couvre tout le pays. Elle est connue pour son professionnalisme et sa neutralité. La RTNC, le service public de radio et de télévision de la RDC, a elle aussi une couverture nationale. Elle a à plusieurs reprises retransmis en direct les audiences en cours à La Haye. En Ituri, nos partenaires sont notamment les radios suivantes : Canal Révélation, RTK, Radio Candip, Radio Digital, Radio Océan, Radio Amkeni, Radio Colombe, Radio Tempête du Lac, Radio Catholique, et Radio Amani. Dans les Kivus, nos partenaires sont Radio Maendeleo à Bukavu (Sud-Kivu), et Radio Muungano et Radio Graben à Beni (Nord-Kivu). La couverture de la presse écrite congolaise se limite aux grandes villes mais nombre de ces journaux ont des sites internet par lesquels la diaspora congolaise a accès aux informations.

En 2009, les activités suivantes ont été menées avec les médias :

- En octobre et en novembre 2008, le nombre des activités de sensibilisation a considérablement augmenté suite à la décision prise par la Chambre d'appel de confirmer la suspension de la procédure ordonnée par la Chambre de première instance dans l'affaire Lubanga ainsi que d'annuler sa décision concernant la mise en liberté, puis suite à la levée de la suspension de la procédure par la Chambre de première instance. De nombreux points de presse ont été organisés après chaque décision. Il a été demandé aux radios locales suivantes en Ituri de relayer rapidement ces informations : Radio Colombe (à Mahagi), Radio Océan (à Aru), Radio Candip (à Bunia), Radio Canal Révélation (à Bunia), Radio Amkeni (à Mambassa), RTK (à Bunia et à Kasenyi), et Radio Tempête du Lac (à Aru).
- En collaboration avec les chaînes de télévision de Kinshasa, l'équipe en charge de la sensibilisation a produit entre octobre et novembre 2008 une série d'émissions en lingala de 30 minutes chacune, en prévision de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire Bemba.
- Cinq quotidiens de Kinshasa ont publié un éditorial du Greffier sur l'ouverture du procès Lubanga et sur l'audience de confirmation des charges dans l'affaire Bemba. Cet éditorial a pu être lu par quelque 100 000 personnes.
- Lors de la visite en RDC de Mme Silvana Arbia, Greffier de la Cour, en mars 2009, l'Unité de la sensibilisation a organisé deux conférences de presse à Kinshasa et à Bunia auxquelles ont participé 75 journalistes congolais. Lors de la visite à Bunia de M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur, PIDS a coordonné de nombreuses interviews avec les médias. Des interviews du Greffier par téléphone ont également été coordonnées avec les radios et télévisions suivantes : Radio Okapi, Canal Révélation et Canal Congo Télévision.
- PIDS a organisé 680 interviews et émissions radiophoniques ou télévisées entre janvier et septembre 2009. Celles-ci ont eu lieu en français, en swahili ou en lingala. Les relations de partenariat établies avec 10 radios locales en Ituri permettent d'avoir une très large présence dans les médias.
- 33 points de presse se sont tenus depuis le début de l'année, avec une participation moyenne de 25 journalistes par point de presse.
- 23 communiqués de presse ont été remis en mains propres aux journalistes par le personnel de l'Unité.
- Environ 200 messages SMS ont été envoyés aux journalistes pour attirer leur attention sur chacun des communiqués de presse.
- 19 CD élaborés par l'équipe audiovisuelle de PIDS à La Haye ont été distribués aux 10 radios partenaires en Ituri. Depuis le mois d'août 2009, des CD sont aussi envoyés aux stations de radio de Beni et de Bukavu, dans les Kivus. Ces programmes audiovisuels portent essentiellement sur les résumés des audiences publiques qui se sont tenues à La Haye, sur des explications par des représentants de la Cour sur les décisions rendues par les juges ou sur des informations plus générales sur l'actualité de la Cour.

- Grâce à des fonds fournis par le Royaume-Uni, trois journalistes congolais sont allés à La Haye pour couvrir l'ouverture du procès Lubanga. La présence de ces journalistes aux Pays-Bas a permis à leurs organes de presse respectifs d'obtenir des informations de toute première main.

Diffusion d'informations

- Kits d'information distribués : 11 920
- Recueils de textes fondamentaux distribués : 5 601.

Mesurer les résultats : indicateurs de performance et données

L'évaluation a été réalisée à partir de données recueillies au moyen des enquêtes effectuées par l'équipe en charge de la sensibilisation lors d'activités menées auprès de groupes de moyenne ou de grande taille. Des formulaires d'évaluation standard ont été élaborés puis utilisés tout au long de l'année. Des ensembles de questions comportant à la fois des questions ouvertes et des questions fermées (auxquelles il fallait répondre par « oui » ou par « non ») ont été utilisés pour évaluer toutes les activités de l'Unité. Ces questions ont été posées à la fin de chaque activité. Les participants ont répondu aux questions fermées en levant la main. Pour les questions ouvertes, seuls ceux qui le souhaitaient ont répondu. Un examen périodique des discussions ayant eu lieu lors des séances des clubs d'écoute a également été effectué afin d'évaluer ce que leurs membres pensent de la Cour et l'évolution de leurs connaissances.

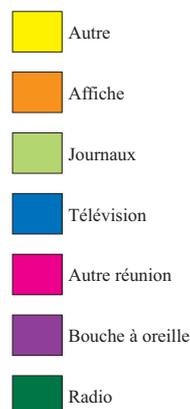
Évaluation interne

Questions concernant la façon dont les gens ont entendu parler de la Cour⁸

En 2009, 69 pour cent des personnes qui ont pris part aux activités de sensibilisation ont déclaré connaître la Cour avant l'activité, contre seulement 45 pour cent en 2008 ; pour 31 pour cent de ces personnes, c'était la première fois qu'ils entendaient parler de la Cour.

Sur le nombre de personnes qui connaissaient déjà la Cour, 49 pour cent en avaient entendu parler à la radio, 10 pour cent à la télévision, 15 pour cent par d'autres personnes (bouche à oreille), 7 pour cent par les journaux, 23 pour cent lors d'une autre réunion, 3 pour cent par des affiches, et 1 pour cent par un autre moyen. 83 pour cent - contre 76 pour cent en 2008 - des participants ont affirmé avoir appris quelque chose d'important pour eux, et 85 pour cent ont déclaré avoir l'intention de discuter de ce qu'ils avaient appris avec d'autres personnes.

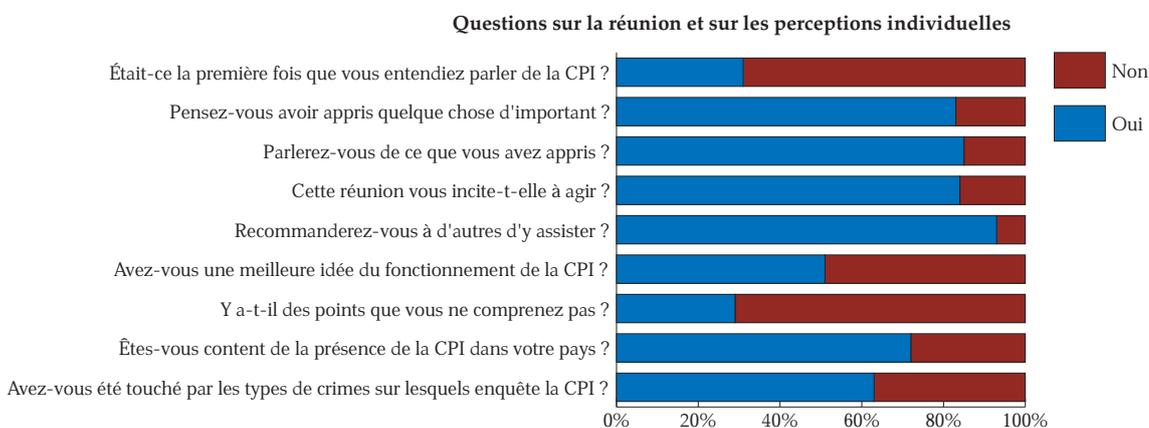
84 pour cent des personnes ont affirmé qu'elles feraient quelque chose en réaction à la réunion, et 93 pour cent ont dit qu'elles recommanderaient à d'autres personnes d'assister à une réunion comme celle-ci. 51 pour cent des personnes ont déclaré avoir une meilleure idée du fonctionnement de la CPI mais 29 pour cent ont indiqué qu'il restait des points qu'elles ne comprenaient pas (contre 36 pour cent en 2008). Un nombre beaucoup plus important de personnes se sont dites satisfaites de la présence de la CPI en RDC cette année (72 pour cent, contre 54 pour cent seulement en 2008) alors que seulement 28 pour cent ne l'étaient pas (les mécontents représentaient 46 pour cent des personnes interrogées en 2008). 63 pour cent des participants ont déclaré avoir eux-même été touchés par les types de crimes sur lesquels la CPI enquête.



⁸ Graphique créé à partir de la base de données de l'Unité de la sensibilisation.

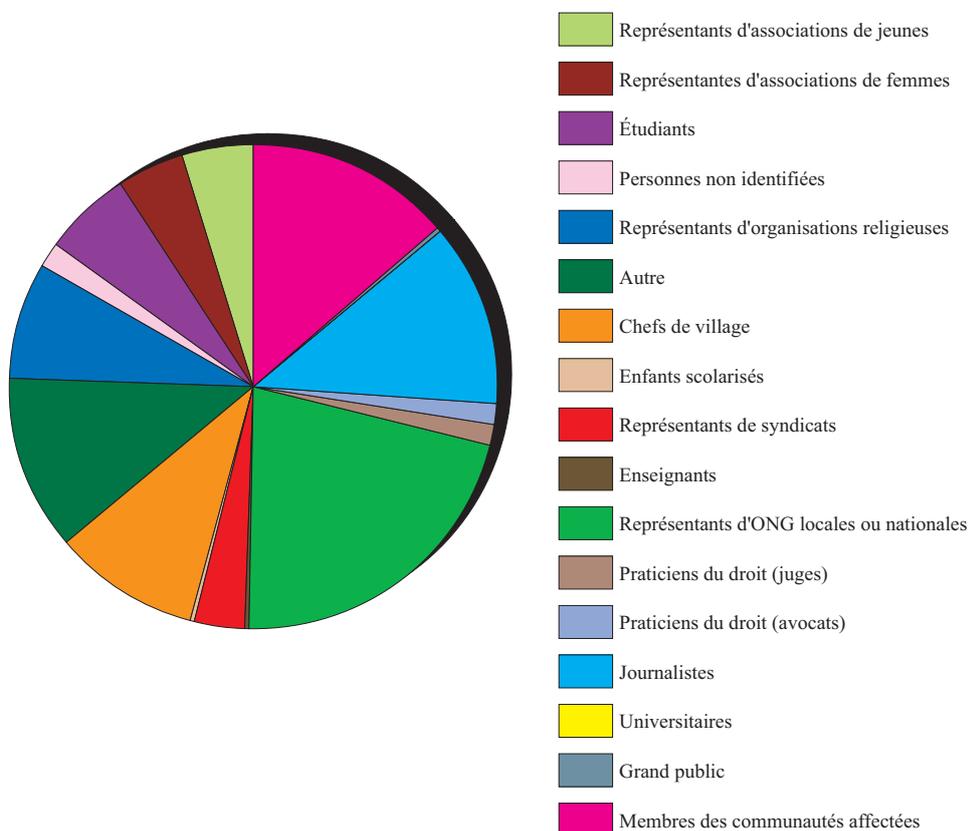
Questions concernant les réunions et la logistique⁹

L'Unité de la sensibilisation a également posé des questions sur la logistique de ses activités, en vue d'améliorer leur organisation et de toucher un plus large public. Les données recueillies en RDC montrent que la grande majorité des participants étaient satisfaits de l'heure des réunions (94 pour cent contre 74 pour cent en 2008) et que tous ont compris ce qui a été dit et ont trouvé que les informations étaient présentées de façon intéressante, ce qui constitue une nette amélioration (ce taux était de 86 pour cent en 2008).



Analyse concernant les auteurs des questions¹⁰

Lors des rencontres interactives, la plupart des questions ont été posées par des représentants d'ONG locales (21 pour cent), suivis par les personnes se présentant comme appartenant à l'une des communautés touchées par les crimes sur lesquels la CPI enquête (14 pour cent), puis par les journalistes (12 pour cent), les chefs de village (10 pour cent), les étudiants (6 pour cent) et les représentants de groupes de femmes (5 pour cent).



9 Graphique créé à partir de la base de données de l'Unité de la sensibilisation.

10 Graphique créé à partir de la base de données de l'Unité de la sensibilisation.

Évaluation des performances au regard des besoins en information des journalistes

Pour répondre efficacement aux besoins en information de ces professionnels, une enquête a été menée auprès des journalistes d'Ituri et de Kinshasa. Il ressort de cette enquête que les communiqués et les points de presse sont les sources d'informations les plus appréciées, suivies par les conversations téléphoniques avec le personnel de PIDS et par le site Web de la CPI. En général, les journalistes trouvent que les informations publiées par la Cour sur le site Web et dans ses communiqués de presse et fiches d'information sont faciles à comprendre. Ils sont satisfaits de la rapidité avec laquelle il est répondu à leurs questions et soulignent qu'il est facile d'obtenir des interviews avec le porte parole de la Cour sur le terrain. Pour améliorer la couverture de l'actualité de la CPI, les journalistes ont déclaré avoir besoin de davantage d'informations générales sur la Cour et de points de presse plus fréquents lorsqu'il se produit des faits nouveaux.

Évaluation des questions posées

En général, les questions posées en 2009 sont plus techniques et plus poussées que celles posées en 2007 et en 2008. En ce qui concerne l'affaire Lubanga, la plupart des gens se demandaient auparavant pourquoi le procès prenait tant de temps. Cette année, les questions ont plutôt porté sur l'égalité des armes et sur les motifs pour lesquels les audiences se sont tenues à huis clos. De nombreuses questions ont été posées concernant la valeur des dépositions et les raisons pour lesquelles l'identité des victimes et des témoins était souvent tenue secrète. Les gens se sont montrés moins impatients relativement à la longueur du procès et plus curieux des procédures elles-mêmes.

Pour ce qui est de l'affaire Katanga & Ngudjolo Chui, la question de la double incrimination (Germain Katanga alléguant que les poursuites dont il fait déjà l'objet en RDC rendent l'affaire irrecevable devant la Cour) est revenue à plusieurs reprises. On perçoit en outre de la déception dans les questions sur les motifs du report de l'ouverture du procès, les gens se demandant pourquoi tout cela prend tant de temps.

À Kinshasa, l'intérêt a continué à être centré sur l'affaire Bemba, passant d'interrogations sur le fait que l'accusé ne bénéficie pas de l'immunité de juridiction à des questions très détaillées sur la procédure. La décision accordant à J.P. Bemba la mise en liberté provisoire a rendu nulles et non avenues de nombreuses questions sur les détails d'une éventuelle mise en liberté (sur le lieu où il allait vivre, s'il pourrait se porter candidat à des mandats électifs et s'il pourrait retourner en RDC). La question posée en 2008 - celle de savoir pourquoi il avait été arrêté pour des crimes commis en République centrafricaine et non pour ceux commis au cours des affrontements avec L.D. Kabila - est revenue cette année.

On a enregistré plusieurs demandes de commentaires politiques, par exemple sur la récente attaque, à Kinshasa, des domiciles d'anciens collaborateurs de J.P. Bemba, et sur la position de la CPI au sujet de la déclaration par l'Union africaine qu'elle ne coopérerait pas avec la Cour relativement à l'arrestation d'Omar Al Bashir.

La question souvent posée en 2008 (« la CPI peut-elle arrêter un chef d'État en exercice ? ») a trouvé cette année une réponse claire avec la délivrance d'un mandat d'arrêt à l'encontre du président Al Bashir. Les habituelles questions concernant l'immunité, très fréquentes ces dernières années, ne sont pas revenues aussi souvent cette année.

Certaines questions sur la révision prochaine du Statut de Rome ont mis en évidence une compréhension plus fine de la procédure devant la Cour.

En général, cette année, les questions ont été plus détaillées et révélé plus de curiosité et d'intérêt que les années précédentes. On trouvera ci après un tableau montrant leur évolution de 2007 à 2009 :

2008	2009
<p>À propos de l'affaire Lubanga :</p> <ul style="list-style-type: none"> Quand le procès commencera-t-il ? Pourquoi cela prend-il tant de temps ? 	<p>À propos de l'affaire Lubanga :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans le cas où les enfants se sont fait enrôler volontairement, y a-t-il crime de guerre ?

2008	2009
<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi la Cour a-t-elle ordonné la suspension de la procédure ? Est-ce faute de preuves ? • Thomas Lubanga Dyilo sera-t-il bientôt mis en liberté ? • Mettre Thomas Lubanga en liberté n'est-il pas contraire à la mission de la Cour de mettre un terme à l'impunité ? • Comment la CPI va-t-elle protéger les victimes et les témoins participant à la procédure engagée contre Thomas Lubanga ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi le procès est-il si long ? • Comment expliquez-vous que le premier témoin présenté par le Procureur ait déposé, qu'il ait ensuite changé sa déposition, puis qu'il ait finalement confirmé sa première déposition ? • Pourquoi ne voit-on pas les victimes et les témoins ?
<p>À propos de l'affaire Katanga et Chui</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi les instances Katanga et Chui ont-elles été jointes ? • Est-il possible de confirmer les charges contre seulement l'un d'entre eux (auteurs présumés) ? 	<p>À propos de l'affaire Katanga et Chui</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi l'affaire est-elle devant la CPI alors que Katanga fait déjà l'objet de poursuites en RDC ? • Pourquoi le procès met-il tant de temps à commencer ?
<p>À propos de l'affaire Bemba (situation en République centrafricaine)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi la CPI n'a-t-elle pas tenu compte de l'immunité dont jouit Jean Pierre Bemba en sa qualité de sénateur en RDC ? • Pourquoi Jean Pierre Bemba a-t-il été arrêté pour des crimes commis uniquement en République centrafricaine ? 	<p>À propos de l'affaire Bemba (situation en République centrafricaine)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si Bemba se voit accorder la mise en liberté provisoire, peut-il exercer ses droits politiques ? • Pourquoi la Belgique, la France et le Portugal ont-ils refusé d'accueillir Jean-Pierre Bemba sur leur territoire dans l'hypothèse où la mise en liberté provisoire lui serait accordée ? • Si aucun pays n'accepte d'accueillir Bemba, que fera la Cour ? • Certains États ont déclaré ne pas disposer de suffisamment de moyens pour assurer la sécurité de Bemba. Dans ce cas, la CPI pourrait-elle fournir ces moyens ou les compléter ? • Quel motif de droit a-t-il été invoqué pour justifier la saisie des biens de Jean-Pierre Bemba ainsi que ceux de sa femme et de ses enfants ?
<p>À propos des autres situations</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CPI peut-elle demander un mandat d'arrêt contre un président en exercice ? 	<p>À propos des autres situations/affaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la position de la CPI concernant la déclaration par l'Union africaine qu'elle ne coopérerait pas avec elle dans l'affaire Al Bashir ? • Le fait que le Soudan, qui n'est pas partie au Statut de Rome, refuse de coopérer avec la Cour sera-t-il débattu lors de la révision du Statut ? • Pourquoi la CPI ne poursuit-elle pas Laurent Nkunda ? • Pourquoi la Cour a-t-elle été si longue à ouvrir des enquêtes dans les deux Kivus, où des gens se font tuer depuis si longtemps ?

Analyse des médias

De toutes les affaires actuellement devant la Cour, c'est sans aucun doute l'affaire Bemba qui suscite le plus d'intérêt en RDC. Chef du MLC, J.P. Bemba était aussi vice-président de la République et candidat à la présidence. Lorsqu'il a été arrêté, il était en passe de devenir le porte-parole de l'opposition. Pour ses partisans, son arrestation n'était qu'une façon de museler l'opposition. Le but des médias dans son entourage semble être de permettre à l'opposition de survivre, même sans chef. Les rumeurs et la propagande se sont donc emparées du monde de la presse, situation à laquelle l'équipe en charge de la sensibilisation a essayé de remédier en corrigeant rapidement les fausses informations. Même si les médias utilisent de plus en plus les communiqués de presse de la CPI, leurs connaissances sur la Cour restent limitées. Certains journalistes ont dernièrement commencé à reprendre entièrement les



communiqués de presse de la CPI plutôt que de rédiger eux-mêmes leurs articles. De fait, pour leurs articles sur les faits nouveaux à la Cour, les journalistes utilisent les communiqués de presse diffusés par PIDS. Certains journaux se contentent de reproduire ces communiqués mot à mot. D'autres, en revanche, rédigent leurs propres commentaires, qui sont à distinguer des informations fournies par PIDS. Cet état de choses s'est révélé particulièrement difficile à gérer en ce qui concerne les journaux, les radios et les télévisions de certaines tendances politiques.

En vue de consolider les compétences des étudiants congolais et d'améliorer leur compréhension de la CPI, l'équipe chargée de la sensibilisation a tenu, le 1er août 2009, une session d'information destinée à des étudiants d'université de Bukavu, au sud Kivu. ©ICC-CPI

Lors d'une récente formation organisée pour les journalistes, une discussion animée a révélé que nombre d'entre eux hésitaient à traiter des questions relatives aux droits de l'Homme - de la CPI en particulier - par crainte de recevoir des menaces ou de perdre leur emploi. Plusieurs ont affirmé à l'équipe en charge de la sensibilisation que chaque fois qu'ils écrivaient un article sur la Cour, celui-ci était lourdement censuré par la direction du journal avant sa publication, et son contenu souvent entièrement modifié.

Résultats des études externes

L'Unité de la sensibilisation à Kinshasa a identifié une société indépendante à même de recueillir des informations sur l'opinion de la population concernant la CPI. Des discussions avec cette société sont en cours. L'enquête qu'elle réalisera constituera un ensemble de données de référence sur lequel s'appuyer pour les futures études sur les incidences des activités de sensibilisation en RDC pour le compte de la Cour.

L'Association internationale du barreau (IBA) a publié en juin 2009¹⁰ un rapport sur le travail de sensibilisation accompli par la Cour. Selon ce document, les résumés audiovisuels des procédures actuellement produits par PIDS se sont révélés être un moyen de sensibilisation utile et efficace, et l'IBA encourage vivement le Greffe à veiller à ce que les ressources nécessaires soient allouées afin que la production de ces résumés audiovisuels puisse se poursuivre¹¹. En revanche, le rapport souligne qu'il n'existe pas de synthèses écrites, et compte tenu de l'importance de ce type d'outil d'information et de sensibilisation, engage les organes compétents de la Cour à produire de telles synthèses¹².

Pour ce qui est du procès Lubanga, l'IBA regrette que la déclaration liminaire du conseil de la Défense n'ait pas été retransmise en RDC¹³.

¹⁰ IBA/ ICC Monitoring and Outreach Programme, *First Challenges: An examination of recent landmark developments at the International Criminal Court*, juin 2009.

¹¹ Id., page 37.

¹² Id., page 60.

¹³ Id., page 22.

Elle indique que l'Unité de la sensibilisation avait expliqué s'être entendue avec une chaîne de télévision locale à Bunia pour qu'elle retransmette en direct l'ouverture de la procédure, mais que comme elle ne s'attendait pas à ce que celle-ci dure plus d'une journée, la chaîne était revenue à sa programmation habituelle à l'issue du premier jour. D'après le rapport, certaines des personnes interrogées pensent que l'Unité de la sensibilisation avait fait d'énormes efforts pour que



Des interviews sont aussi accordées à des journalistes locaux lors de sessions d'information hebdomadaires organisées sur le terrain par la Section de l'information et de la documentation. Kinshasa, avril 2009 ©ICC-CPI

l'ouverture du procès soit retransmis à la télévision et que par conséquent, ce qui s'est passé avec la déclaration de la Défense était inévitable. En revanche, d'autres personnes ont estimé que l'Unité aurait dû envisager cette éventualité¹⁴. Toujours d'après le rapport, le fait que la déclaration de la Défense n'ait pas été télédiffusée est regrettable car il semble que cela ait suscité des inquiétudes quant à l'impartialité de la Cour auprès des partisans de M. Lubanga sur le terrain¹⁵. Le rapport souligne que compte tenu du nombre de parties et de

participants, l'Unité de la sensibilisation aurait dû prévoir que l'ouverture du procès était susceptible de dépasser la journée programmée¹⁶. Toutefois, l'IBA félicite l'Unité d'avoir fait en sorte, pour résoudre le problème, que la deuxième journée puisse être retransmise par satellite¹⁷.

Facteurs extérieurs ayant une incidence sur les activités et les résultats

En juin de cette année, l'équipe en charge de la sensibilisation à Kinshasa a été complétée par l'arrivée d'une coordonnatrice des activités de sensibilisation sur le terrain.

L'instabilité de la situation en matière de sécurité en Ituri et dans les deux Kivus est l'un des éléments qui influent sur la capacité de la Cour à envoyer des membres de l'équipe à l'extérieur de Bunia. Les activités de sensibilisation dans ces « zones de sécurité en phase IV » doivent être préalablement autorisées par le Greffe.

En outre, les dimensions du pays et le manque d'infrastructure compliquent considérablement la tâche de l'Unité du point de vue logistique. L'avion est le seul moyen de transport envisageable entre les provinces, et comme il est interdit au personnel chargé de la sensibilisation de voyager à bord d'appareils appartenant à des compagnies qui figurent sur la liste noire des compagnies aériennes, il doit recourir aux avions de la MONUC. Or cette mission de l'ONU étant très sollicitée, elle n'a pas toujours d'appareils disponibles et il est fréquent que les membres de l'Unité doivent retarder leurs missions de plusieurs jours en attendant de pouvoir prendre un vol.

L'insuffisance de l'infrastructure de télécommunications, notamment internet et le téléphone, reste un problème majeur dans toute la RDC. Les villages sont généralement dépourvus de moyens de communication tels que le téléphone, le satellite ou Internet, et le personnel chargé de la sensibilisation doit souvent se rendre sur place pour distribuer en mains propres les supports d'information ou accrocher des banderoles annonçant l'actualité importante de la Cour.

Enseignements de l'année et activités programmées

Dans l'ensemble, il ressort de l'analyse des questions posées en 2009 et recueillies à Kinshasa, en Ituri ainsi que dans les Kivus que la population commence à comprendre plus clairement le mandat de la Cour et les processus judiciaires qui la régissent. L'évaluation des activités menées a montré que les populations ciblées pendant plus d'un an par les activités de sensibilisation commencent à mieux comprendre le mandat de la Cour et ses processus judiciaires. Il s'est en particulier avéré que

14 Id., page 23.

15 Id., page 23.

16 Id., page 23.

17 Id., page 23.

la population de l'Ituri avait une connaissance plus approfondie de la Cour et lui portait davantage d'intérêt qu'auparavant. Les données recueillies donnent toutefois à penser qu'il reste beaucoup à faire auprès des communautés touchées par le conflit. L'une des tâches que l'Unité de la sensibilisation doit encore mener à bien est d'intensifier la diffusion d'informations objectives afin de corriger les idées fausses. À cet effet, en août 2009, l'Unité a lancé avec l'ONG Journalistes pour les droits Humains un programme de formation à l'intention des journalistes. Ce programme comporte des sessions mensuelles de formation au cours desquelles les principes fondamentaux des droits de l'Homme sont passés en revue, l'actualité de la Cour est débattue et les points positifs et négatifs des articles écrits au cours du mois précédent sont examinés. Un programme de formation visant les avocats a également été mis en place cette année. L'Unité de la sensibilisation continuera à cibler ces deux groupes en 2010.

Si les études réalisées montrent que le taux de personnes qui ont entendu parler de la Cour s'est accru par rapport aux années précédentes, ce chiffre peut encore être amélioré. La Cour continuera donc à utiliser les médias pour développer cette connaissance de façon efficace tout en limitant les coûts. La radio est le moyen le plus efficace de toucher un large public, surtout lorsqu'il s'agit de travailler auprès des populations isolées. L'Unité de la sensibilisation continuera de passer par les réseaux existants mais s'entendra également avec d'autres partenaires potentiels en RDC.

En 2010, PIDS continuera à mettre au point des outils de communication adaptés à chaque groupe ciblé. Ainsi, pour les groupes qui ne savent ni lire ni écrire, des affiches et des banderoles seront utilisées, ainsi que des représentations théâtrales ou des spectacles musicaux.

Pour lutter contre la propagande orchestrée par certains politiciens, il importe de continuer à organiser des réunions d'information pour les députés régionaux. Jusqu'ici, seuls les députés du parlement régional de Kisangani ont été rencontrés. En 2010, l'Unité de la sensibilisation a pour objectif d'organiser des réunions pour les députés des parlements de l'Ituri, de Kinshasa et des Kivus. Ces réunions sont en cours de préparation.

Autre objectif important en 2010 : faire mieux connaître la CPI dans les milieux universitaires. La CPI ne figure pas, actuellement, dans les programmes d'enseignement des facultés de droit, et seuls quelques professeurs en parlent dans leurs cours. Pour remédier à cet état de choses, des séances d'information et d'échange avec des professeurs d'université devraient se tenir en avril et novembre 2010.



DARFOUR (SOUDAN)

Résumé

La Cour pénale internationale a été saisie de la situation au Darfour (Soudan) par la résolution 1593 du Conseil de sécurité de l'ONU en date du 31 mars 2005, en vertu de l'article 13 b du Statut de Rome. Le Procureur a ouvert une enquête le 6 juin 2005, après qu'ait été réalisée une évaluation indépendante des informations et éléments de preuve recueillis.

La Cour examine actuellement trois affaires. Les affaires *Le Procureur c. Omar Al Bashir* et *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda* (« Abu Garda ») ont connu plusieurs développements judiciaires, tandis que l'affaire *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun* (« Ahmad Harun ») et *Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman* (« Ali Kushayb ») n'a connu aucun développement majeur. Les suspects sont toujours en liberté.

Le 4 mars, un mandat d'arrêt a été délivré par la Chambre préliminaire I à l'encontre du président soudanais Omar Al Bashir, pour sept chefs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Il est soupçonné d'être pénalement responsable, en tant qu'auteur ou co-auteur indirect d'attaques intentionnellement dirigées contre une importante partie de la population civile du Darfour (Soudan), d'actes de meurtre, d'extermination, de viol, de torture, ainsi que du transfert forcé d'un grand nombre de civils et du pillage de leurs biens. L'annonce de cette nouvelle a été faite lors d'une conférence de presse qui s'est tenue au siège de la Cour, à La Haye, et retransmise en direct par les médias du monde entier.

Le 18 mai, Abu Garda a comparu pour la première fois devant la Cour en exécution d'une citation à comparaître délivrée sous scellés par la Chambre préliminaire I le 7 mai 2009 et rendue publique le 17 mai. Le suspect, membre de la tribu des Zaghawa du Soudan, doit répondre de trois chefs de crimes de guerre qui auraient été commis au cours d'une attaque menée le 29 septembre 2007 contre la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS). À la suite de l'enquête, le Bureau du Procureur a en outre déposé une requête aux fins de délivrance d'un mandat d'arrêt ou, à défaut, d'une citation à comparaître à l'encontre de deux autres personnes. L'audience de confirmation des charges s'est tenue en octobre. Au moment d'achever le présent récapitulatif, les juges n'avaient pas encore rendu de décision.

Pendant la période considérée (du 1^{er} octobre 2008 au 1^{er} octobre 2009), les activités de sensibilisation ont consisté à expliquer l'actualité judiciaire dans les affaires Al Bashir et Abu Garda. Les discussions ont principalement

porté sur les réactions à la délivrance du mandat d'arrêt contre Omar Al Bashir, sur les demandes de coopération adressées par le Greffier à certains États en vue de son arrestation et de sa remise, sur les conclusions de la Chambre préliminaire I, laquelle a observé le refus systématique marqué par le gouvernement soudanais de coopérer avec la Cour depuis la délivrance, le 2 mai 2007, de mandats d'arrêt à l'encontre de son ministre chargé des Affaires humanitaires, Ahmad Harun, ainsi que d'un chef de milice régionale/Janjaouid, Ali Kushayb, se soustrayant à l'obligation de coopérer pleinement avec la Cour que lui font la résolution 1593 du Conseil de sécurité de l'ONU et les articles 25 et 103 de la Charte des Nations Unies. Pour ce qui est de l'affaire Abu Garda, les discussions ont porté sur la différence entre la délivrance d'une citation à comparaître et celle d'un mandat d'arrêt lorsqu'il existe des motifs de croire que le suspect est prêt à coopérer et qu'il comparaitra volontairement devant les juges.

Au total, 20 activités ont été organisées, auxquelles 650 personnes ont participé directement. Les groupes ciblés étaient constitués par les Soudanais du Darfour réfugiés dans l'est du Tchad et les membres de la diaspora soudanaise vivant à l'étranger. Plus récemment, une action a aussi été menée relativement à l'affaire Abu Garda pour informer le public sur les pays qui ont fourni des troupes à la mission de maintien de la paix de l'Union africaine au Soudan. Les activités de sensibilisation ont été complétées par le recours aux médias : 250 000 réfugiés ont été régulièrement informés grâce à un partenariat avec la radio InterNews, et de nombreuses autres personnes par l'intermédiaire de stations de radio et de sites Internet appréciés des Soudanais vivant tant dans le pays qu'à l'étranger.

Au cours de la période considérée, trois tendances majeures se sont dessinées :

- 1) Ayant été informés à l'avance de la date fixée par la Chambre préliminaire I pour rendre sa décision, les organisations et partenaires concernés ont pu se préparer, et préparer ceux à qui ils s'adressent, à l'éventualité de la délivrance d'un mandat d'arrêt à l'encontre du Président Al Bashir.
- 2) Le programme de sensibilisation de la CPI a gagné en pertinence aux yeux de la diaspora soudanaise, l'Unité ayant décidé d'instaurer un dialogue systématique, de planifier les activités à l'avance et d'évaluer les séances interactives organisées en collaboration avec le Sudanese Democratic Forum, une association de 13 groupes

représentant la société civile, les femmes, des partis et mouvements politiques pluralistes et les journalistes. 3) La production par la Cour de 49 émissions diffusées par des stations de radio très écoutées au Soudan et au Tchad ou publiées sur des sites Internet a accru l'impact des activités de sensibilisation et le nombre de personnes informées.

Il ressort de l'analyse des enquêtes réalisées au cours de la période considérée auprès des deux

principaux groupes cibles que les activités ont été jugées pertinentes par les participants (le choix des thèmes à débattre était judicieux). Au Tchad, les données recueillies indiquent que le nombre des personnes qui connaissent la Cour a augmenté, 80 pour cent des personnes interrogées ayant répondu qu'elles en avaient déjà entendu parler, contre 75 pour cent lors du précédent sondage. Le bouche à oreille continue d'être le principal moyen par lequel les gens découvrent la CPI.

Contexte et état d'avancement des procédures judiciaires

La Cour pénale internationale a été saisie de la situation au Darfour (Soudan) par la résolution 1593 du Conseil de sécurité de l'ONU en date du 31 mars 2005, en vertu de l'article 13 b du Statut de Rome. Le Procureur a ouvert une enquête le 6 juin 2005, après qu'a été réalisée une évaluation indépendante des informations et éléments de preuve recueillis. La Cour examine actuellement trois affaires.

Les affaires *Le Procureur c. Omar Al Bashir* et *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda* (« Abu Garda ») ont connu plusieurs développements judiciaires, tandis que l'affaire *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun* (« Ahmad Harun ») et *Ali Muhammad Ali Abd Al-Rahman* (« Ali Kushayb ») n'a connu aucun développement majeur. Les suspects sont toujours en liberté.

Le 4 mars, un mandat d'arrêt a été délivré par la Chambre préliminaire I à l'encontre du président soudanais Omar Al Bashir, pour sept chefs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. L'annonce de cette nouvelle a été faite lors d'une conférence de presse qui s'est tenue au siège de la Cour, à La Haye, et retransmise en direct par les médias du monde entier. Le 10 mars, l'Accusation a demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision de ne pas délivrer le mandat d'arrêt initialement demandé relativement aux charges de génocide. Lors des séances interactives, des discussions ont eu lieu concernant les questions juridiques complexes et souvent inédites que la Cour a à traiter, ainsi que les difficultés auxquelles les juges sont confrontés s'agissant de l'interprétation du Statut de Rome. Dans l'affaire Al Bashir, la Chambre préliminaire a statué sur les critères qui doivent être remplis pour la délivrance d'un mandat sur la base de charges de génocide. Elle a également statué sur la non-applicabilité des immunités en raison de la qualité de chef d'État dont pourrait se prévaloir un suspect. Il a en outre fallu expliquer que les crimes relevant de la compétence de la Cour sont les crimes les plus graves que connaisse l'humanité et que si l'on suit l'esprit du Statut de Rome, les poursuites ne peuvent être abandonnées que lorsque le décès de la personne nommée dans un mandat d'arrêt est certifié.

Pour ce qui est de l'affaire Abu Garda, la première action menée a consisté à assurer la couverture par les médias de sa première comparution devant la Cour, le 18 mai, en vertu d'une citation à comparaître délivrée sous scellés par la Chambre préliminaire I le 7 mai 2009 et rendue publique le 17 mai. Le suspect, membre de la tribu des Zaghawa du Soudan, doit répondre de trois chefs de crime de guerre qui auraient été commis au cours d'une attaque menée le 29 septembre 2007 contre la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), une mission de maintien de la paix stationnée à la base militaire de Haskanita, dans la localité d'Umm Kadada au Darfour-Nord. La délivrance d'une citation à comparaître plutôt qu'un mandat d'arrêt a été utilisée comme biais pour donner de plus amples explications au sujet du Statut de Rome. Un document contenant une série de questions-réponses sur le sujet a été largement diffusé et a donné lieu à des explications au cours de points de presse, d'interviews et de séances interactives. À la suite de son enquête, le Bureau du Procureur a en outre déposé une requête aux fins de délivrance d'un mandat d'arrêt ou, à défaut, d'une citation à comparaître à l'encontre de deux autres personnes. L'audience de confirmation des charges prévue pour octobre permettra aux juges de décider s'il y a suffisamment de preuves pour établir l'existence de motifs substantiels de croire que la personne a commis les crimes qui lui sont imputés par le Procureur et s'il convient de renvoyer l'affaire devant une Chambre de première instance pour conduire le procès. Au moment d'achever le présent rapport, les juges n'avaient pas encore rendu de décision. À noter que des efforts particuliers ont été déployés pour informer de l'évolution de l'affaire les communautés touchées par le conflit et les populations des pays qui ont fourni des troupes pour la mission de maintien de la paix de l'Union africaine au Soudan.

Résultats escomptés

- Un nombre accru d'organisations et d'associations jouent un rôle actif dans les activités de l'Unité grâce à des réunions de consultation au sujet des moyens stratégiques à mettre en œuvre pour améliorer le plan de sensibilisation de la Cour relatif à la situation au Darfour.
- Un nombre accru de Soudanais expatriés reçoivent directement des informations exactes sur les travaux de la Cour, dont ils comprennent la nature, le mandat, les capacités et les limites.
- Un nombre accru de Soudanais, d'Africains et d'Arabes reçoivent des informations exactes sur la Cour par l'intermédiaire des médias et d'Internet.

Activités

1. Un nombre accru d'organisations et d'associations jouent un rôle actif dans les activités de l'Unité grâce à des réunions de consultation au sujet des moyens stratégiques à mettre en œuvre pour améliorer le plan de sensibilisation de la Cour relatif à la situation au Darfour

L'Unité de la sensibilisation a consulté certains membres de réseaux existants, dont des analystes de la situation au Soudan, pour essayer d'améliorer la planification en vue d'informer plus efficacement les communautés affectées par les crimes dont la Cour est saisie relativement à la situation au Darfour. Une première série de réunions de consultation s'est tenue à La Haye avec des représentants de la communauté soudanaise vivant dans d'autres pays d'Afrique, en Europe et en Amérique du Nord, ainsi que des représentants d'ONG œuvrant dans un domaine en rapport avec la situation dans ce pays.



Un premier atelier qui a eu lieu à La Haye en décembre 2008 a été suivi de plusieurs consultations

Le Greffier de la CPI, Mme Silvana Arbia, a rencontré des représentantes de groupes de femmes, lors de sa première mission au Tchad en avril 2009. ©ICC-CPI

bilatérales qui se sont poursuivies tout au long de 2009. Avec l'aide d'un modérateur extérieur pour faciliter le dialogue, les participants ont formulé des recommandations pour surmonter les multiples difficultés que connaît l'Unité de la sensibilisation s'agissant de communiquer efficacement avec différents groupes cibles. Au cours des travaux, les participants ont recensé les principales craintes et idées fausses sur lesquelles travailler. Ils ont également recommandé d'élargir l'éventail des groupes ciblés par le programme, suggérant notamment que soient associés aux activités de sensibilisation de nouveaux groupes des différents pays arabes, en l'occurrence des représentants des ONG, de la communauté juridique et de l'enseignement supérieur. Enfin, ils ont recommandé que soit améliorée la communication avec les journalistes et les représentants des médias du Moyen-Orient et d'autres pays arabes.

Une deuxième série de réunions de consultation bilatérales a été organisée avec des représentants d'organisations humanitaires importantes et de la MINURCAT à Abéché (Tchad). Ces réunions ont consisté en une présentation de l'évolution des procédures dans la situation au Darfour, suivie par des discussions. Elles ont permis de corriger les informations erronées et de dissiper les malentendus nés de l'absence de couverture médiatique des travaux de la Cour et de présentation de son mandat conformes à la réalité. La possibilité de recourir aux organisations humanitaires comme partenaires de mise en œuvre du programme de sensibilisation a été débattue. Toutefois, les représentants des ONG ont dit craindre que leur participation directe aux projets de la CPI n'entraîne des représailles à leur encontre et nuise à leur propre action au Soudan, notamment en augmentant les risques pour leur personnel sur le terrain comme pour les plus de 2,2 millions de personnes déplacées au Darfour, et en compromettant leur sécurité.

Une troisième série de réunions de consultation s'est tenue avec des membres de la diaspora soudanaise vivant dans différents pays d'Europe. À l'issue des discussions qui ont eu lieu, il a été décidé de créer un partenariat en vue de mettre en place un ensemble de réunions d'information et de séances interactives avec des représentants de la société civile et de mouvements d'opinion soudanais, dont des membres de partis politiques et des journalistes. Ces groupes sont organisés et travaillent en collaboration et en coordination étroites avec d'autres groupes de Soudanais expatriés en Amérique du Nord (États-Unis et Canada).

2. Un nombre accru de Soudanais expatriés reçoivent directement des informations exactes sur les travaux de la Cour, dont ils comprennent la nature, le mandat, les capacités et les limites

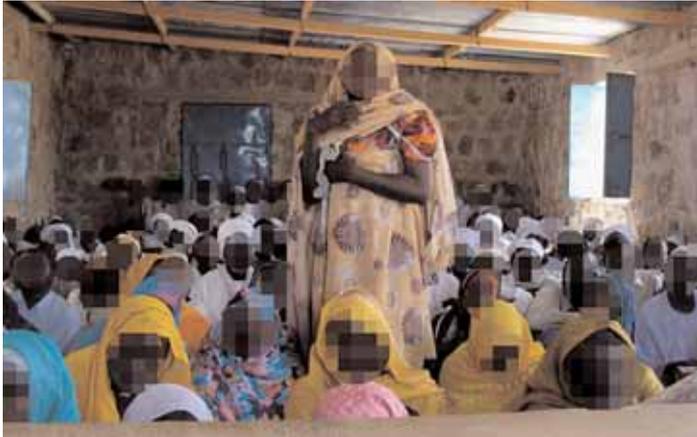
Des activités sont menées pour faire participer activement les Soudanais du Darfour réfugiés dans l'est du Tchad ou vivant dans d'autres pays ainsi que, plus récemment (pour ce qui est de l'affaire

Abu Garda), dans les pays qui ont fourni des troupes à la mission de maintien de la paix de l'Union africaine au Soudan.

Il convient de noter que, soucieuse de la sécurité de ses partenaires au Darfour et à Khartoum, l'Unité de la sensibilisation a cessé toute communication et tout contact avec eux. Au cours de la période considérée, l'Unité a donc davantage recouru, pour compenser, aux stations de radio et à des sites Internet clés, ce qui lui a permis d'accroître le nombre de personnes recevant des informations fiables et, partant, de combler en partie les lacunes en matière de communication.

Les Soudanais du Darfour réfugiés dans l'est du Tchad

L'Unité de la sensibilisation a organisé dans cette région un nombre limité d'activités, qui visaient à



Des soudanais réfugiés au Tchad participent à une séance de questions et réponses avec des représentants de la CPI, dont le Greffier, lors de sa première mission dans la région en avril 2009. ©ICC-CPI

informer les participants de l'évolution des procédures dans les affaires Al Bashir et Abu Garda. Des membres de l'équipe en charge de la sensibilisation ont rencontré des réfugiés dans les camps. En outre, grâce au partenariat établi avec la radio InterNews, des informations exactes au sujet de la Cour ont été diffusées auprès de 250 000 réfugiés vivant dans 12 camps.

En avril 2009, l'Unité de la sensibilisation a bénéficié de la première mission au Tchad du Greffier de la Cour, Mme Silvana Arbia. Celle-ci a rencontré les

autorités locales, des représentants d'ONG et les responsables de la MINURCAT à Abéché. Mme Arbia s'est aussi rendue dans les camps de Tréguine et de Bredjing, où elle a discuté avec les réfugiés. Au cours de ces rencontres, elle a dialogué avec des responsables des camps (des réfugiés masalit pour la plupart), des représentantes de groupes de femmes et de très nombreuses victimes. Les questions ont principalement porté sur le mandat d'arrêt émis à l'encontre du président soudanais Omar Al Bashir, et des réponses ont été données concernant les modalités d'exécution de ce mandat tant par le Soudan que par la communauté internationale. Les participants ont exprimé leur satisfaction quant à la délivrance du mandat mais se sont dits préoccupés par le manque de coopération des États jusqu'ici. Ils ont également exprimé au Greffier leur vif désir de retourner dans leur région d'origine, le Darfour, dès que justice aura été faite et que la paix sera revenue.

Enfin, des informations exactes au sujet des travaux de la Cour ont été diffusées auprès des réfugiés du Darfour, essentiellement sous la forme d'un feuillet radiophonique (36 épisodes) diffusé par InterNews et de deux émissions d'information (« Demandez à la Cour » et « Actualités de la Cour »). On trouvera plus bas de plus amples informations sur le recours aux autres médias.

La diaspora soudanaise

L'Unité de la sensibilisation a continué de faire participer la diaspora soudanaise à ses activités. Suite aux réunions de consultation qui se sont tenues avec des représentants des groupes d'expatriés vivant dans différents pays d'Europe, il a été convenu d'un calendrier d'activités pour 2009 qui a été appliqué.

Trois séances interactives ont été organisées à La Haye en partenariat avec le *Sudanese Democratic Forum*, une association créée par les Soudanais établis en Europe et composée de 13 groupes représentant les organisations non gouvernementales, les partis politiques et les journalistes. Environ 200 personnes y ont participé. Pour que les discussions soient pertinentes et plus efficaces, des réunions préparatoires ont été organisées en vue d'arrêter les thèmes à débattre en fonction des besoins en information des participants. Deux autres réunions devraient avoir lieu avant la fin de l'année.

Les discussions thématiques portaient sur : les principes régissant le mandat et les activités de la

Cour, sa compétence et son fonctionnement, les politiques suivies par le Bureau du Procureur, les procédures judiciaires et le principe de complémentarité, le rôle des victimes devant la Cour, notamment lorsqu'elles ont aussi la qualité de témoin, le droit des victimes à participer et à demander réparation, les moyens établis pour faciliter l'exercice de leurs droits par les victimes, les éléments constitutifs d'un procès équitable et les droits des suspects et des accusés, ainsi que d'autres questions intéressant la sensibilisation. Les réunions ont débuté par un compte rendu sur les principaux faits judiciaires nouveaux survenus dans les affaires et situations actuellement devant la Cour. Ce compte rendu a été suivi d'interventions de fonctionnaires de la CPI et de spécialistes soudanais visant à mettre en perspective les points de vue de la justice pénale internationale et de la justice pénale nationale, montrant les similitudes et les différences entre les deux types de systèmes judiciaires. Ces interventions ont été suivies d'échanges de vues qui ont permis de dissiper les malentendus, corriger les idées fausses et lutter contre la désinformation. Ces séances ont été filmées et utilisées pour produire des émissions de radio et de télévision qui ont été diffusées par les médias et sur Internet.

3. Un nombre accru de Soudanais, d'Africains et d'Arabes reçoivent des informations exactes sur la Cour par l'intermédiaire des médias et d'Internet

Un plan stratégique a été mis en œuvre auprès des médias. Les chaînes de télévision et stations de radio internationales regardées et écoutées au Soudan ou dans les camps de réfugiés soudanais hors de ce pays ont été particulièrement visées. Plus de 20 sites Internet représentant des sources d'information crédibles et pertinentes ont en outre été choisis pour y poster des supports d'information produits par la Cour.



L'une des trois sessions interactives qui ont eu lieu à La Haye en partenariat avec le *Sudanese Democratic Forum*, le 13 juin 2009. ©ICC-CPI

Dans ce contexte, l'Unité a enregistré un grand succès avec la mise à l'essai réussie de moyens internes de production d'émissions de radio et de télévision. Une petite équipe recrutée sur une base temporaire et constituée

d'un producteur et d'un technicien en audiovisuel a produit dans ce cadre les émissions suivantes : *La CPI en un clin d'œil*, présentant des résumés des procédures judiciaires en cours, *Actualités de la Cour*, présentant d'autres événements se produisant à la Cour, et *Demandez à la Cour*, une série d'émissions au cours desquelles des fonctionnaires de la CPI répondent à des questions posées par des personnes participant à des activités ou à des événements de sensibilisation sur le terrain. Durant la période qui fait l'objet du rapport, 49 émissions portant sur la situation au Soudan ont été réalisées et diffusées.

Les supports d'information produits sur la situation au Soudan concernent essentiellement les affaires Al Bashir et Abu Garda, et les rencontres avec la diaspora soudanaise.

L'annonce de la délivrance d'un mandat d'arrêt à l'encontre du Président Al Bashir faite le 4 mars au cours d'une conférence de presse a été largement diffusée, en direct, à la télévision et à la radio, puis résumée sous forme d'une émission de la série *Actualités de la Cour* diffusée en anglais, en arabe et en français par ces médias. L'intégralité de la conférence de presse a été numérisée, compressée et mise à disposition sur Internet, où les médias, les ONG et les internautes du monde entier peuvent la voir.

La première comparution de Bahar Idriss Abu Garda le 18 mai, conformément à une citation à comparaître délivrée par la Chambre préliminaire I, a également fait l'objet d'un numéro spécial (en anglais et en français) des *Actualités de la Cour* pour la radio et la télévision qui a été largement diffusé. Cette émission a été l'occasion d'expliquer que le Statut de Rome permet aux juges d'émettre des mandats d'arrêt, ou des citations à comparaître s'ils estiment qu'une citation à comparaître peut suffire à garantir que le suspect se présentera devant la Cour, si celui-ci s'est déclaré disposé à comparaître devant la Chambre. Il ne semble alors pas nécessaire de délivrer un mandat d'arrêt.

Enfin, les activités de sensibilisation menées auprès de la diaspora soudanaise ont été filmées et

utilisées pour produire des numéros en anglais et en arabe de la série *Demandez à la Cour* pour la télévision et la radio. Ces émissions à but informatif portaient sur quatre thèmes : 1) la Cour au travail, 2) les enquêtes sur les crimes internationaux qui auraient été commis au Darfour, 3) l'équité des procédures, et 4) les moyens mis en œuvre pour aider d'une part les conseils des suspects ou accusés et d'autre part les victimes, afin qu'elles puissent participer aux procédures et demander réparation.

Résumé des activités

Rencontres en face-à-face

- Quatre réunions publiques se sont tenues dans deux camps de l'est du Tchad qui ont rassemblé des groupes d'environ 400 réfugiés. Deux réunions ont été organisées à l'occasion de la première mission du Greffier à Abéché. Ces réunions ont vu la participation de responsables de camp (des réfugiés masalit pour la plupart) ainsi que de représentantes de groupes de femmes et d'un grand nombre de victimes. Il a été répondu aux questions posées concernant le mandat d'arrêt délivré à l'encontre du président soudanais Omar Al Bashir. Les participants ont déclaré se féliciter de la délivrance de ce mandat mais se sont dits préoccupés par le manque de coopération des États jusqu'ici.
- Deux sessions de formation ont été dispensées aux réfugiés participant à un projet de représentation théâtrale à Farchana. Entrepris en 2008, le projet a pour but de donner à ces réfugiés des informations sur la CPI et la situation au Darfour, et de lancer les discussions.
- Cinq réunions de consultation ont eu lieu à Abéché pour établir les plans stratégiques présidant aux activités de sensibilisation au cours de la période considérée. L'Unité a consulté les autorités locales, les responsables de la MINURCAT, des représentants du système des Nations Unies, des représentants d'ONG à vocation humanitaire, des journalistes de la radio InterNews et des responsables de camp, en vue de préparer les activités à mettre en œuvre concernant les réfugiés.
- Trois séances interactives ont été organisées à La Haye pour associer aux activités les membres de la diaspora soudanaise. La première séance, à laquelle ont assisté 140 personnes, a porté sur le mandat de la Cour, les conditions requises pour que sa compétence puisse s'exercer ainsi que les situations qui font actuellement l'objet d'une enquête et les affaires qui en découlent. Pour ce qui est de la deuxième séance, 40 personnes y ont assisté et elle a contribué à une compréhension plus claire du mandat, du rôle, de l'indépendance et des contraintes du Procureur. Les participants ont décrit la violence qui sévit au Soudan dans d'autres régions que le Darfour et se sont vivement inquiétés de ce que la communauté internationale ne s'intéresse qu'au conflit dans cette dernière région. La troisième séance a été organisée en collaboration avec la Section de la participation des victimes et des réparations afin de traiter des questions relatives aux droits des victimes à participer aux procédures et à demander réparation.
- Quatre réunions de consultation ont eu lieu avec des membres du *Sudanese Democratic Forum* afin de préparer des séances interactives à l'intention de la diaspora soudanaise et d'évaluer les séances organisées au cours de la période considérée.
- Une séance interactive s'est tenue au siège de la Cour avec un groupe de sept chefs religieux.
- Un atelier de deux jours a été organisé à La Haye avec des représentants de la communauté soudanaise vivant dans d'autres pays d'Afrique, en Europe et en Amérique du Nord et avec des représentants d'ONG travaillant dans des domaines en rapport avec la situation au Soudan. Un intervenant extérieur a aidé le groupe à élaborer un plan stratégique.

Diffusion d'informations

- Cinq cents exemplaires en versions électronique et papier des textes fondamentaux, de fiches d'information et de « Mieux comprendre la CPI (Soudan) » ont été distribués en arabe et en français au cours des séances interactives.
- Neuf enregistrements audiovisuels des réunions avec la diaspora ont été diffusés par dix stations de radio très écoutées au Tchad et au Soudan et mis en ligne sur 20 sites Internet publiant des informations au sujet du Darfour.

Mesurer les résultats : indicateurs de performance et données

Pour évaluer les activités de sensibilisation menées, l'Unité se fonde sur les enquêtes réalisées à la fin de chaque séance interactive, auxquelles répondent les participants qui le souhaitent. Ces enquêtes permettent de garder une trace de toutes les questions posées et préoccupations exprimées au cours des réunions et d'en analyser l'évolution à partir des réactions directement recueillies auprès des groupes

cibles lors des réunions de consultation ou relayées par les médias.

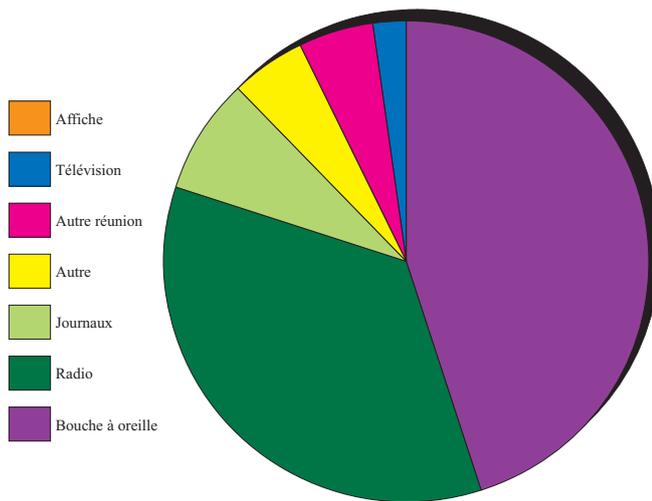
Ces évaluations sont réalisées pour déterminer à quel point le public visé par une réunion est informé au sujet de la Cour avant la tenue effective de cette réunion, par quels moyens il est informé, si les activités de sensibilisation sont efficaces et pertinentes, et pourquoi (choix judicieux des sujets des discussions, interventions claires et d'actualité, bons échanges avec le public, supports distribués, entre autres). De plus, pour garantir que l'Unité de la sensibilisation cible les bons groupes, les enquêtes comportent des questions permettant d'établir si les personnes interrogées se considèrent comme des victimes de la situation concernée ou si elles ont été touchées par le conflit en question non personnellement mais indirectement, par exemple en aidant les communautés affectées.

Évaluation interne

L'évaluation des activités de sensibilisation dans cette situation est présentée en deux temps : présentation des données recueillies au cours des séances organisées dans l'est du Tchad puis analyse des réponses des membres de la diaspora enregistrées lors des réunions qui se sont tenues à La Haye.

Soudanais du Darfour réfugiés dans l'est du Tchad

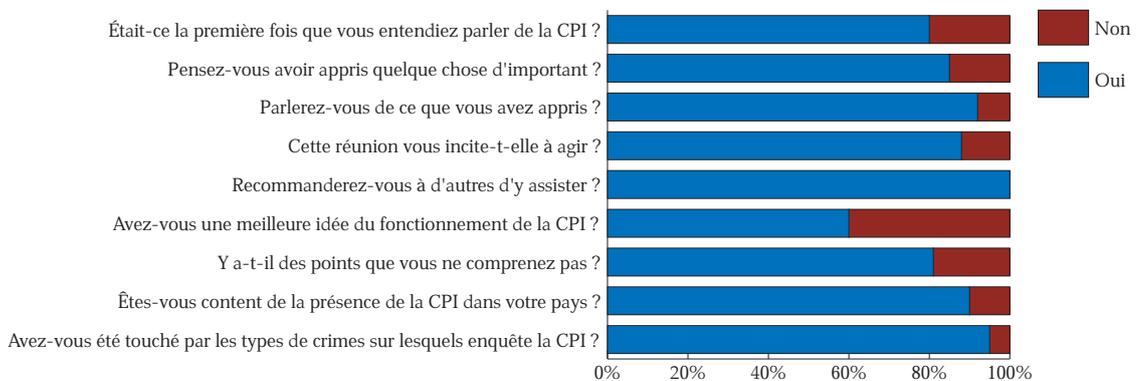
À la fin de chaque activité mise en place par l'équipe en charge de la sensibilisation, des questions sont posées auxquelles les participants répondent par oui ou par non en levant la main. Selon les réponses obtenues, 80 pour cent des personnes interrogées avaient déjà entendu parler de la CPI et



20 pour cent en entendaient parler pour la première fois. 45 pour cent avaient entendu parler de la Cour par le bouche à oreille, 35 pour cent par la radio et 5 pour cent lors d'autres réunions. La majorité des personnes sondées affirment avoir appris quelque chose d'important pour elles au cours de l'activité (80 pour cent). 64 pour cent de ces personnes déclarent mieux comprendre, désormais, le fonctionnement de la CPI, mais pour 81 pour cent d'entre elles, certaines questions doivent encore être éclaircies. 95 pour cent considèrent qu'elles ont été victimes des crimes sur lesquels la CPI enquête, et

seulement 5 pour cent déclarent n'avoir jamais été touchées personnellement par ces crimes.

Questions sur la réunion et sur les perceptions individuelles

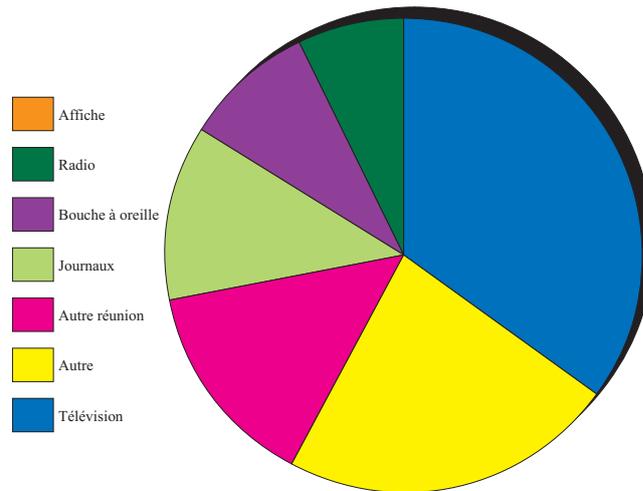


Diaspora

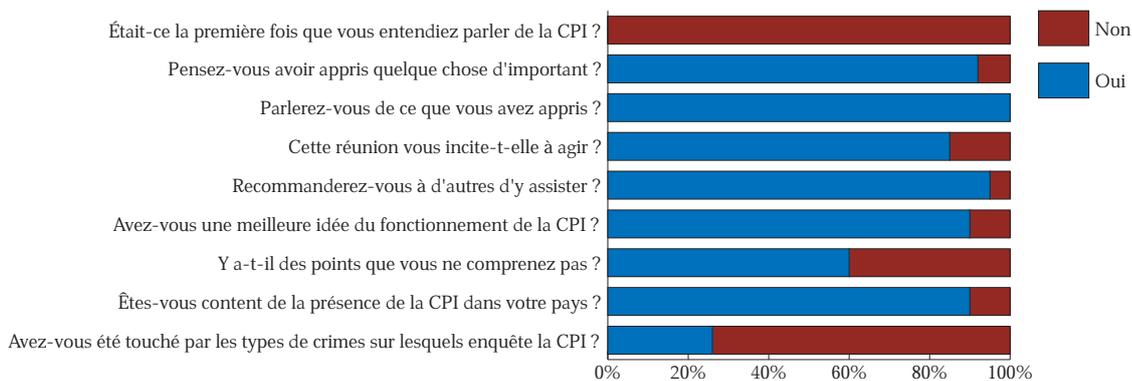
Les réponses aux questions posées aux participants aux réunions organisées à l'intention de la

diaspora soudanaise indiquent que 100 pour cent des personnes interrogées avaient entendu parler de la CPI avant la réunion. 35 pour cent en avaient entendu parler à la télévision, 23 pour cent par des sites Internet, 12 pour cent par les journaux et 14 pour cent lors d'autres réunions.

La majorité des personnes sondées ont affirmé avoir appris quelque chose d'important pour elles au cours de l'activité (92 pour cent). 90 pour cent de ces personnes ont déclaré mieux comprendre, désormais, le fonctionnement de la CPI, mais pour 60 pour cent d'entre elles, certaines questions doivent encore être éclaircies. 26 pour cent considèrent qu'elles ont été victimes des crimes sur lesquels la CPI enquête, et 76 pour cent déclarent n'avoir jamais été touchées personnellement par ces crimes mais l'avoir été par d'autres crimes qui auraient été commis au Soudan.



Questions sur la réunion et sur les perceptions individuelles



Évaluation des questions posées

Au cours de la période considérée, les questions enregistrées par l'Unité de la sensibilisation ont fait écho aux réactions politiques à l'évolution des affaires *Al Bashir* et *Abu Garda*. Elles ont aussi témoigné d'une connaissance plus approfondie de la Cour et d'une meilleure compréhension de son fonctionnement. Parmi les autres questions posées, certaines ont porté sur le procès du Congolais Thomas Lubanga Dyilo, ainsi que sur les dispositions d'ordre stratégique prises pour que les États coopèrent à l'arrestation de quatre commandants ougandais de l'Armée de résistance du Seigneur toujours en fuite.

En ce qui concerne l'affaire *Al Bashir*, quatre grands types de questions ont été fréquemment posées au cours des activités de sensibilisation : des questions relatives aux motifs sur lesquels les juges de la CPI s'étaient fondés pour décider de décerner un mandat d'arrêt à l'encontre d'Omar Al Bashir, d'autres sur les conséquences de cette décision, d'autres encore sur les stratégies mises en œuvre par la CPI pour obtenir la coopération des États au regard de l'exécution des mandats d'arrêt, et enfin, des questions sur les actions menées par l'Unité de la sensibilisation auprès des Soudanais, qu'ils vivent au Soudan ou ailleurs, pour lutter contre la désinformation. Pour ce qui est de l'affaire *Abu Garda*, les questions sont principalement de deux ordres : on s'interroge sur la délivrance d'une citation à comparaître plutôt que d'un mandat d'arrêt et sur la prochaine étape du procès, après la comparution initiale de l'intéressé. Les autres questions exprimant de l'inquiétude sont notamment liées aux limites de la compétence exercée par la CPI au Soudan.

Un grand nombre des questions posées au cours de la période considérée montrent que l'opinion des membres des groupes cibles est lourdement influencée par les réactions politiques des pays africains et arabes au déroulement de l'affaire *Al Bashir*. La façon dont ces questions sont formulées montre que les gens commencent à mieux comprendre la distinction qu'il convient de faire entre la nature et

le mandat de la Cour en tant qu'institution judiciaire, et la politique. Contrairement à 2008, il n'y a eu aucune question, cette année, au sujet des éventuels effets néfastes du mandat d'arrêt contre Omar Al Bashir sur l'Accord de paix global signé en 2005 par le Gouvernement du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan. En revanche, il y a eu des questions concernant l'application de l'article 16, indiquant que les interlocuteurs de la Cour connaissent mieux, à présent, le Statut de Rome. Le type de questions posées au sujet des activités de l'Unité de la sensibilisation donne à penser que les gens s'inquiètent de la campagne menée par ceux qui s'opposent au mandat d'arrêt délivré à l'encontre d'Omar Al Bashir. Les questions indiquent en outre que les participants trouvent les activités de sensibilisation utiles en ceci qu'elles permettent de rectifier les fausses informations et de dissiper les inquiétudes par ailleurs exprimées au sujet des importantes lacunes existant en matière de communication et des contraintes du Programme de sensibilisation. Dans l'ensemble, les questions font apparaître une meilleure compréhension des travaux de la Cour et des attentes plus réalistes concernant ce qu'elle peut et ce qu'elle ne peut pas faire. Le tableau ci-après présente une sélection des questions les plus fréquemment posées au cours de cette année et de la précédente. On trouvera dans l'annexe 2 au présent rapport de plus amples précisions sur les questions posées dans le cadre de cette situation.

2008	2009
<ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi le Procureur a-t-il décidé d'annoncer publiquement qu'il demandait la délivrance d'un mandat d'arrêt contre le Président Al Bashir ? • Les juges de la CPI peuvent-ils juger une personne qui n'a pas été arrêtée ? • Les mandats d'arrêt délivrés dans le cadre de la situation au Darfour vont-ils nuire aux initiatives menées actuellement en faveur de la paix ? • Le Conseil de sécurité de l'ONU peut-il suspendre l'affaire <i>Al Bashir</i>, pendante devant la Cour ? • La Cour est-elle compétente pour juger les ressortissants de pays qui n'ont pas signé le traité qui l'a établie ? 	<p>Concernant l'affaire <i>Al Bashir</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La Cour a-t-elle considéré qu'en réaction à la délivrance d'un mandat d'arrêt contre Omar Al Bashir, le gouvernement soudanais allait expulser les organisations humanitaires qui aidaient les personnes déplacées au Darfour ? • Quelle est la position de la Cour au sujet de la réaction de l'Union africaine et de la Ligue arabe, qui ont demandé la suspension de la procédure pour un an dans l'affaire <i>Al Bashir</i> ? • Le gouvernement soudanais semble avoir entrepris de rallier davantage de pays à sa cause. Avez-vous pris des mesures pour parer à la campagne en question ? • Quelles actions stratégiques le Programme de sensibilisation de la CPI met-il en œuvre pour lutter contre les fausses informations répandues par les autorités soudanaises ?
	<p>Concernant l'affaire <i>Abu Garda</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi les juges de la CPI ont-ils délivré une citation à comparaître plutôt qu'un mandat d'arrêt à l'encontre d'Abu Garda ? • Abu Garda sera-t-il libre de quitter La Haye après sa première comparution devant les juges ?
	<p>Autres préoccupations</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CPI est-elle compétente pour juger les crimes commis hors du Darfour mais toujours au Soudan, et d'une gravité analogue ? • Pourquoi la communauté internationale ne s'intéresse-t-elle qu'aux crimes commis au Darfour, alors que des crimes sont aussi commis dans d'autres régions du Soudan ?
	<p>Concernant d'autres situations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles conséquences la rétractation du premier témoin de l'Accusation dans le procès Lubanga (l'ex-enfant soldat qui est revenu sur sa première déposition) peut-elle avoir sur la crédibilité de la Cour ? • Que fait la CPI pour obtenir la coopération des États concernant l'exécution des

mandats d'arrêt dont font l'objet les commandants ougandais de l'ARS à l'origine du déplacement des opérations militaires au Soudan, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine, faisant parmi les civils de nombreuses victimes de meurtres, de blessures, de viols et d'enlèvements ?

Résultats des études externes

L'Unité n'a connaissance d'aucune étude qui aurait été réalisée par un organisme extérieur sur les activités de sensibilisation dans cette situation.

Facteurs extérieurs ayant une incidence sur les activités et les résultats

L'Unité de la sensibilisation a eu plus de mal à communiquer avec ses interlocuteurs à l'intérieur du Soudan. De fait, les conditions de sécurité dans le pays empêchent l'équipe de diffuser des informations via les réseaux existants de représentants des principaux groupes sociaux à l'intérieur du pays. Ne voulant pas mettre en danger ses partenaires, l'Unité de la sensibilisation a cessé toute communication avec eux. Les activités ont donc été davantage axées sur la diaspora, les Soudanais réfugiés dans l'est du Tchad et les médias.

Des éléments politiques ont influé sur les discussions thématiques qui ont eu lieu lors des séances interactives, notamment la controverse au sujet du mandat d'arrêt à l'encontre d'Omar Al Bashir et la suspension des poursuites contre ce dernier en application de l'article 16 du Statut de la CPI, lequel permet au Conseil de sécurité de faire surseoir à une enquête ou à des poursuites pendant une période de 12 mois (renouvelable) en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies s'il s'agit de préserver la paix et la sécurité internationales. Autres aspects abordés dans le cadre de ces discussions : le moment auquel la procédure a été ouverte et le fait que le gouvernement soudanais ait chassé du pays d'importantes organisations humanitaires présentes au Darfour.

Enseignements de l'année et activités programmées

L'une des principales activités inscrites au programme de sensibilisation pour la situation au Darfour était d'informer le grand public qu'un important fait judiciaire allait avoir lieu dans l'affaire *Al Bashir*. Le 23 février, la Chambre préliminaire I a annoncé qu'elle rendrait le 4 mars sa décision au sujet de la requête de l'Accusation aux fins de délivrance d'un mandat d'arrêt à l'encontre du président du Soudan. L'équipe de la sensibilisation a mené une importante action de communication à laquelle elle a associé les médias afin de fournir aux partenaires concernés et au grand public autant d'informations que possible. Cette action a permis aux représentants d'organisations extérieures ainsi informés de préparer le terrain et de prévenir toute éventuelle agitation, en particulier dans les camps de réfugiés de l'est du Tchad. L'Unité a en outre transmis à ses partenaires des informations générales et une fiche de questions/réponses pour leur permettre de répondre rapidement et avec exactitude aux questions posées par le public.

Deuxième activité importante menée dans le cadre du programme de sensibilisation au cours de la période considérée : l'instauration d'un dialogue systématique avec les membres de la diaspora soudanaise. Cet objectif a été atteint grâce au partenariat établi avec le *Sudanese Democratic Forum* (SDF), une organisation au sein de laquelle sont représentés la société civile, les groupes de femmes, des partis et des mouvements politiques pluralistes et les journalistes. Le Programme de sensibilisation de la CPI a gagné en pertinence aux yeux de la diaspora soudanaise, en partie en raison de la planification préalable des activités. L'équipe en charge de la sensibilisation et les représentants du SDF ont recensé les besoins en information propres aux membres de la diaspora à satisfaire lors des activités et à utiliser pour lancer et animer les discussions. Pour donner plus d'impact encore à ces discussions, celles-ci ont été filmées puis diffusées à la radio et publiées sur des sites Internet. Après chaque réunion, une évaluation a été effectuée et la session suivante a commencé à être planifiée.

Le troisième aspect des activités au cours de la période considérée est le recours accru aux médias internationaux pour que les informations sur la Cour parviennent, outre aux Soudanais, à l'ensemble du monde arabe. L'attention que les médias internationaux, notamment arabes, ont

prêtée à l'annonce de la délivrance d'un mandat d'arrêt contre Omar Al Bashir prouve qu'il est tout à fait possible d'accroître le recours aux médias d'une région lorsque le sujet la concerne. Il convient alors de s'employer à donner autant de retentissement que possible aux informations, notamment en envisageant de retransmettre les conférences de presse par liaison vidéo.

L'Unité de la sensibilisation est toujours confrontée à de nombreuses difficultés relativement à cette situation. Pour continuer de faire participer les réfugiés du Darfour et d'améliorer la coordination avec toutes les parties intéressées dans les camps, les stratégies en matière de sensibilisation doivent être redéfinies en vue de plus de pertinence. Cette tâche requiert des compétences particulières, chez des personnes capables d'assurer la liaison avec les différentes parties intéressées, notamment en participant activement à des émissions informatives sur InterNews, et de communiquer avec les réfugiés. Un poste est actuellement vacant au sein de l'Unité (en catégorie « services généraux », recrutement local). Bien que deux avis de vacance aient déjà été publiés, il est difficile de trouver une personne correspondant au profil souhaité pour le pourvoir.

Avec l'arrivée à la Cour, en novembre 2009, du nouveau coordonnateur de la sensibilisation à l'intention des praticiens du droit, le plan stratégique pour la période à venir est de continuer à faire participer la diaspora ainsi que de renforcer les relations avec les réseaux existants et d'en établir de nouvelles. L'accent sera particulièrement mis sur le développement des activités de sensibilisation en direction du monde arabe (par l'intermédiaire des médias) et de mettre en place des réseaux composés de professeurs et d'étudiants de certaines universités ainsi que de représentants d'ONG et de communautés locales.

Pour tenir les groupes cibles informés de l'actualité judiciaire de la Cour, des rencontres en face-à-face seront organisées et complétées par des productions audiovisuelles ainsi que par un recours accru aux médias internationaux, en particulier des pays arabes, mais aussi aux stations de radio et aux sites Internet spécialisés ayant une influence sur l'opinion publique au Soudan et au Tchad. On trouvera de plus amples détails sur les projets pour l'avenir dans l'annexe 3 au présent rapport.



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Résumé

La Cour a été saisie de la situation en République centrafricaine par cet État partie le 22 décembre 2004. Le Procureur a ouvert une enquête le 22 mai 2007. Le 23 mai 2008, la Chambre préliminaire III a délivré un mandat d'arrêt à l'encontre de Jean-Pierre Bemba Gombo et demandé aux autorités belges de l'arrêter provisoirement. Jean-Pierre Bemba Gombo a été arrêté par les autorités belges le 24 mai 2008 et remis à la Cour le 3 juillet 2008. Sa comparution initiale a eu lieu devant la Chambre préliminaire III le 4 juillet 2008. Une audience de confirmation des charges s'est tenue à La Haye du 12 au 15 janvier 2009 devant la Chambre préliminaire III.

Dans sa décision en date du 4 mars 2009, la Chambre préliminaire III a décidé d'ajourner l'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* et de demander au Procureur d'envisager de soumettre à la Chambre un document amendé contenant les charges. La Chambre avait en effet indiqué que la qualification juridique des faits qui étaient reprochés à M. Jean-Pierre Bemba Gombo pourrait indiquer un autre type de responsabilité pénale, à savoir celle en tant que chef militaire et supérieur hiérarchique. Le Procureur a donc présenté un état amendé des charges traitant de cette question. Dans sa décision en date du 15 juin 2009, la Chambre préliminaire II a confirmé certaines des charges portées par le Procureur à l'encontre de Jean-Pierre Bemba Gombo. Il est accusé, en tant que chef militaire, de deux crimes contre l'humanité (viol et meurtre) et de trois crimes de guerre (viol, meurtre et pillage). Le 18 septembre 2009, la Présidence de la Cour a constitué la Chambre de première instance III qui sera en charge du procès. Le procès commencera au cours de l'année 2010.

Le 29 juin 2009, une audience publique s'est tenue devant la Chambre préliminaire II pour examiner la détention de Jean-Pierre Bemba. Par sa décision du 14 août 2009, la Chambre préliminaire II a décidé de faire droit, sous condition, à la demande de mise en liberté provisoire de M. Bemba. Le Procureur a immédiatement fait appel de cette décision. Le 3 septembre 2009, la Chambre d'appel a décidé d'accorder un effet suspensif à cet appel. Par conséquent, l'exécution de la décision sur la libération provisoire est suspendue dans l'attente de la décision finale sur l'appel interjeté par le Procureur.

Les activités de sensibilisation ont été largement développées en République centrafricaine tout au long de l'année. Le recrutement des deux fonctionnaires composant l'Unité de la sensibilisation sur le terrain a été achevé lors du dernier trimestre 2008. L'Unité de la

sensibilisation était donc pleinement opérationnelle lorsque l'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* s'est tenue à La Haye en janvier 2009. L'ensemble des développements judiciaires liés à cette affaire ont fait l'objet d'une importante publicité lors des sessions de sensibilisation menées au sein des communautés affectées. Ces sessions, menées par les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation, ont été conduites dans les différents quartiers de la capitale, Bangui, ainsi que dans les localités de Bimbo (préfecture de l'Ombella-Mpoko) et de Mongoumba (préfecture de la Lobaye). Les sessions de sensibilisation ainsi organisées ont permis de diffuser des messages-clés relatifs à la CPI (notamment sur son mandat, son rôle, son fonctionnement et ses activités) auprès des principaux représentants de la société civile. Chaque session, organisée de façon interactive, a permis de rendre compte au public visé de l'avancée des procédures judiciaires dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, et de dissiper un certain nombre de malentendus concernant le fonctionnement de la Cour pénale internationale.

Par ailleurs, l'Unité de la sensibilisation a lancé en juillet 2009 un vaste programme radio de sensibilisation en sango, la langue la plus communément parlée en République centrafricaine, afin de mieux faire connaître la Cour auprès du grand public. Ce programme a été conçu sous forme de questions-réponses pour répondre, dans la langue locale, aux questions les plus fréquemment posées aux fonctionnaires de la Cour lors des sessions de sensibilisation. Ce programme radio a été diffusé sur l'ensemble du territoire centrafricain. On estime que ce programme en sango a ciblé environ 700.000 personnes dans le pays.

Tout au long de l'année, les différentes actualités liées à la Cour pénale internationale ont fait l'objet d'une importante publicité dans le pays par le biais des médias (radios, télévision, presse écrite). Les conférences de presse, les communiqués de presse, les interviews, les supports audiovisuels produits par la Cour ont également contribué à ce que les professionnels des médias centrafricains puissent suivre l'avancée des procédures judiciaires de façon régulière, et puissent rediffuser avec exactitude cette information auprès du grand public.

Beaucoup de travail de sensibilisation reste à faire à l'intérieur du pays. La stratégie de l'Unité de la sensibilisation pour l'année à venir sera principalement orientée autour de deux axes : répondre aux besoins en information de la

population vivant à l'intérieur du pays, et s'assurer que les professionnels des médias puissent relayer de façon adéquate les informations relatives à l'ouverture du procès de Jean-Pierre Bemba auprès du grand public. Par ailleurs, l'Unité de la sensibilisation s'efforcera de maintenir et de développer les liens de partenariats d'ores et déjà

établis avec les différents groupes-cibles, tels que les groupes de femmes, les associations de victimes, les ONG œuvrant dans le domaine de la protection et de la défense des droits de l'Homme, les professeurs des universités et les étudiants, les membres des professions judiciaires, les représentants des organisations religieuses.

Contexte et état d'avancement des procédures judiciaires

La Cour a été saisie de la situation en République centrafricaine par cet État partie le 22 décembre 2004. Le Procureur a ouvert une enquête le 22 mai 2007. Le 23 mai 2008, la Chambre préliminaire III a délivré un mandat d'arrêt à l'encontre de Jean-Pierre Bemba Gombo et demandé aux autorités belges de l'arrêter provisoirement. Le 10 juin 2008, la Chambre a délivré un nouveau mandat d'arrêt venant compléter le mandat initial. Dans le cadre d'un conflit armé qui aurait eu lieu en République centrafricaine du 26 octobre 2002 au 15 mars 2003, les forces du Mouvement de Libération du Congo (MLC), dirigées par Jean-Pierre Bemba, auraient lancé contre la population civile, notamment à Bangui, Boy-Rabé, Point Kilomètre 12 (« PK 12 »), Point Kilomètre 22 (« PK 22 ») et Mongoumba, une attaque généralisée et systématique qui aurait pris pour cible un nombre important de victimes civiles.

M. Bemba a été arrêté par les autorités belges le 24 mai 2008 et remis à la Cour le 3 juillet 2008. Sa comparution initiale a eu lieu devant la Chambre préliminaire III le 4 juillet 2008. Une audience de confirmation des charges s'est tenue à La Haye du 12 au 15 janvier 2009 devant la Chambre préliminaire III. Dans sa décision en date du 4 mars 2009, la Chambre préliminaire III a décidé d'ajourner l'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* et de demander au Procureur d'envisager de soumettre à la Chambre un document amendé contenant les charges. La Chambre avait en effet indiqué que la qualification juridique des faits qui étaient reprochés à M. Jean-Pierre Bemba Gombo pourrait indiquer un autre type de responsabilité pénale, à savoir celle en tant que chef militaire et supérieur hiérarchique (article 28 du Statut de Rome). Le Procureur a donc présenté un état amendé des charges traitant de cette question. Dans sa décision en date du 15 juin 2009, la Chambre préliminaire a confirmé certaines des charges portées par le Procureur à l'encontre de Jean-Pierre Bemba Gombo. Il est accusé, en tant que chef militaire, de deux crimes contre l'humanité (viol et meurtre) et de trois crimes de guerre (viol, meurtre et pillage). Le 18 septembre 2009, la Présidence de la Cour a constitué la Chambre de première instance III qui sera en charge de procéder au procès. Le procès devrait commencer au cours de l'année 2010.

Le 29 juin 2009, une audience publique s'est tenue devant la Chambre préliminaire II pour examiner la détention de Jean-Pierre Bemba. Par sa décision du 14 août 2009, la Chambre préliminaire a décidé de faire droit, sous condition, à la demande de mise en liberté provisoire de M. Bemba. Le Procureur a immédiatement fait appel de cette décision. Le 3 septembre 2009, la Chambre d'appel a décidé d'accorder un effet suspensif à cet appel. Par conséquent, l'exécution de la décision sur la libération provisoire est suspendue dans l'attente de la décision finale sur l'appel interjeté par le Procureur.

L'enquête en République centrafricaine est toujours en cours et le Bureau du Procureur continue de recueillir des éléments de preuve pour déterminer les responsabilités pour ce qui est des crimes commis entre 2002 et 2003. Concernant les crimes relevant de sa compétence et commis depuis fin 2005, le Procureur continuera de s'intéresser aux enquêtes et aux poursuites lancées dans le cadre du système judiciaire national.

Résultats escomptés

En matière de sensibilisation, les priorités ont été les suivantes :

- Accroître la connaissance et la compréhension générale de la population centrafricaine en ce qui concerne le mandat, le rôle, le fonctionnement et les activités de la Cour pénale internationale, notamment les opérations spécifiques à la République centrafricaine ;
- S'assurer que les professionnels des médias centrafricains soient informés avec rapidité et exactitude de l'actualité judiciaire, afin de rendre compte des développements auprès du grand public.

Activités

Les activités de sensibilisation ont été largement développées en République centrafricaine tout au long de l'année. Le recrutement des deux fonctionnaires composant l'Unité de la sensibilisation à Bangui a été achevé lors du dernier trimestre 2008. Un assistant chargé de la sensibilisation sur le terrain a rejoint le bureau extérieur en octobre et une coordonnatrice des activités de sensibilisation

en décembre. Ce faisant, l'Unité de la sensibilisation était pleinement opérationnelle lorsque l'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* s'est tenue à La Haye du 12 au 15 janvier 2009.

Les activités suivantes ont été entreprises, classées par résultats escomptés :

1. Accroître la connaissance et la compréhension générale de la population centrafricaine en ce qui concerne le mandat, le rôle, le fonctionnement et les activités de la Cour pénale internationale, notamment les opérations spécifiques à la République centrafricaine

En janvier 2009, l'Unité de la sensibilisation a lancé sa campagne de sensibilisation en organisant cinq ateliers avec les principaux responsables des différents groupes-cibles préalablement identifiés. Ainsi :

- Un premier atelier a été organisé avec les responsables des ONG œuvrant dans le domaine de la protection et de la défense des droits de l'Homme, des associations de victimes et des groupes de femmes ;
- Un second atelier a été organisé avec les principales autorités religieuses ;
- Un troisième atelier a été organisé avec les responsables des universités centrafricaines et les représentants des groupes étudiants ;
- Un quatrième atelier a été organisé avec les autorités locales de Bangui (les maires des huit arrondissements de Bangui) ;
- Un cinquième atelier a été organisé avec la communauté juridique centrafricaine, la liste des invités ayant été déterminée en consultation avec le Ministère centrafricain de la Justice.

Ces cinq ateliers avaient pour objectif de présenter aux différents responsables le contenu des messages délivrés par la Cour au regard de son mandat, son rôle, son fonctionnement, ses activités, et l'actualité judiciaire dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*. Ces cinq ateliers ont été fondamentaux pour la mise en place de la campagne de sensibilisation durant l'année 2009.



En vue de consolider les compétences des étudiants et d'améliorer leur compréhension de la CPI, l'Unité de la sensibilisation a tenu le 16 septembre 2009 une rencontre avec des étudiants et des professeurs des facultés de droit et de sciences économiques de l'Université de Bangui. ©ICC-CPI

En effet, suite à ces ateliers, les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation ont été invités à conduire des sessions au sein des ONG œuvrant dans le domaine de la protection et de la défense des droits de l'Homme, des associations de victimes, des groupes de femmes, des différentes structures religieuses du pays et au sein des universités et des groupes étudiants. De la même façon, l'Unité de la sensibilisation a été invitée par les maires de chaque arrondissement de Bangui à mener des activités de sensibilisation avec les chefs de groupes et les chefs de quartier, et par le Bâtonnier de l'ordre des avocats à organiser deux sessions de sensibilisation à destination des avocats centrafricains.

Entre janvier et septembre 2009, les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation ont ainsi animé 61 sessions de sensibilisation, lesquelles ont rassemblé quelques 4420 personnes.

Le déroulé de ces sessions a été organisé de la façon suivante. Une première partie a porté sur une présentation générale de la Cour pénale internationale : son mandat, son rôle, son fonctionnement, ses activités incluant en bref aperçu des différentes situations en cours devant la CPI (Ouganda, République démocratique du Congo, Soudan et République centrafricaine). Cette première partie était ensuite suivie d'une session de questions-réponses avec les participants. Ceci a permis de lever un certain nombre de malentendus sur le mandat et le fonctionnement de la Cour, notamment en ce qui concerne son indépendance. La deuxième partie de la session était organisée autour de la situation en République centrafricaine, et plus particulièrement autour de l'affaire *Le*

Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo : diffusion des résumés vidéos de l'audience de confirmation des charges, explications quant aux différentes parties en présence dans la salle d'audience, explications relatives aux développements judiciaires dans l'affaire Jean-Pierre Bemba Gombo depuis cette audience de confirmation des charges. Cette deuxième partie faisait à son tour l'objet d'une session de questions-réponses organisée de façon interactive avec les participants.

2. S'assurer que les professionnels des médias centrafricains soient informés avec rapidité et exactitude de l'actualité judiciaire, afin de rendre compte des développements auprès du grand public

On estime que la République centrafricaine compte 4 216 664 habitants, dont 57,3 % des personnes âgées de 10 ans ou plus sont analphabètes (46,2 % pour les hommes ; 68 % pour les femmes)¹⁸. Les communautés les plus gravement touchées par les crimes figurant dans le mandat d'arrêt délivré à l'encontre de Jean-Pierre Bemba Gombo se trouvent à Bangui (687 634 habitants) et dans les villes suivantes : Mongoumba (20 715 habitants), Bossangoa (126 229 habitants), Damara (32 321 habitants) et Bossembélé (37 849 habitants).

Devant un tel taux d'analphabétisme et devant l'espace géographique devant être couvert par les activités de sensibilisation de la Cour, la radio demeure le moyen privilégié afin de cibler un large public avec le meilleur rapport coût-efficacité. L'Unité de la sensibilisation a instauré un partenariat avec les médias radiophoniques centrafricains suivants :



Dans le cadre de ses séances d'information régulières, le personnel de la Section de l'information et de la documentation a accordé une interview en sango (la langue locale) aux radios Linga et Ndeke Luka à Bangui en octobre 2009. ©ICC-CPI

- La radio Centrafrique (publique) et la radio ICDI (privée) : ces deux radios bénéficient d'une diffusion nationale et peuvent par conséquent atteindre en théorie toute la population du pays ;
- La radio Ndeke Luka, la radio Tropique, la radio Néhémie (AMMICA), la radio Voix de la Paix, la radio Voix de la Grace (ESCA), la radio Linga et la radio Notre-Dame : Ces radios privées sont basées à Bangui mais sont écoutées dans un rayon de 100 km autour de la capitale. La radio bénéficiant de la plus grande audience est la Radio Ndeke Luka. Certaines radios ciblent la jeunesse. D'autres radios sont d'obédience religieuse (catholique, protestante ou musulmane). Travailler avec l'ensemble de ces radios basées à Bangui permet à l'Unité de la sensibilisation d'assurer un impact fort à ses activités sur la population banguissoise, toute catégorie confondue.
- La radio Maria, la radio Zoukpana (anciennement appelée Mambéré Kadeï), la radio Maïgaro, la radio Siriri, la radio Bé Oko, la radio Kuli Ndunga (anciennement appelée Voix de la Sangha) : ces radios communautaires sont basées à l'intérieur du pays. La radio Maria couvre la ville de Bossangoa (Préfecture de l'Ouham), Bouca, Batangafo et les villages environnants. La radio Zoukpana couvre la ville de Berberati (Préfecture de la Mambéré Kadeï) et Carno. La radio Maïgaro couvre la ville de Bouar (Préfecture de la Nana Mambéré) et les villages situés au nord de la ville. La radio Siriri couvre la ville de Bouar (Préfecture de la Nana Mambéré) et les villages alentours. La radio Bé Oko couvre la ville de Bambari (Préfecture de la Ouaka) et les villages alentours. La radio Kuli Ndunga couvre la ville de Nola (Préfecture de la Sangha Mbaire), Salo, Bayanga et les villages environnants.

L'Unité de la sensibilisation travaille également avec la presse audiovisuelle ainsi que la presse écrite afin de cibler davantage les décideurs et les élites. La télévision ne dispose que d'une seule chaîne publique (TV Centrafrique). La presse écrite dispose d'une douzaine de journaux à publication régulière : Le Citoyen, Le Confident, L'Hirondelle, Le Démocrate, Le Peuple, Top Contact, Centrafric Matin, La Plume, Globe Le Visionnaire, L'Agora, Le Défi, Le Miroir, et La Renaissance.

¹⁸ PNUD, Rapport national sur le développement humain 2007/2008 - République centrafricaine.

Les professionnels des médias centrafricains ont constitué le principal relais de l'information pour l'Unité de la sensibilisation concernant les événements judiciaires liés à l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*. La télévision, la presse écrite et les radios ont pu assister à la retransmission de chaque audience publique importante concernant cette affaire. Ainsi l'audience de confirmation des charges s'étant déroulée à La Haye du 12 au 15 janvier a fait l'objet de 4 jours de retransmission au sein du bureau extérieur de la CPI à Bangui. De la même façon, l'audience du 29 juin pour examiner la détention de Jean-Pierre Bemba a fait l'objet d'une retransmission via le site internet de la CPI. Des conférences de presse ont également été organisées, notamment en visioconférence depuis La Haye, pour accompagner les différents événements judiciaires. Ces possibilités offertes par la technologie ont été grandement appréciées par l'ensemble des médias, ceci ayant contribué à les rapprocher de la Cour malgré la distance séparant Bangui et La Haye.



En vue de diffuser des informations sur la CPI auprès des communautés touchées et de dissiper tout malentendu, des réunions publiques ont eu lieu dans de nombreux quartiers de Bangui - comme celle-ci qui s'est tenue dans le 4^e arrondissement, à Boy Rabe, en août 2009. ©ICC-CPI

Les communiqués de presse et les supports audiovisuels produits par la Cour demeurent également des outils privilégiés pour informer rapidement les médias centrafricains. L'accès Internet étant difficile pour la quasi totalité d'entre eux, l'Unité de la sensibilisation s'attache à imprimer chaque communiqué de presse sur format A4 et à les porter en mains propres à cette trentaine de médias-partenaires. Ceci a permis aux fonctionnaires de la Cour d'établir rapidement une relation régulière avec chaque média. Chaque communiqué de presse distribué a fait l'objet d'explications sur son contenu avec le media en question, lors de la distribution.

Les communiqués de presse et les supports audiovisuels produits par la Cour demeurent également des outils privilégiés pour informer rapidement les médias centrafricains. L'accès Internet étant difficile pour la quasi totalité d'entre eux, l'Unité de la sensibilisation s'attache à imprimer chaque communiqué de presse sur format A4 et à les porter en mains propres à cette trentaine de médias-partenaires. Ceci a permis aux fonctionnaires de la Cour d'établir rapidement une relation régulière avec chaque média. Chaque communiqué de presse distribué a fait l'objet d'explications sur son contenu avec le media en question, lors de la distribution.

De la même façon, les productions audiovisuelles réalisées par la Section de l'information et de la documentation basée à La Haye, sont envoyées par lien Internet au bureau extérieur de la Cour à Bangui. Ces productions font l'objet de copies sur supports CD et DVD par les fonctionnaires de la Cour à Bangui, qui sont ensuite remis aux radios et à la télévision pour large diffusion auprès du grand public.

Enfin, en juillet 2009, l'Unité de la sensibilisation a procédé au lancement d'un vaste programme radio de sensibilisation en sango. Ce programme, intitulé « Mieux comprendre la CPI », visant à informer la population centrafricaine sur le rôle, le mandat, le fonctionnement et les activités de la Cour pénale internationale, a été diffusé sur les 9 radios basées à Bangui ainsi que sur les 6 radios communautaires de l'intérieur du pays. On estime que ce programme en sango a ciblé environ 700.000 personnes dans le pays.

Un deuxième programme radio intitulé « Demandez à la Cour » a été réalisé. Le montage de cette production, composée de 16 épisodes, a été finalisé en septembre 2009 et sera diffusé sur les ondes radios et la télévision publique en République centrafricaine dès le mois d'octobre 2009. Ce deuxième programme consiste à donner la parole aux centrafricaines et centrafricains afin qu'ils puissent poser leurs questions directement aux hauts fonctionnaires de la Cour, basés à la Haye. Le Président de la Cour (M. le Juge Sang-Hyun Song), le Greffier de la Cour (Mme Silvana Arbia), la Directrice de la division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération au sein du Bureau du Procureur (Mme Béatrice Le Fraper du Hellen) ont ainsi répondu aux questions posées par la population banguissoise.

Résumé des activités

Réunions en face à face

- 14 sessions de sensibilisation ont été organisées avec des ONG œuvrant dans le domaine de la protection et de la défense des droits de l'Homme, des associations de victimes ou des groupes de femmes. Ces sessions ont rassemblé quelques 1142 personnes.

- 12 sessions ont été organisées à destination d'autorités administratives et/ou d'autorités locales (chefs de groupes, chefs de quartier). Au total, pas moins de 527 leaders ont été sensibilisés. L'ensemble des autorités locales de sept arrondissements de Bangui ont été invitées à participer à des sessions organisées par l'Unité de la sensibilisation (la session destinée aux autorités du 1er arrondissement de la capitale n'a pas encore pu avoir lieu au moment de la rédaction de ce rapport). Les autorités administratives et locales de Mongoumba (préfecture de la Lobaye) ont toutes participé à une session de sensibilisation. Les autorités administratives de Bimbo (préfecture de l'Ombella-Mpoko), également. L'organisation des sessions de sensibilisation avec les autorités locales (chefs de groupes, chefs de quartier) au sein des quatre circonscriptions de Bimbo est en cours.
- 9 sessions ont été organisées au sein d'établissements d'enseignement supérieur, rassemblant quelques 697 étudiants et professeurs (Université de Bangui, Université de Walombé, Université New Tech, Cours préparatoire international). Des partenariats privilégiés ont été mis en place avec chacun de ces établissements. L'Unité de la sensibilisation remet systématiquement tout communiqué de presse concernant l'actualité judiciaire de la Cour (portant sur la situation en République centrafricaine ou autres) à ces universités, pour affichage public au sein de leur campus.
- 3 sessions ont été organisées avec des professionnels du droit (avocats, magistrats et autres), lesquelles ont rassemblé 73 personnes. La liste des personnes invitées à la première session a été déterminée en consultation avec le ministère de la Justice. Les deux autres sessions ont fait suite à une invitation de M. le Bâtonnier de l'ordre des avocats centrafricains.
- 9 sessions ont été organisées avec des représentants de groupes religieux, rassemblant au total 524 personnes. Ces leaders appartenaient à différentes confessions religieuses (catholique, musulmane, protestante, etc.). La population centrafricaine étant dans sa totalité profondément religieuse, ces autorités occupent une place très importante au sein des communautés et influencent fortement l'opinion publique par les messages qu'elles délivrent.
- 10 sessions ont été organisées auprès des groupes représentatifs de la jeunesse et ont rassemblé un total de 922 personnes. Par groupe représentatif de la jeunesse en République centrafricaine, on entend des associations dont les membres ont un âge compris entre 17 et 35 ans.
- 4 sessions ouvertes au grand public ont été organisées dans les différents arrondissements de Bangui à partir d'août 2009. Ces sessions ont rassemblé 535 personnes. La mobilisation des communautés a été réalisée par les comités locaux d'arrondissement de la Ligue Centrafricaine des Droits de l'Homme (LCDH).
- 88 visiteurs sont venus à l'espace « documentation et information » du bureau extérieur de la CPI à Bangui. Tous les matins, le bureau extérieur accueille ainsi le public souhaitant obtenir de la documentation ou des informations sur les activités de la Cour. Durant ces six premiers mois de fonctionnement, cet espace a essentiellement accueilli des étudiants en droit souhaitant comprendre davantage le mandat et le fonctionnement de la Cour, et souhaitant se doter des textes juridiques régissant le fonctionnement de cette institution judiciaire.

Diffusion de l'information

Chaque personne ayant participé à une session de sensibilisation a reçu un kit d'informations concernant la Cour pénale internationale. Les groupes-cibles ayant une instruction moyenne ont également reçu le livret intitulé « Mieux comprendre la CPI en République centrafricaine » rédigé en français. Les groupes-cibles ayant une instruction supérieure ont reçu non seulement le kit d'informations générales ainsi que ce livret, mais également les textes juridiques fondamentaux relatifs à la Cour.

Interaction avec les médias

- 5 journées de retransmission d'audiences publiques (différé de 30 minutes, via le site internet de la CPI) ont été organisées dans les locaux du bureau extérieur de la CPI à Bangui. En moyenne, 20 journalistes ont assisté à chacune de ces retransmission.
- 29 communiqués de presse ont été portés de la main à la main par les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation aux professionnels des médias centrafricains. Ces communiqués de presse ont porté sur l'actualité judiciaire de la Cour (situation en République centrafricaine ou autres). Chaque distribution de communiqué a fait l'objet d'un briefing avec le média concerné.
- 2 communiqués de presse ont été rédigés par les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation à Bangui pour informer la population centrafricaine des activités de sensibilisation en cours dans le pays.

- 23 reportages audio, produits par l'équipe audiovisuelle de la Section de l'information et de la documentation à La Haye, ont été remis aux radios de Bangui et aux radios de provinces. De la même façon, 12 reportages vidéo ont été remis à TV Centrafrique pour diffusion. Ces productions audiovisuelles ont porté soit sur des résumés d'audience publique ayant eu lieu à La Haye, soit sur des explications apportées par des officiels de la Cour sur telle ou telle décision rendue par les juges, soit sur l'actualité plus générale de la Cour.
- Une formation a eu lieu le 22 avril 2009 afin d'accroître les connaissances et la compréhension des journalistes centrafricains quant au fonctionnement de la CPI. Cette formation a regroupé 47 personnes (deux personnes par média avaient été invitées, de façon à ce que chaque entité dispose de deux représentants suffisamment instruits sur la CPI). Cinq ateliers de travail en sous-groupes ont également été menés dans la dernière partie de la journée pour recueillir les recommandations des journalistes sur la façon de faire évoluer les activités de sensibilisation grand public durant le 2^{ème} semestre 2009.
- L'Unité de la sensibilisation a coordonné des entretiens entre les journalistes centrafricains et des responsables de la CPI, autres que ceux travaillant au sein de la Section de l'information et de la documentation. Ainsi deux visioconférences avec des représentants du Bureau du Procureur basés à La Haye ont été organisées dans les locaux du bureau extérieur de la CPI à Bangui. De plus, une interview par téléphone avec Mme le Greffier a été organisée dans les locaux du bureau extérieur de la CPI à Bangui. Enfin, trois interviews (en français et sango) avec les représentants légaux des victimes ont été réalisées dans les locaux de la radio Centrafrique et de la radio Ndeke Luka.
- 28 interviews ont été accordées aux médias par les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation sur le terrain. Ces interviews ont été réalisées soit en français soit en sango. Ces interviews ont été effectuées soit dans les locaux des radios, soit sur site (lors des activités menées dans les quartiers), soit lors de rencontres spécifiques entre la CPI et les médias.
- Un vaste programme radio de sensibilisation en sango, intitulé « Mieux comprendre la CPI » a fait l'objet de 13 épisodes diffusés entre le 6 juillet et le 4 octobre 2009. Chaque épisode a été diffusé de façon intensive sur chaque radio pendant une semaine. On estime que ce programme a représenté au final plus de 270 heures de diffusion d'informations en sango concernant la CPI. Ce programme a été grandement apprécié du grand public et a largement contribué à la vulgarisation des messages-clés concernant la Cour au niveau des populations affectées. On estime que ce programme en sango a ciblé environ 700 000 personnes dans le pays.

Mesurer les résultats : indicateurs de performance et données

Evaluation externe

L'Unité de la sensibilisation s'est efforcée durant la première partie de l'année d'identifier une entité indépendante, capable de collecter des informations critiques concernant la perception que les centrafricains et centrafricaines ont de la CPI, de la justice en général et de l'état de droit. L'Université de Californie - Berkeley, ayant mené des enquêtes similaires dans d'autres contextes faisant l'objet de situation devant la Cour, a été contactée. Celle-ci a mené une étude de faisabilité à Bangui en mai et a, par la suite, confirmé son intérêt pour mettre en œuvre une étude en RCA. Une enquête sera ainsi menée en octobre - novembre 2009 en République centrafricaine par l'Université de Californie - Berkeley, en partenariat avec une structure locale. Cette enquête permettra d'établir un point de référence pour les futures études portant sur l'impact des activités de sensibilisation de la Cour dans le pays.

Evaluation interne

L'évaluation interne des activités de sensibilisation a porté sur les réunions organisées avec un public de taille moyenne ou un public de grande taille. Un formulaire standard avait été défini au préalable et a été utilisé tout au long de l'année. Ce formulaire comporte des questions ouvertes et fermées ; ces questions sont posées à la fin de chaque session de sensibilisation. Les réponses aux questions fermées sont apportées par les participants à main levée. Pour les réponses aux questions ouvertes, un certain nombre de personnes volontaires pour prendre la parole sont interrogées dans la salle.

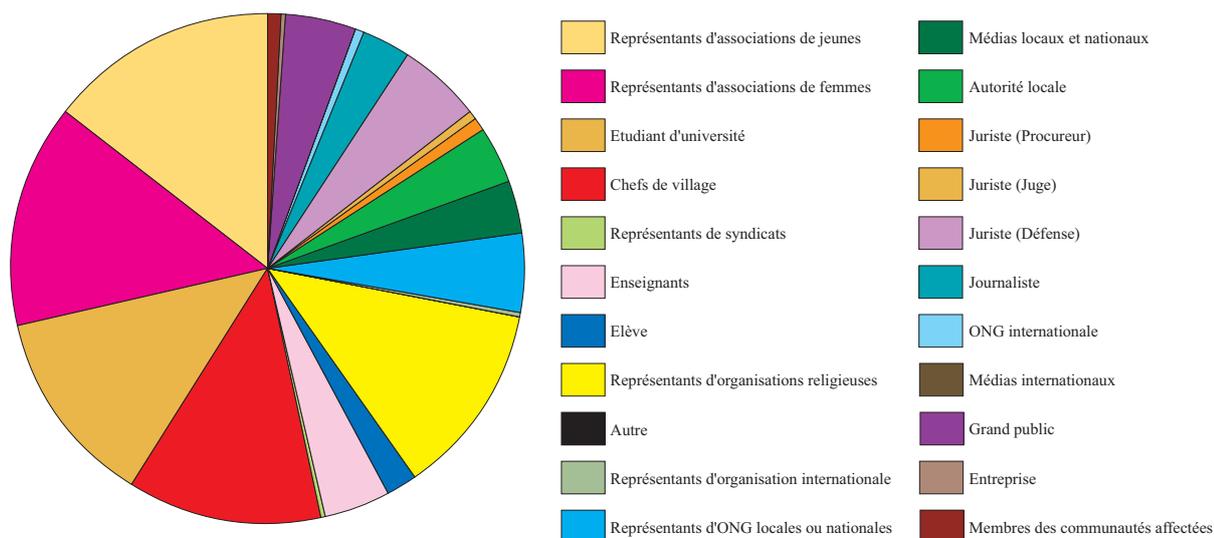
Résultats

Entre janvier et septembre 2009, les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation ont animé 61 sessions de sensibilisation, lesquelles ont rassemblé quelques 4420 personnes. De plus, des

activités ont également été organisées avec les professionnels des médias centrafricains (réunions d'information, conférences de presse, formations). Toutes activités confondues, un total de 1884 questions ont été posées aux fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation. Parmi ces questions, 27 % portaient sur des questions générales quand au rôle et mandat de la CPI. 10 % des questions ont porté plus spécifiquement sur des affaires en cours (après l'arrestation du suspect), la grande majorité de ces questions ayant bien évidemment porté sur l'affaire Bemba.

Parmi les personnes ayant participé aux activités de sensibilisation, 62 % étaient des hommes et 38 % étaient des femmes. L'Unité de la sensibilisation s'est en effet efforcée de porter une attention toute particulière à cette répartition par genre, pour s'assurer que les femmes étaient suffisamment représentées lors de ses activités. Par ailleurs, les fonctionnaires de l'Unité ont rapidement constaté que les hommes prenaient plus facilement la parole en public pour poser leurs questions. L'Unité de la sensibilisation s'est efforcée de susciter les questions posées par les femmes lors des débats interactifs, en les encourageant à prendre la parole. Ainsi, au final, 50 % des questions posées lors des activités de sensibilisation ont été formulées par des femmes.

En terme de répartition par groupe-cible, 14 % des questions ont été formulées par des groupes de femmes et 14 % des questions par les groupes représentatifs de la jeunesse. 13 % des questions proviennent des étudiants des universités. 12 % des questions ont été formulées par les autorités locales (chefs de quartier, chefs de groupe) ; le même pourcentage de questions a été formulé par les représentants des organismes religieux. Le graphique ci-dessous donne la répartition des questions posées quant aux différents groupes ciblés par les activités de sensibilisation.



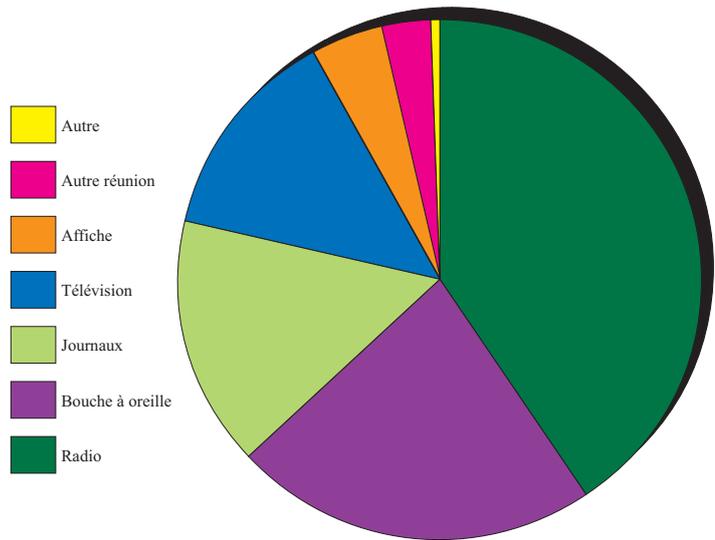
Répartition des questions par groupe-cible

Sources d'information

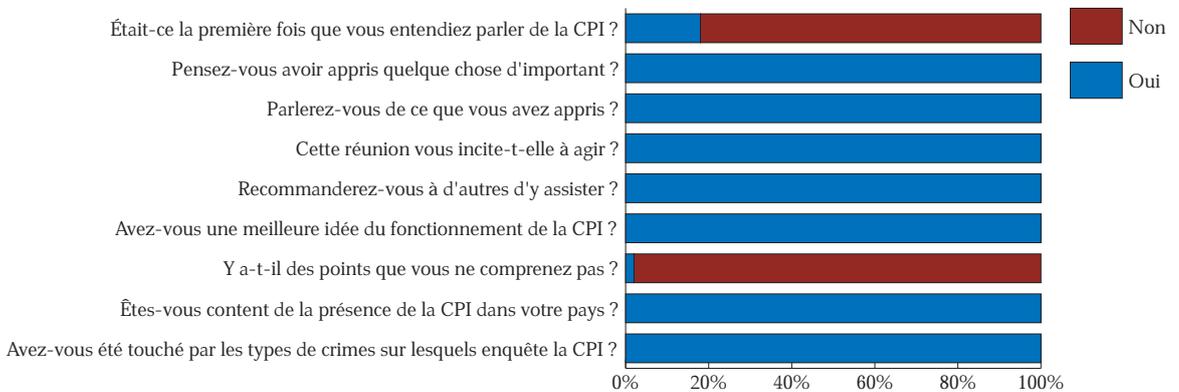
L'analyse des données recueillies dans le cadre des sondages conduits à la fin de chaque activité a montré que 82 % des personnes interrogées avaient déjà entendu parler de la CPI et que 18 % en avaient entendu parler pour la première fois à cette occasion. 41 % d'entre elles avaient entendu parler de la CPI par la radio, 13 % par la télévision, 23 % par le bouche à oreille, 16 % par les journaux, 5 % lors d'autres réunions et 5 % par d'autres voies. Ces pourcentages doivent toutefois être nuancés par le fait que les activités de sensibilisation de la Cour ont essentiellement eu lieu à Bangui, ou dans un proche périmètre. Ce faisant, les personnes interrogées avaient, par exemple, accès à la télévision ou à la presse écrite.

La totalité des personnes interrogées pensaient avoir appris quelque chose d'important pendant l'activité et disaient mieux comprendre le travail de la Cour. 2 % des participants pensaient que

certaines questions restaient à éclaircir. La totalité des participants se sont dit prêts à sensibiliser et informer les personnes de leur entourage sur ce qu'ils avaient appris lors de cette activité. Les populations interrogées se sont dites satisfaites de la présence de la Cour en RCA, bien que certaines personnes aient toutefois mentionné qu'elles observeraient attentivement l'avancée des procédures judiciaires dans les prochains mois avant de se dire « totalement satisfaites ».



Questions sur la réunion et sur les perceptions individuelles



Enquête de satisfaction menée auprès des médias

De façon à évaluer la qualité du partenariat établi entre l'Unité de la sensibilisation et les médias centrafricains, un formulaire de satisfaction a été distribué en juin 2009 à chacun. Chaque organe de presse a pu répondre aux questions posées et formuler ses recommandations de façon anonyme. Il ressort de cette évaluation que les médias centrafricains sont satisfaits des services offerts par l'Unité de la sensibilisation basée à Bangui. Les communiqués de presse distribués en mains propres aux journalistes par les fonctionnaires de l'Unité apparaissent comme la source d'information préférée des médias centrafricains. Les informations distribuées sont considérées comme « utiles », voire « très utiles », pour la quasi totalité des médias. Les médias ont également souligné la réactivité de la Section de l'information et de la documentation pour répondre aux différentes requêtes formulées par les journalistes. Enfin, la formation destinée aux journalistes, qui s'est déroulée en avril 2009, a été positivement appréciée par l'ensemble des médias, la grande majorité l'ayant considérée comme « très utile ».

Plus de formations pour les journalistes (notamment les journalistes basés en province) et plus d'informations concernant les autres situations en cours (Ouganda, République démocratique du Congo, Soudan) sont toutefois les deux points faibles relevés lors de l'analyse de ces questionnaires. L'Unité de la sensibilisation s'est efforcée, et s'efforcera, de travailler sur ces deux recommandations. En septembre 2009, la Section de l'information et de la documentation de la CPI, basée à La Haye, a procédé au lancement d'une publication hebdomadaire intitulée « la CPI semaine après semaine ». Cette lettre d'information hebdomadaire est partagée avec les médias centrafricains, et constitue déjà un bon outil d'échanges sur les développements judiciaires ayant lieu dans les affaires concernant la République démocratique du Congo, le Soudan ou l'Ouganda. De la même façon, la formation destinée aux journalistes basés en province est d'ores et déjà planifiée pour le mois de novembre 2009.

Évaluation des questions posées

Comme dans les autres situations, l'Unité de la sensibilisation a recueilli des données sur les questions les plus fréquemment posées. Les questions les plus fréquemment posées en 2009 n'illustrent pas une avancée significative dans les connaissances de la Cour, en comparaison aux questions les plus fréquemment posées en 2007 ou 2008. Ceci s'explique par le fait que les activités de sensibilisation menées en 2007 et 2008 visaient essentiellement des élites et des décideurs, ceux-ci ayant bénéficié d'instruction supérieure. La campagne de sensibilisation menée en 2009 a touché un public beaucoup plus large, dans des quartiers populaires de la capitale ou dans des zones rurales. Les participants étaient quelquefois illettrés et/ou entendaient parler de la Cour pénale internationale pour la toute première fois.

Beaucoup de questions concernaient le fonctionnement de base de la Cour, notamment sur son indépendance vis-à-vis du Conseil de Sécurité des Nations Unies et du politique en général. Voici quelques exemples des questions les plus fréquemment enregistrées en 2009 (voir aussi l'annexe 2).

2007	2008	2009
1. Pourquoi la Cour mène-t-elle une enquête en République centrafricaine ?	1. Le Procureur enquête-t-il uniquement sur les crimes commis en 2002-2003 ? Qu'en est-il des crimes commis plus récemment dans le nord du pays ?	1. La Cour pénale internationale a-t-elle été créée uniquement pour juger des africains ?
2. Comment des situations sont-elles portées devant la CPI ?	2. La situation en République centrafricaine ayant été déférée par le Gouvernement centrafricain, la CPI peut elle rester indépendante de celui-ci ?	2. Quelle est la relation entre la Cour pénale internationale et le Conseil de Sécurité des Nations Unies ?
3. Pourquoi le Procureur a-t-il attendu si longtemps avant de mener une enquête en République centrafricaine ?	3. Pourquoi Jean-Pierre Bemba a-t-il été arrêté par la CPI ?	3. Pourquoi Jean-Pierre Bemba est-elle la seule personne inquiétée par la CPI pour les événements ayant eu lieu en 2002-2003 ?
4. Quels sont les crimes faisant l'objet d'une enquête en République centrafricaine ?	4. Quelles sont les charges retenues contre Jean-Pierre Bemba ?	4. Que peut faire la CPI pour mettre un terme aux exactions commises aujourd'hui sur le territoire de la République centrafricaine ?
5. La CPI ne s'intéresse-t-elle qu'aux crimes sexuels ?	5. Pourquoi la CPI n'a-t-elle pas tenu compte de l'immunité dont jouit Jean-Pierre Bemba en sa qualité de sénateur en RDC ?	5. Quelle est la procédure à suivre pour les victimes qui souhaitent remplir le formulaire de participation ?
6. Qui supervise l'enquête du Procureur ?	6. L'adoption de la loi d'amnistie marquera-t-elle l'arrêt de l'enquête menée par le Procureur ?	6. Quelles seront les réparations accordées aux victimes des Banyamulengues ?
7. Dans quelle mesure la situation actuelle en matière de sécurité affecte-t-elle les activités de la Cour ?	7. Pourquoi la CPI n'a-t-elle délivré de mandat d'arrêt que contre Jean-Pierre Bemba ? Qu'en est-il des autres criminels présumés ?	7. Quand le procès de Jean-Pierre Bemba va-t-il commencer ?

Analyse des médias

L'Unité de la sensibilisation procède au suivi quotidien de la presse centrafricaine. Une revue de presse est ainsi compilée pour usage interne à la Cour. Cette revue de presse se fait via la sélection

d'articles de presse dans les journaux (format papier) : les articles sélectionnés sont scannés puis compilés dans un document en format PDF.

Tout au long de l'année, les informations relayées par les médias centrafricains sur les activités de la CPI ont gagné en exactitude. Les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation ont travaillé en étroite collaboration avec la presse écrite, de façon à être en mesure de corriger rapidement toute inexactitude qui aurait pu être diffusée. D'après les revues de presse ainsi compilées, un total de 472 articles traitant de la CPI a été publié entre novembre 2008 et septembre 2009. Parmi ces articles, 226 provenaient de source CPI (communiqués de presse, fiche d'information, outils pédagogiques, etc....).

Facteurs extérieurs ayant une incidence sur les activités et les résultats

Les principaux facteurs ayant influencés le travail de l'Unité de la sensibilisation durant l'année écoulée sont les suivants:

Contexte socio-économique : La population de la République centrafricaine s'élève à 4 216 664 habitants. On estime que plus de 57 % de la population est analphabète (68 % des femmes et environ 46 % des hommes). Le meilleur moyen pour informer le grand public est donc la radio. Un accent tout particulier a par conséquent été mis sur la réalisation de programmes radio adaptés.

Contexte culturel : Bien que la plupart des sessions de sensibilisation ciblant les élites et décideurs aient pu être menées en français, la langue a très vite constitué une limite au sein de l'Unité de la sensibilisation. Depuis mars 2009, la plupart des activités ciblent un large public ; ces activités doivent donc être menées le plus souvent en sango. Les ressources humaines réduites de l'Unité de la sensibilisation ont inexorablement constitué un frein pour l'organisation de rencontres en face à face (un seul fonctionnaire de l'Unité de la sensibilisation parlant sango).



Des ONG locales, des groupes de femmes et des organisations de victimes rencontrent l'Unité de la sensibilisation à Bangui pour visionner le programme vidéo produit par la Section de l'information et de la documentation, « Demandez à la Cour », et en débattre. Octobre 2009. ©ICC-CPI

Considérations logistiques : la République centrafricaine ne dispose pas toujours des infrastructures permettant de disposer en temps voulu de moyens de communication efficaces, notamment Internet. Les informations doivent donc être livrées de la main à la main. Ceci rend particulièrement difficile la diffusion des communiqués de presse : pour chaque communiqué, l'équipe en charge de la sensibilisation rencontre entre 30 et 40 acteurs différents, répartis dans la ville de Bangui.

Enseignements de l'année et activités programmées

L'Unité de la sensibilisation s'est efforcée de mettre en place un vaste programme de sensibilisation, via l'organisation de sessions ou le lancement de programmes radios, de façon à ce que la population centrafricaine s'imprègne très rapidement des principes de base régissant la Cour : son mandat, son rôle, son fonctionnement, ses activités. Bien que les programmes radios en sango aient ciblé l'ensemble du territoire centrafricain, beaucoup de travail de sensibilisation reste à faire en province.

Province

L'Unité de la sensibilisation se concentrera sur une intensification des activités de sensibilisation dans les provinces. Les localités de Bimbo, Damara, Bossembélé et Bossangoa feront l'objet d'une vaste campagne de sensibilisation entre octobre 2009 et mars 2010. Les localités de Sibut et Bozoum seront quant à elles ciblées entre avril et septembre 2010.

Une attention toute particulière sera portée aux médias travaillant en province. Les animateurs travaillant pour les radios locales seront invités à participer à deux jours de formation à Bangui, de façon à pouvoir s'imprégner des procédures et du fonctionnement de la Cour pénale internationale. Ces deux jours de formation sont prévus pour novembre 2009.



Des résumés des procès liés à la situation en RDC sont présentés sur support vidéo lors de réunions publiques avec des jeunes de Bangui. Le groupe de jeunes du 2^e arrondissement de Bangui y a participé en mai 2009. ©ICC-CPI

Bangui

Les activités de sensibilisation sur la ville de Bangui se concentreront sur une mise à jour régulière du niveau de connaissances des différents groupes-cibles quant aux développements dans les procédures judiciaires. Ainsi, l'Unité continuera à rencontrer régulièrement les principaux

membres de la société civile pour faciliter l'interaction avec la population locale. Ces réunions cibleront en priorité :

- Les groupes de femmes, les associations de victimes, les ONG de défense des droits de l'Homme ;
- Les professeurs et les étudiants en droit ;
- Les membres des professions judiciaires, comme les juges et les avocats.

L'Unité de la sensibilisation lancera en octobre 2009 son deuxième programme intitulé « Demandez à la Cour » (Spots radios et télévisés sur la Cour). De plus, l'Unité continuera à informer rapidement et avec exactitude les médias banguissois (radio, presse écrite, télévision) des actualités de la Cour. Des réunions d'information concernant non seulement la situation en République centrafricaine mais également les autres situations en cours (Ouganda, République démocratique du Congo, Soudan) seront organisées de façon régulière.

Ouverture du procès dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*

Avant le procès, des visioconférences avec les médias centrafricains seront organisées avec le Bureau du Procureur, les représentants légaux des victimes et la représentation légale de M. Bemba. Les deux premiers jours du procès feront l'objet d'une large publicité. L'Unité de la sensibilisation organisera la retransmission, via le site Internet de la Cour, à destination des médias, des groupes de femmes, des associations de victimes, des ONG de défense des droits de l'Homme. Chaque semaine suivante, les audiences feront l'objet d'un résumé sur support CD et DVD à destination des médias.

Réalisation de documents en sango

On estime que plus de 57 % de la population est analphabète. L'écrit ne constituant pas un moyen d'information privilégié, l'Unité de la sensibilisation concentrera ses moyens limités à la production en sango d'un livret, largement illustré, à destination des communautés affectées par les crimes relevant de la compétence de la Cour. Ce document sera réalisé en partenariat avec la Section de la participation des victimes et des réparations.

Le tableau complet des activités prévues figure à l'annexe 4 du présent rapport.

Conclusion

Conclusion

Une analyse globale des rapports établis sur tous les pays faisant l'objet d'une situation révèle des progrès notables. Ayant renforcé le programme de sensibilisation, la Cour est désormais mieux connue et mieux comprise par les différents groupes concernés. C'est ce qui ressort des sondages proposés aux participants des séances interactives et du nombre accru d'organisations non gouvernementales locales dynamiques qui prennent l'initiative d'organiser des activités de sensibilisation aux travaux de la CPI.

Les sondages révèlent que la plupart des personnes interrogées dans les pays concernés ont entendu parler de la Cour : 69 % en **RDC**, 51 % en **Ouganda**, 82 % en **République centrafricaine**, 80 % parmi les réfugiés, et 100 % de la diaspora soudanaise touchée par la situation au **Darfour**. Les personnes interrogées au sujet des quatre situations susmentionnées ont, en majorité, déclaré qu'elles se réjouissaient de la présence de la Cour dans leur pays : en RDC, à 72 % ; en Ouganda, à 91 % ; et en République centrafricaine, à 100 % - même si certaines sont restées prudentes en expliquant qu'il fallait suivre attentivement l'activité judiciaire dans la situation concernée pour voir si des progrès avaient ou non été réalisés. S'agissant du Darfour, 98 % des réfugiés interrogés à l'est du Tchad se sont dits contents de l'intervention de la CPI, et 100 % des personnes interrogées au sein de la diaspora se sont déclarées très satisfaites de l'enquête menée par la Cour.

L'Unité de la sensibilisation a noué des liens étroits avec le réseau d'organisations non gouvernementales et d'organisations locales spécialisées dans les droits de l'Homme et les questions sexospécifiques qui ont intégré dans leurs programmes des activités de sensibilisation portant sur les opérations menées par la CPI et sur les systèmes de justice pénale internationale. Pour trois des quatre situations susmentionnées, on constate une augmentation du nombre d'organisations qui accueillent volontairement des activités de sensibilisation de la CPI ou demandent à nos équipes de les organiser avec elles. Dans le nord de l'Ouganda par exemple, six organisations locales et trois ONG ont elles-mêmes mis en place 15 activités de sensibilisation sur la CPI, et plus de 89 ONG envisagent de travailler en partenariat avec nous dans le cadre de notre programme de sensibilisation. S'agissant de la situation au Darfour, un groupe réunissant 13 associations représentant la diaspora soudanaise en Europe a établi un partenariat avec l'Unité de la sensibilisation, tandis qu'en

République démocratique du Congo, des groupes de défense des droits de l'Homme, de protection des droits de la femme et des groupes confessionnels ont mené un grand nombre d'activités impliquant leurs membres ainsi que la population locale. En République centrafricaine, les efforts entrepris actuellement visent essentiellement à présenter la Cour et à éliminer toute conception erronée chez les divers groupes sociaux, notamment les représentants de la société civile, les groupes confessionnels et les universitaires. Pour les quatre situations, un nombre croissant d'écoles et d'universités ont exprimé le besoin et le souhait d'accueillir des réunions d'information sur la CPI destinées à leurs étudiants, et la majorité des personnes qui ont assisté à ces séances interactives se sont déclarées satisfaites des réunions et ont proposé d'aider l'Unité de la sensibilisation à organiser d'autres activités pour sensibiliser de nouveaux groupes.

Les groupes sensibilisés par nos équipes ont mieux compris le travail de la Cour et possèdent désormais une vision plus réaliste de la CPI, comme il ressort des réactions recueillies directement lors de réunions de consultation. Les personnes interrogées ont également recommandé d'augmenter le nombre d'activités visant à renforcer les moyens dont disposent les pays en matière de droit pénal, conformément aux dispositions du Statut de Rome - en particulier au sein des communautés juridiques concernées. Elles ont souligné que la CPI étant une juridiction de dernier ressort, le principe de la complémentarité devrait être appliqué comme le prévoit le traité régissant l'existence de la Cour. En outre, la majorité des personnes interrogées étaient d'avis que, la Cour étant présente à titre temporaire dans ces pays, le programme devrait comporter des projets visant à laisser une empreinte, en particulier dans les écoles, les universités et au sein des médias locaux.

En réponse à ces recommandations, et tirant les enseignements de ces trois dernières années, l'Unité de la sensibilisation continuera d'appliquer des méthodes fondées sur la participation et l'interaction dans toutes ses activités et accordera la priorité aux thèmes convenus avec les bénéficiaires du programme. Pour faciliter ce processus évolutif, elle a défini pour son programme quatre axes sous lesquels sont regroupés les différentes activités entreprises ainsi que les groupes de populations visés, et a recensé des thèmes spécifiques.

- **Programme de sensibilisation des communautés** : a pour but de faire participer,

entre autres, des victimes et des victimes potentielles, des chefs traditionnels et religieux, des représentants d'ONG, des groupes de femmes, des jeunes, des personnes handicapées, la population locale, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des réfugiés, des membres de la diaspora et des militaires. En fonction du degré de connaissance de ces groupes, les sujets évoqués tendront à une compréhension générale ou à une connaissance plus spécifique des procédures judiciaires relatives à des situations ou des affaires données. Ces thèmes seront définis sur la base des questions fréquemment posées, des préoccupations exprimées et des réactions recueillies auprès de groupes de discussion lors de réunions de consultation.

- **Programme de sensibilisation des juristes** : a pour but de faire participer des communautés juridiques, des barreaux, des magistrats, des procureurs, des défenseurs des droits de l'homme et des associations de parlementaires. Les discussions portent essentiellement sur des points de droit, notamment le principe de complémentarité, les lois d'application du Statut de Rome et la liste, établie par la CPI, des conseils disponibles pour aider les suspects/accusés à présenter leur défense, et les victimes à exercer leurs droits devant la Cour. Le programme de stages et d'accueil des professionnels invités financé par l'Union européenne sera également mis en avant.

- **Programme de sensibilisation en milieu universitaire** : a pour but de faire participer des professeurs, des enseignants, des élèves et des étudiants, notamment en droit, en sciences politiques, en affaires internationales et en journalisme. Les sujets de discussion seront choisis avec des professeurs et des enseignants pour compléter les enseignements dispensés par les écoles et universités concernés. Le principe est d'inclure dans les programmes de cours une connaissance élémentaire du droit pénal international et de la CPI et de permettre à celle-ci de laisser son empreinte dans ces pays, où sa présence n'est pourtant que temporaire. Le programme de stages et d'accueil des professionnels invités financé par l'Union européenne sera également mis en avant.

- **Programme de sensibilisation des médias** : a pour but de faire participer, entre autres, des représentants des médias, l'association des journalistes, des ONG travaillant dans le domaine de la formation des journalistes et des associations de protection des journalistes. Les sujets de discussion seront basés sur les faits judiciaires nouveaux ainsi que

sur les activités de la Cour de nature à intéresser le public. Les réunions tenues viseront à accroître l'exactitude des informations rapportées dans les médias et à permettre à la Cour de laisser son empreinte tout en renforçant la capacité des médias à rendre compte de questions judiciaires. Le programme de stages et d'accueil des professionnels invités financé par l'Union européenne sera également mis en avant.

Les informations fournies au grand public à travers les médias demeureront un élément important, nécessaire pour renforcer les activités organisées dans le cadre des quatre sous-programmes susmentionnés. À cet égard, des efforts particuliers seront déployés pour s'assurer que les communautés touchées puissent suivre, en temps réel, les procédures judiciaires clés, à l'occasion, par exemple, de comparutions initiales, de la première journée des audiences de confirmation des charges et de l'ouverture de procès. Dans la période à venir, trois moments clés sont attendus : l'ouverture du procès de Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui et de celui de Jean-Pierre Bemba, et le début de la présentation de la cause de la Défense dans l'affaire Thomas Lubanga Dyilo. Ces procédures requerront l'utilisation de services satellites et la conclusion d'accords de diffusion avec des chaînes de télévision nationales, à condition que les États qui nous accueilleront acceptent de coopérer avec la Cour et garantissent que les diffusions ne seront pas interrompues à tout moment sans préavis. En outre, des résumés audiovisuels des procédures continueront d'être réalisés à la CPI et diffusés par des stations de radio et des chaînes de télévision locales et mis en ligne sur des sites Web. L'Unité de la sensibilisation espère que, pendant les procès, des journalistes dépêchés par des organes de presse des pays concernés pourront relayer des informations depuis La Haye grâce au soutien financier de donateurs et de tierces parties.

Dans toutes les situations concernées, la coopération des États, par le biais notamment des autorités nationales et d'organisations de la société civile, reste cruciale pour renforcer l'impact des activités de sensibilisation. La tâche est difficile. Aux efforts de la Cour devraient s'associer ceux des États, d'organisations gouvernementales internationales et de la société civile, y compris d'ONG, pour continuer à sensibiliser le public et à faire mieux connaître la Cour. La coopération et l'interaction avec diverses parties prenantes étant essentielles à la construction d'une organisation connue et reconnue, leur soutien pourrait être fort utile dans le cadre des projets à caractère informatif et éducatif grâce

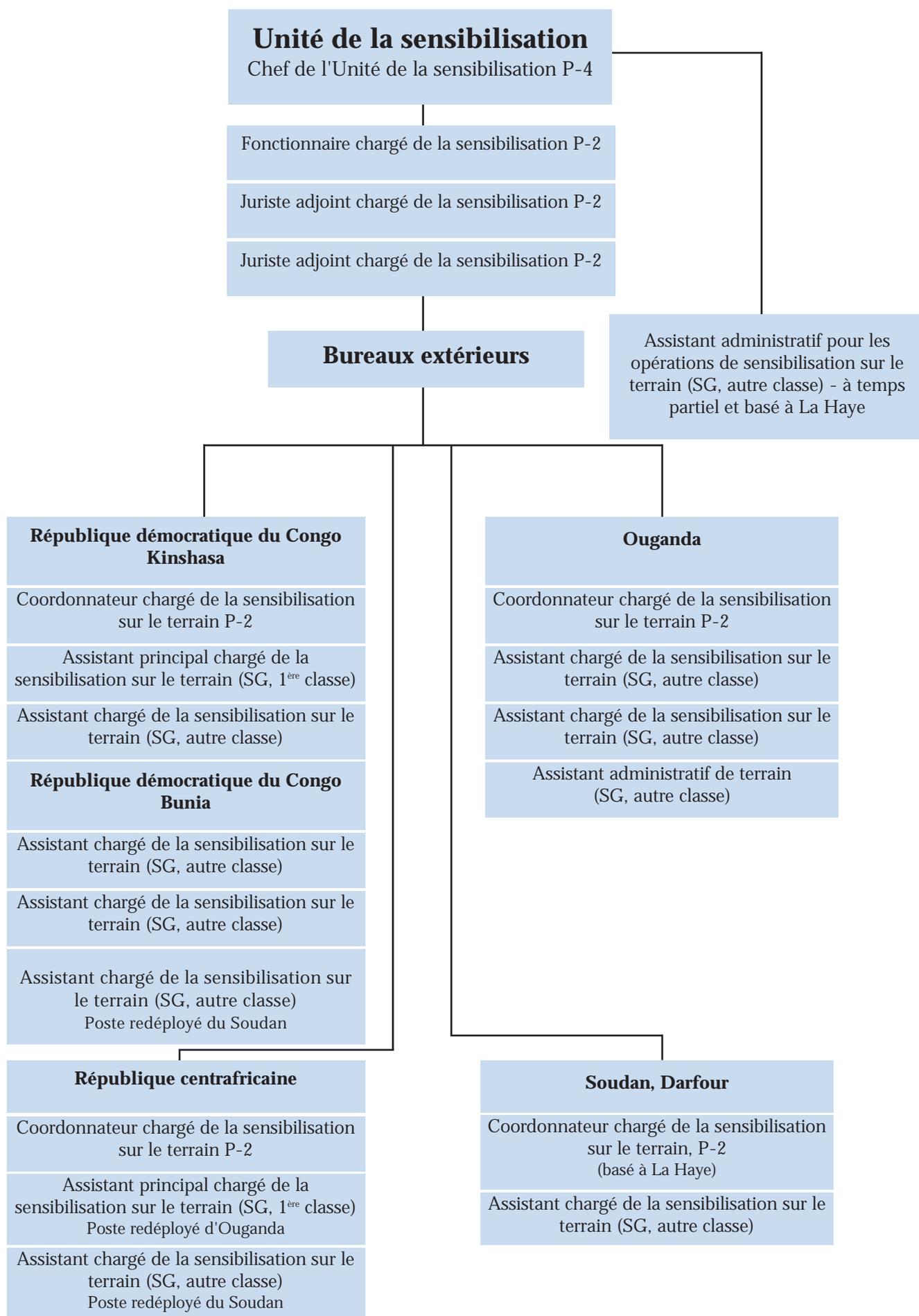
auxquels la CPI espère laisser son empreinte, en particulier en encourageant les écoles et les universités à intégrer dans leurs programmes des cours sur les principes de droit international pénal et la CPI. Mettre les stations de radio et les chaînes de télévision publiques au service de la Cour permettrait également aux communautés touchées d'avoir accès aux procédures de la Cour.

Enfin, les responsables du Programme de sensibilisation relèvent et partagent les préoccupations exprimées par les représentants d'ONG, les journalistes et les membres de la

communauté juridique devant les problèmes de communication croissants dans différentes régions du monde où le programme n'est pas présent. Ils s'inquiètent notamment du fait que la connaissance de la Cour soit insuffisante au sein des communautés touchées dans des pays faisant l'objet d'examens préliminaires actuellement réalisés par le Bureau du Procureur, tels que l'Afghanistan, la Colombie, la Côte d'Ivoire, le Kenya, la Géorgie, la Guinée et la Palestine. Il serait possible de mener rapidement des activités de sensibilisation adaptées dans ces pays si des moyens supplémentaires étaient alloués à la Cour.

Annexes

Annexe 1 : Organigramme de l'Unité de la sensibilisation



Annexe 2 : Evolution des questions fréquemment posées

L'Unité de la sensibilisation a compilé, depuis le début de ses activités, une liste des questions les plus fréquemment posées par les publics qu'elle cible. Les questions collectées ont servi à plusieurs égards : afin de faciliter le travail du personnel et des officiels de la Cour pour qu'ils puissent répondre aux questions de façon appropriée et exacte ; pour mesurer l'évolution de la perception de la Cour. Les questions portant sur les détails des activités de la Cour et des situations peuvent aussi permettre de voir si les gens ont renforcé leur compréhension de la Cour et des différents sujets.

Ouganda

2009

Les catégories de questions et de commentaires ayant dominé les débats publics concernant la CPI au cours de la période considérée sont les suivantes : la coopération des États parties à l'exécution des mandats d'arrêt, l'Afrique et la Cour pénale internationale et l'échec des pourparlers de paix entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur (ARS). Les questions et commentaires dans leur ensemble ont appelé à l'exécution des mandats d'arrêt et porté sur le fait que Joseph Kony devait être jugé par la CPI à l'exclusion de toute autre cour. Les participants ont soulevé d'autres questions concernant les réparations à l'intention des victimes et les mécanismes de protection des témoins.

La courbe de l'évolution des questions est en grande partie due au fait que le public est désormais davantage exposé aux activités de la Cour et qu'il peut s'engager dans de tels débats.

- Quelles mesures la CPI prendra-t-elle si un État partie ne procède pas à l'arrestation d'un suspect qui se trouve sur son territoire et à sa portée ?
- La CPI peut-elle mettre en place sa propre armée/force de police pour arrêter les suspects ?
- Qui procédera à l'arrestation du président Al Bashir puisqu'il est à la tête des agences de sécurité du Soudan ?
- Si le président Al Bashir vient en Ouganda et que les autorités ne l'arrêtent pas, quelles mesures la Cour peut-elle prendre à l'encontre de l'Ouganda ?
- Pourquoi la CPI rend-elle publics les mandats d'arrêt qu'elle délivre alors qu'elle n'a pas la capacité de procéder à l'arrestation des suspects ?
- Les forces de l'ONU peuvent-elles arrêter un suspect recherché par la Cour ?
- La Cour suspendra-t-elle le mandat délivré à l'encontre du président Al Bashir si l'Union africaine en fait la demande auprès du Conseil de sécurité de l'ONU ?
- Pourquoi la CPI ne s'intéresse-t-elle qu'à l'Afrique ?
- Pourquoi toutes les affaires dont est saisie la Cour concernent-elles l'Afrique ? La Cour est-elle un nouvel outil au service de l'impérialisme occidental en Afrique ?
- La CPI a-t-elle le pouvoir d'émettre un mandat d'arrêt à l'encontre d'un chef d'État en exercice ?
- Pourquoi des pays aussi puissants que les États-Unis d'Amérique, la Russie et la Chine ne sont-ils pas parties au Statut de Rome ?
- Si l'Ouganda indique être en mesure et désireux de mener une enquête et de lancer des poursuites concernant Joseph Kony et les autres suspects, la CPI transmettra-t-elle l'affaire à la section spéciale de la Haute Cour ?
- La Cour délivrera-t-elle de nouveaux mandats d'arrêt à l'encontre d'autres personnes qui auraient commis des crimes lors du conflit dans le nord de l'Ouganda ?
- Le Procureur modifiera-t-il les mandats d'arrêt délivrés à l'encontre des principaux commandants de l'ARS pour y inclure les nouveaux crimes qu'ils seraient en train de commettre en RDC et en République centrafricaine ?
- Comment la Cour retrouve-t-elle les témoins ?
- Un accusé peut-il être un témoin dans l'affaire le concernant ?
- Quels mécanismes la Cour a-t-elle mis en place pour protéger les témoins pendant et après leur déposition ?
- Si tous les suspects de l'ARS meurent, la Cour compensera-t-elle les victimes qui se sont vues reconnaître le statut de participants à la procédure ?
- La CPI va-t-elle « retirer » son mandat d'arrêt délivré à l'encontre des commandants de l'ARS de sorte que les gens puissent vivre en paix dans le nord de l'Ouganda ?

2008

La plupart des questions posées avaient trait aux pourparlers de paix et aux intérêts de la paix, à l'exécution des mandats d'arrêt mais également à d'autres situations, comme l'arrestation de Jean-Pierre Bemba (dans la situation en République centrafricaine) et la requête aux fins de délivrance d'un mandat d'arrêt contre le Président soudanais, Omar Al Bashir.

- Comment la CPI contribue-t-elle à l'exécution des mandats d'arrêt qu'elle a délivrés ?
- Pourquoi n'y a-t-il aucun mandat d'arrêt contre les commandants de l'UPDF dans la situation en Ouganda ? Doit-on en déduire que l'UPDF n'a jamais commis d'atrocités dans le nord de l'Ouganda ?
- Comment la CPI peut-elle agir concernant les Karamojong qui commettent également des atrocités dans le nord et le nord-est de l'Ouganda ?
- Que se passerait-il si les hauts commandants de l'ARS visés par des mandats d'arrêt de la CPI et d'autres commandants commettaient de nouveaux crimes relevant de la compétence de la CPI ? La Cour délivrerait-elle de nouveaux mandats d'arrêt ou ajouterait-elle des charges ?
- La CPI retirera-t-elle ses mandats d'arrêt si les pourparlers de paix aboutissent ?
- Si la CPI respecte le principe de complémentarité, pourquoi n'aide-t-elle pas la section spéciale de la Haute Cour à juger Kony et les autres commandants de l'ARS ?
- Que ferait la CPI si la section spéciale chargée des crimes de guerre mise en place en Ouganda entamait son travail ?
- Pourquoi des superpuissances telles que les États-Unis ou autres ne sont-elles pas membres de la Cour ?
- Pourquoi la CPI vise-t-elle Omar Al Bashir et pas Yoweri Museveni, Robert Mugabe et George Bush ?

2007

Les questions les plus fréquemment posées portaient sur le processus de paix, les intérêts de la paix et les questions relatives aux victimes et à la Défense.

- La CPI peut-elle retirer ses mandats d'arrêt ?
- Pourquoi les commandants de l'ARS poursuivis ne peuvent-ils pas être jugés en Ouganda ?
- Les mandats d'arrêt de la CPI peuvent-ils expirer ?
- Quelle est la position de la CPI concernant les pourparlers de paix se tenant actuellement à Juba ?
- Une personne physique peut-elle déférer une affaire devant la CPI ?
- Quels sont les critères utilisés pour mesurer la gravité des crimes contre l'humanité, des crimes de génocide et des crimes de guerre en vue d'ouvrir une enquête ?
- Pourquoi la CPI ne peut-elle pas aussi mener une enquête sur ceux qui ont fourni des armes aux suspects et les poursuivre ?
- Dans la mesure où la CPI ne va pas juger les crimes qui ont été commis avant le 1er juillet 2002, un autre tribunal peut-il être mis en place pour juger ces crimes ?
- Dans le système de la CPI, l'accusé peut-il être mis en liberté sous caution ?
- Comment la CPI va-t-elle garantir la protection des victimes quand la procédure devant la Cour sera terminée ?
- Pour quelle justice la CPI œuvre-t-elle ? Celle des victimes ? Celle de la communauté internationale ?
- Quelle forme de réparation la CPI va-t-elle accorder aux victimes ?
- Pourquoi la CPI n'est-elle présente qu'en Afrique ?

2005-2006

Des questions plus complexes ont été posées. La plupart portait sur le rôle de la CPI en Ouganda. On notera l'influence du contexte politique.

- Qu'advient-il de la loi d'amnistie maintenant que la CPI mène des activités en Ouganda ?
- Que va faire la CPI pour les populations du nord de l'Ouganda qui sont victimes du conflit ?
- La CPI va-t-elle poursuivre des membres du Gouvernement ougandais pour ne pas avoir protégé les populations du nord de l'Ouganda et leurs biens ?
- Le Gouvernement ougandais fait-il également l'objet d'une enquête de la CPI ?
- Qui prendra en charge les frais de la Défense dans le système de la CPI ?
- Qui va procéder à l'arrestation des commandants de l'ARS poursuivis ?

2004

La plupart des questions qui ne sont plus posées ou qui le sont rarement sont liées à la situation et non à l'affaire : évolution de la procédure judiciaire, mise en place de la Cour, mission de la Cour et compétence.

- Pourquoi et quand la CPI a-t-elle été créée ?
- Pourquoi la CPI mène-t-elle des activités en Ouganda ?
- La CPI va-t-elle aussi juger les enfants impliqués dans le conflit qui touche le nord du pays ?
- La CPI va-t-elle juger toutes les personnes impliquées dans le conflit qui touche le nord du pays ?
- Comment une affaire est-elle portée devant la Cour ?
- La CPI va-t-elle aussi mener une enquête sur les massacres des Iteso par les Karamojong ?
- La situation en Ouganda ayant été déferée à la CPI par le Gouvernement, celle-ci va-t-elle agir en toute indépendance ?
- Dans quels autres pays du monde la CPI mène-t-elle des activités ?

République démocratique du Congo

2009

En général, les questions posées en 2009 sont plus techniques et plus poussées que celles posées en 2007 et en 2008. En ce qui concerne l'affaire Lubanga, les questions ont porté cette année sur l'égalité des armes et sur les motifs pour lesquels les audiences se sont tenues à huis clos. De nombreuses questions ont été posées concernant la valeur des dépositions et les raisons pour lesquelles l'identité des victimes et des témoins était souvent tenue secrète. Les gens se sont montrés moins impatients relativement à la longueur du procès et plus curieux des procédures elles-mêmes. Pour ce qui est de l'affaire Katanga & Ngudjolo Chui, la question de la double incrimination (Katanga alléguant que les poursuites dont il fait déjà l'objet en RDC rendent l'affaire irrecevable devant la Cour) est revenue à plusieurs reprises. On perçoit en outre de la déception dans les questions sur les motifs du report de l'ouverture du procès, les gens se demandant pourquoi tout cela prend tant de temps. À Kinshasa, l'intérêt a continué à être centré sur l'affaire Bemba, passant d'interrogations sur le fait que l'accusé ne bénéficie pas de l'immunité de juridiction à des questions très détaillées sur la procédure.

La question souvent posée en 2008 - la CPI peut-elle arrêter un chef d'État en exercice ? - a trouvé cette année une réponse claire avec la délivrance d'un mandat d'arrêt à l'encontre du Président Al Bashir. Les habituelles questions concernant l'immunité, très fréquentes ces dernières années, ne sont pas revenues

Affaire Lubanga

- Pourquoi le procès est-il si long ?
- Dans le cas où les enfants se sont fait enrôler volontairement, y a-t-il crime de guerre ?
- Pourquoi la Défense ne dispose-t-elle pas des mêmes moyens que l'Accusation ?
- Comment expliquez-vous que le premier témoin présenté par le Procureur ait déposé, qu'il ait ensuite changé sa déposition, puis qu'il ait finalement confirmé sa première déposition ?
- Pourquoi autant d'audiences se tiennent-elles à huis clos ?
- Pourquoi ne voit-on pas les victimes et les témoins ?

Affaire Katanga et Ngudjolo Chui

- Pourquoi l'affaire est-elle devant la CPI alors que Katanga fait déjà l'objet de poursuites en RDC ?
- Pourquoi le procès met-il tant de temps à commencer ?

Affaire Bemba (situation en République centrafricaine)

- Si Bemba se voit accorder la mise en liberté provisoire, pourra-il exercer ses droits politiques ?
- Si la Cour est compétente pour juger le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, pourquoi n'a-t-elle pas ouvert d'enquête sur les affrontements entre les troupes de Jean-Pierre Bemba et de L.D. Kabila, qui ont fait tant de morts ?
- Comment se fait-il que la Cour puisse continuer à rechercher des éléments de preuve auprès de la République centrafricaine alors que M. Bemba a déjà été arrêté ?
- Pourquoi la Belgique, la France et le Portugal ont-ils refusé d'accueillir Jean-Pierre Bemba sur leur territoire dans l'hypothèse où la mise en liberté provisoire lui serait accordée ?

- Si aucun pays n'accepte d'accueillir Bemba, que fera la Cour ?
- M. Bemba pourrait-il passer la durée de sa mise en liberté provisoire en RDC ?
- Certains États ont déclaré ne pas disposer de suffisamment de moyens pour assurer la sécurité de Bemba. Dans ce cas, la CPI pourrait-elle fournir ces moyens ou les compléter ?
- Que pense la CPI des attaques dont ont fait l'objet les domiciles de ministres et d'ex-collaborateurs de Bemba ?
- Quel motif de droit a-t-il été invoqué pour justifier la saisie des biens de Jean-Pierre Bemba ainsi que ceux de sa femme et de ses enfants ?

Autres situations/affaires

- Quelle est la position de la CPI concernant la déclaration par l'Union Africaine qu'elle ne coopérerait pas avec elle dans l'affaire Al Bashir ?
- Le fait que le Soudan, qui n'est pas partie au Statut de Rome, refuse de coopérer avec la Cour sera-t-il débattu lors de la révision du Statut ?
- Pourquoi la CPI ne poursuit-elle pas Laurent Nkunda ?
- Quelles sont les questions dont il est prévu de débattre dans le cadre de la révision du Statut de Rome ?
- Est-il vrai que le Procureur a lancé 48 mandats d'arrêt concernant la situation en RDC ?
- Pourquoi la Cour a-t-elle été si longue à ouvrir des enquêtes dans les deux Kivus, où des gens se font tuer depuis si longtemps ?

2008

La plupart des questions posées en 2008 en RDC portaient sur l'évolution de l'affaire concernant Thomas Lubanga Dyilo : l'ouverture prévue du premier procès de la CPI, la suspension d'instance imposée par les juges et l'annonce de la mise en liberté de Thomas Lubanga. De plus, Jean-Pierre Bemba étant un ressortissant congolais et un sénateur en RDC, l'affaire le concernant pour des crimes qui auraient été commis en République centrafricaine a suscité l'intérêt du public en RDC, en particulier à Kinshasa. Les autres affaires pendantes (Katanga et Ngudjolo Chui, Bosco Ntaganda) n'ont pas beaucoup intéressé le public.

Affaire Lubanga

- Quand le procès commencera-t-il ? Pourquoi cela prend-il tant de temps ?
- Pourquoi la Cour a-t-elle ordonné la suspension de la procédure ? Est-ce faute de preuves ?
- Thomas Lubanga Dyilo sera-t-il bientôt mis en liberté ?
- Mettre Thomas Lubanga en liberté n'est-il pas contraire à la mission de la Cour de mettre un terme à l'impunité ?
- Comment la CPI va-t-elle protéger les victimes et les témoins participant à la procédure engagée contre Thomas Lubanga ?

Affaire Katanga et Ngudjolo Chui

- Pourquoi les affaires concernant Katanga et Ngudjolo Chui ont-elles été jointes ?

Autres situations

- Pourquoi la CPI n'a-t-elle pas tenu compte de l'immunité dont jouit Jean-Pierre Bemba en sa qualité de sénateur en RDC ?
- Pourquoi Jean-Pierre Bemba a-t-il été arrêté pour des crimes commis uniquement en République centrafricaine ?
- La CPI peut-elle demander un mandat d'arrêt contre un président en exercice ?

2007

Les questions les plus fréquemment posées portaient sur la régularité de la procédure, les droits de l'accusé et la procédure judiciaire dans l'affaire Lubanga Dyilo. Les questions qui suivent ont été posées par suite de la levée des scellés sur le mandat d'arrêt contre Germain Katanga et l'exécution de ce mandat en octobre.

Affaire Thomas Lubanga Dyilo

- Quand aura lieu le procès ?
- Les missions d'information et de sensibilisation ont-elles pour but de préparer les gens à accepter le fait que Thomas Lubanga sera condamné ?
- Si Thomas Lubanga venait à décéder, qu'advierait-il de la procédure judiciaire ?

- Si Thomas Lubanga venait à être acquitté, pourrait-il engager une action en réparation ? Si oui, devra-t-il s'adresser au Gouvernement de la RDC ou à la Cour ?
- L'affaire Lubanga n'est-elle pas une affaire politique ?
- Pourquoi la Cour ne peut-elle pas siéger à Bunia ?
- Comment pouvez-vous garantir que les victimes participant à l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga* sont bien des victimes ?
- Thomas Lubanga peut-il demander sa mise en liberté provisoire ?
- La famille biologique de Thomas Lubanga peut-elle lui rendre visite ?
- Où Thomas Lubanga est-il détenu ?
- Pourquoi le conseil de la Défense de Thomas Lubanga s'est-il retiré ?
- Pourquoi Me Flamme ne disposait-il pas de tous les moyens nécessaires pour défendre Thomas Lubanga ?

Affaire Germain Katanga

- Quels sont les chefs retenus contre Germain Katanga ?
- Pouvez-vous décrire la procédure judiciaire ?
- Pourquoi la Cour ne poursuit-elle pas ceux dont on pense qu'ils ont commis des crimes en Ituri ?
- Pourquoi la Cour ne concentre-t-elle ses activités que sur des personnes issues de l'Ituri ?
- Germain Katanga a-t-il choisi un conseil ?
- Germain Katanga peut-il être mis en liberté provisoire s'il apporte la preuve qu'il ne comprend ni ne parle le français ?
- La CPI s'intéresse-t-elle à ce qui se passe au Kivu ?
- Dans le mandat d'arrêt délivré contre Germain Katanga par les juges de la CPI, il est dit que Katanga faisait partie du FNI, l'un des groupes armés présents en Ituri. Peut-on en conclure que le dirigeant du FNI sera la prochaine personne poursuivie par la CPI ?
- N'est-ce pas trop compliqué pour la CPI de s'occuper de deux affaires en même temps ?

2006

Dès lors que le mandat d'arrêt contre Thomas Lubanga Dyilo a été délivré, que les scellés ont été levés et qu'il a été exécuté début 2006, les questions les plus fréquemment posées ont porté sur les charges confirmées par la Chambre et sur la protection des témoins.

- Pourquoi Thomas Lubanga n'a-t-il pas été poursuivi pour les crimes les plus graves que ces milices ont commis : meurtres, viols, pillages ?
- Thomas Lubanga n'est pas le premier à avoir enrôlé des enfants : d'autres personnes haut placées ont fait de même et restent libres. Pourquoi ?
- La plupart des enfants enrôlés par Thomas Lubanga appartiennent à la même ethnie que lui et ont pris part aux hostilités pour défendre leur communauté. Qui va témoigner contre lui ? La Cour aura-t-elle suffisamment de témoins ou de victimes ?
- Pourquoi Thomas Lubanga n'est-il pas poursuivi en RDC ?
- Thomas Lubanga est-il coupable avant même le début du procès ?
- La CPI a-t-elle des préjugés ? (Elle est perçue comme concentrant ses actions sur une seule communauté en Ituri ?)
- Comment la Cour peut-elle juger l'affaire Lubanga sans siéger à Bunia ?

2004-2005

La plupart des questions qui ne sont plus posées ou qui le sont rarement sont liées à la situation et non à l'affaire : évolution de la procédure judiciaire, mise en place de la Cour, mission de la Cour et compétence.

- À quelles fins la CPI a-t-elle été mise en place ?
- Quels crimes relèvent de la compétence de la CPI ?
- La CPI peut-elle vraiment juger les auteurs de crimes dans le cas où ils exercent une fonction officielle ?
- Quand sera délivré le premier mandat d'arrêt ?
- Comment le Procureur est-il nommé ?
- Pourquoi les enquêtes ont-elles commencé en Ituri ?

- La CPI peut-elle condamner quelqu'un à mort ?
- Un État peut-il renvoyer une affaire devant la Cour si la personne en question n'a pas été jugée dans son pays d'origine ?
- Pourquoi la CPI reconnaît-elle des droits aux criminels ?
- Si une personne poursuivie est acquittée, peut-elle prétendre à réparation ?
- Pourquoi la compétence de la Cour est-elle limitée dans le temps ?

Darfour (Soudan)

2009

La plupart des questions fréquemment posées ont porté sur les réactions aux développements judiciaires dans les affaires Al Bashir et Abu Garda liés aux enquêtes sur cette situation. Un autre type de questions montre toutefois que les gens se sont intéressés à des affaires dans d'autres situations faisant l'objet d'une enquête, et qu'ils ont des connaissances concernant ces affaires. Plusieurs personnes ont posé des questions sur le procès du Congolais Thomas Lubanga Dyilo, ainsi que sur la coopération des États pour arrêter quatre commandants de l'Armée de résistance du Seigneur toujours en fuite.

- Comment la Cour en est-elle venue à délivrer un mandat d'arrêt à l'encontre du Président Al Bashir ?
- La Cour a-t-elle considéré qu'en réaction à la délivrance d'un mandat d'arrêt contre Omar Al Bashir, le gouvernement soudanais allait expulser les organisations humanitaires qui aidaient les personnes déplacées au Darfour ?
- Quelle est la position de la Cour au sujet de la réaction de l'Union africaine et de la Ligue arabe, qui ont demandé la suspension de la procédure pour un an dans l'affaire Al Bashir ?
- Dans la mesure où la plupart des membres fondateurs de la CPI sont des pays africains, le fait qu'ils ne la soutiennent pas dans cette affaire change-t-il quelque chose à la position de la Cour ?
- Le gouvernement soudanais semble avoir entrepris de rallier davantage de pays à sa cause. Avez-vous pris des mesures pour parer à la campagne menée ?
- Quelles actions stratégiques le Programme de sensibilisation de la CPI met-il en œuvre pour lutter contre les fausses informations répandues par les autorités soudanaises ?
- Comment le Programme de sensibilisation permet-il d'informer les personnes qui se trouvent au Soudan des activités de la Cour ?
- Le Programme de sensibilisation vise-t-il les Soudanais réfugiés en République centrafricaine et en Ouganda ?
- Pourquoi les juges de la CPI ont-ils délivré une citation à comparaître plutôt qu'un mandat d'arrêt à l'encontre d'Abu Garda ?
- Abu Garda sera-t-il libre de quitter La Haye après sa première comparution devant les juges ?
- Que se passe-t-il après la première comparution ?
- Abu Garda a-t-il l'obligation d'être présent lors de l'audience de confirmation des charges ?
- La CPI est-elle compétente pour juger les crimes commis hors du Darfour mais toujours au Soudan, et d'une gravité analogue ?
- Pourquoi la communauté internationale ne s'intéresse-t-elle qu'aux crimes commis au Darfour, alors que des crimes sont aussi commis dans d'autres régions du Soudan ?
- Quelles conséquences la rétraction du premier témoin de l'Accusation dans le procès Lubanga (l'ex-enfant soldat qui est revenu sur sa première déposition) peut-elle avoir sur la crédibilité de la Cour ?
- Que fait la CPI pour obtenir la coopération des États concernant l'exécution des mandats d'arrêt dont font l'objet les commandants ougandais de l'ARS à l'origine du déplacement des opérations militaires au Soudan, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine, faisant parmi les civils de nombreuses victimes de meurtres, de blessures, de viols et d'enlèvements ?

2008

La plupart des questions fréquemment posées ont porté sur la requête introduite par le Procureur aux fins de délivrance d'un mandat d'arrêt contre le Président soudanais, Omar Al Bashir, et ses conséquences sur les initiatives en faveur de la paix. D'autres questions ont été posées, en particulier sur la participation, la réparation et la protection des victimes, ainsi que sur l'exécution des mandats d'arrêt.

- Le Conseil de sécurité de l'ONU peut-il suspendre l'affaire Omar Al Bashir, pendante devant la Cour ?
- Les mandats d'arrêt délivrés dans le cadre de la situation au Darfour vont-ils nuire aux initiatives menées actuellement en faveur de la paix ?
- Pourquoi le Procureur a-t-il décidé d'annoncer publiquement qu'il demandait la délivrance d'un mandat d'arrêt contre le Président Al Bashir ?
- Que fait la CPI pour protéger les intermédiaires qui aident les victimes à remplir les formulaires de demande de participation, qu'il s'agisse d'organisations ou de particuliers ?
- Au Soudan, une commission d'indemnisation a été instaurée par suite de l'Accord de paix au Darfour. Si une victime a obtenu une indemnisation dans ce cadre, est-elle exclue du programme de réparation de la CPI ?
- La Chambre continue-t-elle d'accepter que de nouvelles victimes du Darfour participent à la procédure ? Y a-t-il un nombre précis de victimes requis ?
- Si la CPI ne réussit pas à arrêter le suspect, les juges peuvent-ils commencer la procédure en son absence ?

2006-2007

La plupart des questions fréquemment posées par les communautés au Darfour ont porté sur l'indépendance de la Cour à l'égard d'autres organisations internationales, en particulier l'ONU, et sur le principe de complémentarité.

- La CPI est-elle indépendante du Conseil de sécurité de l'ONU ?
- Une personne visée dans le mandat d'arrêt faisait déjà l'objet de poursuites sur le plan national. Si la CPI ne remplace pas les systèmes de justice nationaux, pourquoi a-t-elle délivré un mandat d'arrêt à l'encontre de cette personne ?
- Y aura-t-il d'autres mandats d'arrêt en lien avec la liste de suspects présentée au Procureur par le Secrétaire général de l'ONU et établie par une commission indépendante liée à l'ONU ?
- Si les personnes visées dans les mandats d'arrêt viennent à décéder, la CPI va-t-elle mettre un terme à ses activités au Darfour ? La CPI va-t-elle enquêter sur la mort de ces personnes ?
- Des réparations sont-elles prévues en faveur des victimes ?
- La CPI a-t-elle une position officielle sur la justice transitionnelle ?
- La Cour peut-elle siéger ailleurs ?

République centrafricaine

2009

Comme dans les autres situations, l'Unité de la sensibilisation a recueilli des données sur les questions les plus fréquemment posées. Les questions les plus fréquemment posées en 2009 n'illustrent pas une avancée significative dans les connaissances de la Cour, en comparaison aux questions les plus fréquemment posées en 2007 ou 2008. Ceci s'explique par le fait que les activités de sensibilisation menées en 2007 et 2008 visaient essentiellement des élites et des décideurs, ceux-ci ayant généralement bénéficié d'instruction supérieure. La campagne de sensibilisation menée en 2009 a touché un public beaucoup plus large, dans des quartiers populaires de la capitale ou dans des zones rurales. Les participants étaient quelquefois illettrés et/ou entendaient parler de la Cour pénale internationale pour la première fois. Beaucoup de questions concernaient le fonctionnement de base de la Cour, notamment sur son indépendance vis-à-vis du Conseil de sécurité des Nations Unies et du politique en général.

- La Cour pénale internationale a-t-elle été créée uniquement pour juger des Africains ?
- Quelle est la relation entre la Cour pénale internationale et le Conseil de sécurité des

Nations Unies ?

- Pourquoi Jean-Pierre Bemba est-elle la seule personne inquiétée par la CPI pour les événements ayant eu lieu en 2002-2003 ?
- Que peut faire la CPI pour mettre un terme aux exactions commises aujourd'hui sur le territoire de la République centrafricaine ?
- Quelle est la procédure à suivre pour les victimes qui souhaitent remplir le formulaire de participation ?
- Quelles seront les réparations accordées aux victimes des Banyamulenges ?
- Quand le procès de Jean-Pierre Bemba va-t-il commencer ?
- Comment justifiez-vous la lenteur de la procédure devant la CPI ?
- Pourquoi Jean-Pierre Bemba est arrêté, alors que l'ex-président Ange Félix Patassé qui a fait venir les hommes de Bemba en République centrafricaine jouit de sa liberté ?
- Pourquoi la CPI ne poursuit-elle pas les Américains, auteurs des crimes graves en Irak ?
- Que pense la CPI du refus de l'Union africaine de coopérer avec la CPI pour l'arrestation du président soudanais Al Bashir ?
- La CPI dispose-t-elle d'une armée ?
- Où se trouve la prison de la CPI ?
- Pourquoi la CPI n'est-elle pas compétente pour les crimes commis avant le 1er juillet 2002 ?
- Comment la CPI va-t-elle agir pour procéder à la réparation des victimes ?

2008

Outre les questions liées à la situation sur le mandat et le rôle de la CPI en général et sur les enquêtes en cours, bon nombre des questions posées en 2008 portaient sur l'arrestation de Jean-Pierre Bemba et sa remise à la CPI, ainsi que sur le dialogue national et la loi d'amnistie adoptée par le parlement centrafricain.

- Le Procureur enquête-t-il uniquement sur les crimes commis en 2002-2003 ? Qu'en est-il des crimes commis plus récemment dans le nord du pays ?
- La situation en République centrafricaine ayant été déférée par le Gouvernement centrafricain, la CPI peut-elle en rester indépendante ?
- Pourquoi Jean-Pierre Bemba a-t-il été arrêté par la CPI ?
- Quelles sont les charges retenues contre Jean-Pierre Bemba ?
- Pourquoi la CPI n'a-t-elle pas tenu compte de l'immunité dont jouit Jean-Pierre Bemba en sa qualité de sénateur en RDC ?
- L'adoption de la loi d'amnistie marquera-t-elle l'arrêt de l'enquête menée par le Procureur ?
- Pourquoi la CPI n'a-t-elle délivré de mandat d'arrêt que contre Jean-Pierre Bemba ? Qu'en est-il des autres criminels présumés ?
- Les mandats d'arrêt ne risquent-ils pas de compromettre le dialogue national ?
- Pourquoi George Bush n'est-il pas poursuivi par la CPI pour les crimes commis en Irak ?

2007

Les questions les plus fréquemment posées portaient sur le mandat et la compétence de la Cour et sur le rôle de l'Accusation.

- Pourquoi la Cour mène-t-elle une enquête en République centrafricaine ?
- Comment des situations sont-elles portées devant la CPI ?
- Pourquoi le Procureur a-t-il attendu si longtemps avant de mener une enquête en République centrafricaine ?
- Quels sont les crimes faisant l'objet d'une enquête en République centrafricaine ?
- La CPI ne s'intéresse-t-elle qu'aux crimes sexuels ?
- Qui supervise l'enquête du Procureur ?
- En quoi la situation actuelle en matière de sécurité compromet-elle les activités de la Cour ?
- Quelles sont les étapes suivant l'ouverture d'une enquête ?
- La CPI peut-elle mettre fin à l'impunité ?
- Comment la CPI va-t-elle contribuer à la reconstruction de ce pays ?

Annexe 3 : Calendrier des activités de sensibilisation programmées

Ouganda

Activité	Date	Lieu (district, région)
Sensibilisation en milieu scolaire (organisation de quiz)	5 - 8 octobre	Écoles participantes : collège St Joseph, Layibi, École secondaire du Sacré cœur, École secondaire centrale de Gulu, École secondaire Samuel Baker. District de Gulu, sous-région Acholi, nord de l'Ouganda
Programme de sensibilisation en milieu scolaire réunion avec des agents de police ; Réunion publique ; Réunion de sensibilisation sexospécifique et séminaire pour les avocats	13 - 27 octobre	École secondaire de Kumi, district de Kumi, sous-région Teso Sous-comté de Wera, district d'Amuria, sous-région Teso, nord-est de l'Ouganda
Réunions de village, réunions à l'intention des jeunes et des femmes	10-19 novembre	Sous-régions Lango et Acholi, nord de l'Ouganda
Émissions radiophoniques partenaires Compilation de rapports et planification des activités de sensibilisation pour 2010	Décembre	Sous-régions Acholi, Teso, Madi et Lango
Réunions de consultation avec des partenaires	Janvier 2010	Kampala
Réunions de village, réunions à l'intention des jeunes et des femmes Émissions de radio	1 ^{er} - 20 février 2010	Districts de Gulu et d'Amuru Pader, sous-région Acholi Districts de Soroti, Kaberamido et Amuria, sous-région Teso, nord-est de l'Ouganda Ville d'Adjumani et sous-comtés voisins, sous-région Madi, Nil occidental. District de Soroti, sous-région Teso ; district de Gulu, sous-région Acholi ; district de Lira, sous-région Lango et Nil occidental.
Réunions publiques et de village	8 - 26 mars 2010	Sous-régions Acholi, Lango, Teso et Madi
Programme de sensibilisation en milieu scolaire		Districts de Gulu, de Pader, de Kitgum et d'Amuru
Réunions de sensibilisation en milieu scolaire et auprès des jeunes	5 - 23 avril 2010	District d'Adjumani, Nil occidental

	Résumé (objectif, public visé)	Moyens de vérification
	Nouvelle visite des écoles qui ont été visitées auparavant pour tester les connaissances des élèves sur les opérations de la Cour et pour faire passer des informations clé au moyen de quiz.	- Qualité des réponses ; nombre de bonnes réponses aux questions
	Accroître les connaissances de divers groupes cibles sur les activités de la Cour et répondre à leurs préoccupations.	
	Accroître les connaissances de divers groupes cibles sur les activités de la Cour et répondre à leurs préoccupations	
	Accroître les connaissances des communautés touchées sur les activités de la Cour et répondre à leurs questions et commentaires.	
	Communiquer le plan des activités de sensibilisation pour 2010 et recenser les domaines de partenariat. Cibler dix ONG œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme et des sexospécificités à Kampala.	- Formulaire d'évaluation standard
	Assurer le suivi auprès des groupes rencontrés précédemment pour renforcer le message de la Cour. Cible : 1 500 membres de la population touchés Donner des informations précises sur les activités de la Cour et répondre aux questions.	- Formulaire d'évaluation standard - Qualité des questions des participants et des réponses données - Qualité, type et nombre des questions reçues du public - enregistrement CD des émissions
	Renforcer la connaissance de la Cour chez les communautés touchées par la guerre et corriger les idées fausses quant à son rôle. Renforcer la connaissance de la Cour chez les communautés touchées par la guerre et corriger les idées fausses quant à son rôle.	- Rapports mensuels. - Formulaires d'évaluation standard - Qualité des questions des participants et des réponses données - Photos et vidéos de l'activité
	Donner des informations précises, renforcer les réseaux et répondre aux préoccupations des différents groupes cibles.	- Formulaire d'évaluation standard - Qualité des questions des participants et des réponses données - Retour d'informations en provenance du terrain - Rapports mensuels.

Activité	Date	Lieu (district, région)	
Points de presse avec les journalistes	5 - 23 avril 2010	District d'Adjumani, Nil occidental ; districts de Gulu, d'Amuru et de Pader, sous-région Acholi.	
Réunions à l'intention des femmes		Districts de Soroti, d'Amuria et de Katakwi, sous-région Teso, nord-est de l'Ouganda	
Réunions de planification et de consultation en préparation des programmes spéciaux de sensibilisation organisés à l'intention des diplomates et des ONG qui assisteront à la conférence de révision de la CPI à Kampala, en Ouganda	7 - 28 mai 2010	Districts de Gulu et d'Amuru, sous- région Acholi, nord de l'Ouganda	
Réunions à l'intention des jeunes et des femmes ; sensibilisation en milieu scolaire et réunions publiques	7 - 28 mai 2010	Districts de Dokolo, d'Apac et d'Amolatar, sous-région Lango. St. Mary's Girls, Aboke, sous-région Lango, nord de l'Ouganda Districts d'Amuria, de Kumi, de Bukedea et de Kaberamaido, sous- région Teso, nord-est de l'Ouganda	
Sensibilisation dans les camps de personnes déplacées	1 ^{er} - 25 juin 2010	District d'Amuru et de Gulu, sous- région Acholi, nord de l'Ouganda	
Points de presse	1 ^{er} - 25 juin 2010	District de Gulu	
Programmes de sensibilisation dans les écoles et réunions de village	5 - 23 juillet 2010	Ville d'Apac, districts de Lira et école Sainte Catherine de Lira, sous-région Lango, nord de l'Ouganda	
Réunions publiques et réunions de suivi des activités de sensibilisation avec des personnes handicapées		District d'Adjumani, Nil occidental	
Réunions publiques ; Réunions à l'intention des jeunes et sur les spécificités ; Réunions de suivi des activités de sensibilisation avec des personnes handicapées Points de presse	2 - 20 août 2010	Districts de Soroti, d'Amuria, de Katakwi, de Bukedea, de Kaberamaido et de Kumi, sous-région Teso, nord-est de l'Ouganda District de Soroti, sous-région de Teso	

Résumé (objectif, public visé)	Moyens de vérification
<p>Donner aux journalistes des informations à jour sur les activités de la Cour et corriger les idées fausses.</p> <p>Donner des informations sur le mandat de la CPI, notamment sur les agressions sexuelles et les autres crimes sexistes sur lesquels la Cour enquête.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire d'évaluation standard - Qualité des questions des participants et des réponses données - Retour d'informations en provenance du terrain - Rapports mensuels
<p>Tenir un certain nombre de réunions de consultation avec les chefs de camps respectifs et les conseillers locaux pour les informer sur les activités de sensibilisation prévues à l'intention des délégués assistant à la conférence de révision.</p> <p>63 chefs de camps et conseillers locaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire d'évaluation standard - Qualité des questions des participants et des réponses données - Retour d'informations en provenance du terrain - Rapports mensuels
<p>Diffuser des informations sur le mandat de la Cour et répondre aux questions.</p> <p>Accroître la connaissance qu'ont les communautés affectées du rôle et des activités de la Cour et donner un retour d'informations sur les questions posées.</p> <p>Les personnes influentes comme les conseillers locaux, les enseignants, les chefs traditionnels, les femmes et les jeunes dirigeants seront ciblées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire d'évaluation standard - Qualité des questions des participants et des réponses données - Retour d'informations en provenance du terrain - Rapports mensuels
<p>Présenter les activités de sensibilisation aux participants à la conférence de révision.</p> <p>Communautés ciblées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous-comté de Pabbo Pabbo (53 000) - Sous-comté d'Atiak (19 000) - Sous-comté d'Acet Odek (30 000) <p>Sous-région Acholi</p> <p>À Gulu et Amuru :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous-comté d'Odek Odek (13 224) - Sous-comté Lamogi Anaka, district d'Amuru - Sous-comté Palaro, (3 900) <p>Sous-région acholi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire d'évaluation standard - Qualité des questions des participants et des réponses données - Retour d'informations en provenance du terrain - Rapports mensuels
<p>Donner aux journalistes des informations sur la conférence de révision et les activités de sensibilisation auxquelles assisteront les représentants des États et les diplomates.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire d'évaluation standard - Qualité des questions des participants et des réponses données - Retour d'informations en provenance du terrain - Rapports mensuels
<p>Mieux faire connaître la CPI et renforcer les réseaux d'étudiants et d'enseignants ; expliquer les activités de la Cour, se mettre à l'écoute des préoccupations du grand public et dissiper toute idée fausse.</p> <p>Mieux faire connaître la CPI auprès des représentants des personnes handicapées et du grand public.</p> <p>Cible : Représentants des associations de personnes handicapées et grand public.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire d'évaluation standard - Qualité des questions des participants et des réponses données - Retour d'informations en provenance du terrain - Rapports mensuels
<p>Mieux faire connaître la CPI auprès des populations affectées.</p> <p>Cible : Représentants des associations de personnes handicapées et grand public.</p> <p>Fournir des informations aux journalistes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire d'évaluation standard - Qualité des questions des participants et des réponses données - Retour d'informations en provenance du terrain - Rapports mensuels.

Activité	Date	Lieu (district, région)	
Service de messagerie SMS	Janvier - décembre 2010	Bureau extérieur de Kampala	
Participation à des débats radiophoniques Réunions avec des ONG partenaires qui mènent des activités de sensibilisation	2 - 25 août 2010	District de Lira, sous-région Lango, nord-est de l'Ouganda Ville d'Adjumani, district d'Adjumani, sous-région Madi, Nil occidental Ville de Gulu, district de Gulu, sous-région Acholi, nord de l'Ouganda	
Programmes radiophoniques	Février - décembre 2010	Station Mega FM dans le district de Gulu, sous-région Acholi, nord de l'Ouganda Station Voice of Teso FM dans le district de Soroti, sous-région Teso, nord-est de l'Ouganda Station Radio Trans-Nile dans le district de Moyo, sous-région Madi, nord de l'Ouganda Station Unity FM, district de Lira, sous-région de Lango, nord de l'Ouganda	
Activités de sensibilisation avec les chefs culturels Ateso Programme de sensibilisation en milieu scolaire Activités de sensibilisation avec les chefs coutumiers	6-24 septembre 2010	District de Soroti, sous-région Teso Soroti Ngora High school Kumi et Kumi Wiggins, district de Kumi, sous-région Teso, est de l'Ouganda District d'Adjumani, sous-région Madi	
Réunions de village interactive avec des groupes de jeunes et de femmes comportant une participation à des débats radiophoniques	4 - 22 octobre 2010	Districts de Gulu, de Pader et de Kitgum, sous-région Teso, nord-est de l'Ouganda Districts d'Amolatar, de Dokol et d'Apac, sous-région Lango, nord de l'Ouganda Districts de Soroti, d'Amuria et de Katakwi sous-région Teso, nord-est de l'Ouganda	
Réunions interactives avec des groupes de jeunes et de femmes comportant une participation à des débats radiophoniques	5 - 19 novembre 2010	Districts d'Adjumani et de Moyo, sous-région Madi, nord de l'Ouganda	
Compilation des rapports et élaboration du budget d'activités	1 ^{er} - 15 décembre 2010	Bureau extérieur de Kampala	

Résumé (objectif, public visé)	Moyens de vérification
<p>Veiller à ce que les gens reçoivent les informations instantanément et en temps opportun. Répondre aux questions fréquemment posées et dissiper toute idée fausse. Cibles : partenaires des activités de sensibilisation et grand public.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité et type de SMS reçus ; - Nombre de réponses aux demandes
<p>Expliquer les activités de la Cour, se mettre à l'écoute des préoccupations du grand public et dissiper toute idée fausse. À destination du grand public.</p>	<p>Nombre d'appels téléphoniques / messages texte ; questions / commentaires/ contributions des participants</p>
<p>Faire mieux comprendre la mission de la CPI auprès des communautés locales les plus affectées, notamment en ce qui concerne la participation des victimes. Cible : Grand public (objectif de 3,5 millions)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des enregistrements audio des programmes - Rapports du/des partenaire(s) - Nombre d'appels téléphoniques / messages texte ; questions / commentaires des participants
<p>Donner des informations à jour sur les activités de la CPI et soutenir les réseaux au sein de l'union culturelle Teso.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire d'évaluation standard - Qualité des questions des participants et des réponses données - Retour d'informations en provenance du terrain
<p>Mieux faire comprendre le fonctionnement de la CPI aux groupes les plus touchés par le conflit dans le nord de l'Ouganda. Cible : 300 femmes et jeunes et 2,5 millions d'auditeurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire d'évaluation standard - Qualité des questions des participants et des réponses données - Retour d'informations en provenance du terrain - Rapports mensuels
<p>Mieux faire comprendre le fonctionnement de la CPI aux groupes les plus touchés par le conflit dans le nord de l'Ouganda. Cible : 300 femmes et jeunes et 2,5 millions d'auditeurs potentiels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire d'évaluation standard - Qualité des questions des participants et des réponses données - Retour d'informations en provenance du terrain - Rapports mensuels.

République démocratique du Congo

Entre octobre et novembre 2009, le programme de sensibilisation s'est concentré autour de l'ouverture du procès de Germain Katanga et de Mathieu Ngudjolo Chui. Vous pouvez retrouver les activités menées sur le site Web de la CPI à l'adresse : www.icc-cpi.int, dans les pages consacrées à la sensibilisation. Le présent rapport étant publié à la fin du mois de novembre 2009, le calendrier ci-dessous couvre les activités de décembre 2009 à octobre 2010. Un calendrier additionnel sur l'affaire Bemba sera établi une fois l'ouverture du procès programmée.

Activités face à face avec divers groupes cibles

Activités	Période et lieu	Public	
Tournée d'information sur le déroulement du procès Katanga et Ngudjolo Chui	1 ^{er} - 3 décembre 2009 Bogoro, Kasenyi, Tchomia (Ituri)	Grand public	
Point de presse	4 décembre 2009 Bunia (Ituri)	Journalistes	
Tournée de sensibilisation sur l'actualité judiciaire devant la Cour	5 - 6 décembre 2009 Komanda, Marabo (Ituri)	Grand public	
Tournée de sensibilisation en Ituri	7 - 10 décembre 2009 Kasenyi, Tchomia, Bogoro (Ituri)	Grand public	
Mission de sensibilisation au nord de Bunia	7 - 14 décembre 2009 Mahagi, Aru (Ituri)	Grand public	
Journées d'information sur le procès Katanga et Ngudjolo Chui et celui de Lubanga	8 - 11 décembre 2009 Bunia (Ituri)	Notables, chefs des quartiers, chefs des Églises, étudiants, enseignants.	
Point de presse	12 décembre 2009 Bunia (Ituri)	Journalistes	
Tournée d'information dans les villages touchés par les crimes commis par Katanga et Ngudjolo Chui	15 - 17 décembre 2009 Nyakunde, Komanda, Marabo (Ituri)	Population générale	

	Objectifs	Évaluation
	Faire en sorte que les communautés touchées par le conflit soient tenues informées de l'évolution du procès.	- Rapport de rencontres
	Faire en sorte que les journalistes locaux reçoivent des informations exactes et actualisées sur les procès Katanga & Ngudjolo Chui et Lubanga.	- Rapport du point de presse
	Faire en sorte que les communautés touchées par le conflit soient tenues informées de l'évolution des procès Katanga & Ngudjolo Chui et Lubanga.	- Rapport de rencontres
	<p>Pour lutter contre la désinformation et la propagande dont la Cour fait l'objet, des données seront fournies aux participants afin qu'ils se forment une opinion éclairée à son sujet.</p> <p>Ces réunions d'information sont organisées pour rendre l'actualité judiciaire et les procédures devant la Cour à l'origine de cette actualité compréhensibles par les communautés touchées et par la population dans son ensemble.</p> <p>Les participants auront la possibilité de poser des questions et d'être en relation directe avec la Cour. Ils pourront se forger, à partir de données exactes, une opinion éclairée à son sujet.</p>	- Liste de présence
	Faire en sorte que les communautés touchées par le conflit soient tenues informées de l'actualité de la Cour.	- Rapport de rencontres
	Donner des informations aux partenaires sur l'actualité devant la Cour.	- Rapport d'activité
	Faire en sorte que les journalistes reçoivent des informations exactes et actualisées sur les procès Katanga & Ngudjolo Chui et Lubanga.	- Rapport
	<p>Pour lutter contre la désinformation et la propagande dont la Cour fait l'objet, des données seront fournies aux participants afin qu'ils se forment une opinion éclairée à son sujet.</p> <p>Ces réunions d'information sont organisées pour rendre l'actualité judiciaire et les procédures devant la Cour à l'origine de cette actualité compréhensibles par les communautés touchées et par la population dans son ensemble.</p> <p>Les participants auront la possibilité de poser des questions et d'être en relation directe avec la Cour. Ils pourront se forger, à partir de données exactes, une opinion éclairée à son sujet.</p>	- Liste de présence

Activités	Période et lieu	Public	
Mise en place de nouveaux clubs d'écoute notamment à Mambassa et à Mungwalu (12 clubs en tout)	Deuxième quinzaine de janvier 2010 Territoire de Mambassa et Mungwalu (Ituri)	Population générale	
Sessions de formation avec des praticiens du droit 2 journées	Janvier 2010 Kinshasa	Avocats	
2 missions d'évaluation dans les Kivus	Janvier et septembre 2010 Kivus	Médias	
2 missions d'évaluation en Ituri	Janvier et septembre 2010 Ituri	Journalistes et membres des clubs d'écoute	
2 missions à Kisangani : Informer sur les affaires, notamment les procès Katanga et Ngudjolo Chui, Bemba et Lubanga. Maintenir le dialogue avec les publics cibles.	Période à déterminer en fonction de l'évolution des affaires Kisangani (province orientale)	Journalistes, praticiens du droit, députés provinciaux, ONG et représentants de la société civile. Grand public	
Session de formation avec des praticiens du droit	Février 2010 Kinshasa	Officiers de police judiciaire	
Session de formation avec des magistrats	Mars 2010 Kinshasa	Magistrats civils et militaires	

Objectifs	Évaluation
<p>Pour que les habitants des régions isolées puissent suivre et comprendre les procédures judiciaires, davantage de clubs d'écoute seront mis en place.</p> <p>Pour activer les échanges avec les communautés touchées et établir des relations directes avec elles, les participants se verront offrir la possibilité de poser des questions et d'exprimer leurs préoccupations.</p> <p>Pour lutter contre la désinformation et la propagande dont la Cour fait l'objet, des données seront fournies aux participants afin qu'ils se forment une opinion éclairée à son sujet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Questions posées par les membres de ces clubs d'écoute
<p>Pour renforcer les capacités de la communauté juridique de la RDC relativement à la Cour et, ce faisant, la rendre mieux à même de soutenir les travaux de cette dernière, des réunions d'information et des formations seront mises en place à son intention.</p> <p>Il s'agit de faire en sorte que davantage d'avocats congolais puissent être inscrits sur la liste des Conseils de permanence de la Cour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste de présence - Questions posées
<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de notre approche média - Élaboration d'une base de données sur la sensibilisation par les médias - Se doter d'un plan médias clair et précis en intégrant Kinshasa. 2010 sera une année très judiciaire et les médias devront être utilisés efficacement pour informer le plus de populations possible. 	<ul style="list-style-type: none"> - Liste de présence - Formulaires d'activité
<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de notre approche média - Évaluation des clubs d'écoute - Élaboration d'une base de données sur la sensibilisation par les médias - Se doter d'un plan médias clair et précis en intégrant Kinshasa. 2010 sera une année très judiciaire et les médias devront être utilisés efficacement pour informer le plus de populations possible. 	<ul style="list-style-type: none"> - Liste de présence - Formulaires d'activité
<p>Pour lutter contre la désinformation et la propagande dont la Cour fait l'objet, des données seront fournies aux participants afin qu'ils se forment une opinion éclairée à son sujet.</p> <p>Ces réunions d'information sont organisées pour rendre l'actualité judiciaire et les procédures devant la Cour à l'origine de cette actualité compréhensibles par les communautés touchées et par la population dans son ensemble.</p> <p>Les participants auront la possibilité de poser des questions et d'être en relation directe avec la Cour. Ils pourront se forger, à partir de données exactes, une opinion éclairée à son sujet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste de présence - Formulaires d'activité
<p>Pour renforcer les capacités de la communauté juridique de la RDC relativement à la Cour et, ce faisant, la rendre mieux à même de soutenir les travaux de cette dernière, des réunions d'information et des formations seront mises en place à son intention.</p> <p>Il s'agit de faire en sorte que davantage d'avocats congolais puissent être inscrits sur la liste des Conseils de permanence de la Cour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste de présence - Questions posées
<p>Pour renforcer les capacités de la communauté juridique de la RDC relativement à la Cour et, ce faisant, la rendre mieux à même de soutenir les travaux de cette dernière, des réunions d'information et des formations seront mises en place à son intention.</p> <p>Il s'agit de faire en sorte que davantage d'avocats congolais puissent être inscrits sur la liste des Conseils de permanence de la Cour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste de présence - Questions posées

Activités	Période et lieu	Public	
3 sessions de formation avec des journalistes (Partenaire : Journalistes pour les droits humains)	Mars, juin et septembre 2010 Kinshasa	Journalistes	
Sessions d'information avec des représentants de la société civile, des étudiants et des ONG des Kivus (avec VPRS) Durée maximale 10 jours	Février 2010 Beni et Bukavu (Kivus)	Représentants de la société civile, étudiants, ONG et représentants des communautés	
4 réunions d'information avec des représentants de la société civile, des étudiants et des ONG	Janvier, avril, août et décembre 2010 Kinshasa	Représentants de la société civile	
Sessions d'information et projections des résumés des audiences des procès en cours (88 au moins)	De janvier à novembre 2010, à raison de 8 projections par mois sur 11 mois. Ituri	ONG locales et internationales, autorités locales, associations féminines, militaires, policiers, étudiants, enseignants, élèves du secondaire, fonctionnaires, clubs d'écoute	
Distribution aux partenaires des DVD et CD des résumés des différents procès	Janvier à décembre 2010 Ituri et Kivu	ONG spécialisées dans les droits de l'Homme, chefs communautaires	

Objectifs	Évaluation
<p>Pour lutter contre la désinformation et la propagande dont la Cour fait l'objet, des sessions de formation seront organisées en coopération avec Journalistes pour les droits de l'Homme, une ONG spécialisée dans la formation des journalistes locaux à la présentation des informations relativement aux questions des droits de l'Homme.</p> <p>Il s'agit de fournir aux communautés touchées et à la population dans son ensemble des informations exactes et complètes sur le rôle et les activités de la Cour, de sorte qu'elles les comprennent mieux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Articles publiés, - Questions posées, - Émissions produites
<p>Ces réunions d'information sont organisées pour rendre l'actualité judiciaire et les procédures devant la Cour à l'origine de cette actualité compréhensibles par les communautés touchées et par la population dans son ensemble.</p> <p>Les participants auront la possibilité de poser des questions et d'être en relation directe avec la Cour. Ils pourront se forger, à partir de données exactes, une opinion éclairée à son sujet.</p> <p>Les habitants des régions isolées pourront accéder à des informations qui ne leur seraient pas accessibles autrement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste de présence - Questions posées
<p>Davantage de gens pourront suivre et comprendre les procédures judiciaires.</p> <p>Les participants comprendront mieux le rôle de la Cour.</p> <p>Les participants auront la possibilité de poser des questions et d'être en relation directe avec la Cour. Ils pourront se forger, à partir de données exactes, une opinion éclairée à son sujet.</p> <p>Les habitants des régions isolées pourront accéder à des informations qui ne leur seraient pas accessibles autrement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste de présence - Questions posées, photos
<p>Ces réunions d'information sont organisées pour rendre l'actualité judiciaire et les procédures devant la Cour à l'origine de cette actualité compréhensibles par les communautés touchées et par la population dans son ensemble.</p> <p>Les participants auront la possibilité de poser des questions et d'être en relation directe avec la Cour. Ils pourront se forger, à partir de données exactes, une opinion éclairée à son sujet.</p> <p>Les habitants des régions isolées pourront accéder à des informations qui ne leur seraient pas accessibles autrement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Questions posées à la suite de la projection ou diffusion de ces CD et DVD
<p>Des résumés des procédures seront distribués afin de rendre l'actualité judiciaire et les procédures à l'origine de cette actualité compréhensibles par les communautés touchées et par la population dans son ensemble.</p> <p>Les participants pourront se forger, à partir de données exactes, une opinion éclairée à son sujet.</p> <p>Les habitants des régions isolées pourront accéder à des informations qui ne leur seraient pas accessibles autrement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projection ou diffusion de ces CD et DVD - Questions posées à la suite de la projection ou diffusion de ces CD et DVD

Activités	Période et lieu	Public	
Missions de sensibilisation dans les villages concernés par les crimes faisant l'objet du procès Katanga et Ngudjolo Chui devant la Cour (24 au moins)	De janvier à novembre 2010 Bogoro, Kasenyi, Tchomia, Nyakunde, Komanda et Marabo (Ituri)	Grand public	
Campagne de sensibilisation en milieu scolaire	Février 2010 Kinshasa et Ituri	Élèves et enseignants	
Organiser et animer 5 briefings à l'intention des chefs coutumiers des cinq territoires d'Ituri	Mars - avril 2010 Ituri	Chefs coutumiers	
Campagne de sensibilisation en milieu scolaire	Mai 2010 Kinshasa et Ituri	Élèves et enseignants	
10 réunions avec des représentants de la société civile, des étudiants et des ONG des Kivus (avec VPRS)	Mai 2010 Kivus	Représentants de la société civile, étudiants, ONG et représentants des communautés	
Sessions de formation avec des praticiens du droit (2 jours)	Juin 2010 Kinshasa	Avocats, magistrats civils et militaires	
Évaluation des clubs d'écoute (40 en tout)	Mars, mai, juillet et octobre 2010 Mahagi, Kasenyi, Mungwalu, Aru, Bogoro et Mambassa (Ituri)	Clubs d'écoute	

Objectifs	Évaluation
<p>Cette activité est organisée pour rendre l'actualité judiciaire et les procédures devant la Cour à l'origine de cette actualité compréhensibles par les communautés touchées et par la population dans son ensemble. Davantage de gens pourront ensuite suivre et comprendre les procédures judiciaires.</p> <p>Les participants comprendront mieux le rôle de la Cour.</p> <p>Les participants auront la possibilité de poser des questions et d'être en relation directe avec la Cour.</p> <p>Ils pourront se forger, à partir de données exactes, une opinion éclairée à son sujet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste de présence - Questions posées
<p>Cette activité vise les enfants de la RDC. Elle a pour but de leur faire mieux connaître la CPI, notamment pour essayer d'empêcher leur enrôlement comme enfants soldats.</p> <p>Cette activité est organisée pour rendre l'actualité judiciaire et les procédures devant la Cour à l'origine de cette actualité compréhensibles par les communautés touchées.</p> <p>Les participants auront la possibilité de poser des questions et d'être en relation directe avec la Cour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste de présence - Questions posées
<p>Cette activité vise les enfants de la RDC. Elle a pour but de leur faire mieux connaître la CPI, notamment pour essayer d'empêcher leur enrôlement comme enfants soldats.</p> <p>Cette série de réunions est organisée dans le cadre de la politique d'intensification des activités de sensibilisation dans les Kivus. Le but est de rendre l'actualité judiciaire et les procédures à l'origine de cette actualité compréhensibles par les communautés touchées, en particulier dans les Kivus, où le Bureau du Procureur enquête actuellement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste de présence - Questions posées
<p>Pour renforcer les capacités de la communauté juridique de la RDC relativement à la Cour et, ce faisant, la rendre mieux à même de soutenir les travaux de cette dernière, des réunions d'information et des formations seront mises en place à son intention.</p> <p>Il s'agit de faire en sorte que davantage d'avocats congolais puissent être inscrits sur la liste des Conseils de permanence de la Cour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste de présence - Questions posées
<p>Pour accroître la visibilité de la Cour en utilisant davantage la radio et pour que les habitants des régions isolées puissent suivre et comprendre les procédures judiciaires, davantage de clubs d'écoute seront créés.</p> <p>Il s'agit de faire en sorte que les participants comprennent mieux le rôle de la Cour.</p> <p>Pour activer les échanges avec les communautés touchées et établir des relations directes avec elles, les participants se verront offrir la possibilité de poser des questions et d'exprimer leurs préoccupations.</p> <p>Pour lutter contre la désinformation et la propagande dont la Cour fait l'objet, des données seront fournies aux participants afin qu'ils se forment une opinion éclairée à son sujet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste de présence - Questions posées

Activités	Période et lieu	Public	
10 réunions avec des représentants de la société civile, des étudiants et des ONG des Kivus (avec VPRS)	Juillet 2010 Kivus	Représentants de la société civile, étudiants, ONG et représentants des communautés	
Sessions de formation avec des praticiens du droit (2 jours)	Septembre 2010 Kinshasa	Avocats, magistrats civils et militaires	
10 réunions avec des représentants de la société civile, des étudiants et des ONG des Kivus (avec VPRS)	Octobre 2010 Kivus	Représentants de la société civile, étudiants, ONG et représentants des communautés	
Sessions d'information et d'échange à l'intention du corps universitaire (2 jours)	Avril 2010 Novembre 2010	Professeurs d'université	

Activités de sensibilisation à travers les médias

Activités	Période et lieu	Public	
Production d'une émission sur les activités judiciaires de la CPI au cours de l'année	Première semaine de décembre 2009 Kinshasa	Grand public	
Participation à l'émission « Le Débat de la semaine » sur Télé 7	Première semaine de décembre 2009 Kinshasa	Grand public	
Participation quotidienne dans des émissions spéciales sur le procès Lubanga	1 ^{er} - 31 décembre 2009	Les radios d'Ituri Grand public	

Objectifs	Évaluation
<p>Cette série de réunions est organisée dans le cadre de la politique d'intensification des activités de sensibilisation dans les Kivus. Le but est de rendre l'actualité judiciaire et les procédures à l'origine de cette actualité compréhensibles par les communautés touchées, en particulier dans les Kivus, où le Bureau du Procureur enquête actuellement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste de présence - Questions posées
<p>Pour renforcer les capacités de la communauté juridique de la RDC relativement à la Cour et, ce faisant, la rendre mieux à même de soutenir les travaux de cette dernière, des réunions d'information et des formations seront mises en place à son intention.</p> <p>Il s'agit de faire en sorte que davantage d'avocats congolais puissent être inscrits sur la liste des Conseils de permanence de la Cour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste de présence - Questions posées
<p>Cette série de réunions est organisée dans le cadre de la politique d'intensification des activités de sensibilisation dans les Kivus. Le but est de rendre l'actualité judiciaire et les procédures à l'origine de cette actualité compréhensibles par les communautés touchées, en particulier dans les Kivus, où le Bureau du Procureur enquête actuellement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste de présence - Questions posées
<p>Il s'agit, en ciblant les universités, de renforcer les capacités des professeurs et des professionnels de l'enseignement supérieur en général en ce qui concerne la CPI, en vue d'intégrer des informations sur la Cour dans les programmes universitaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste de présence - Formulaires d'activité
Objectifs	Évaluation
<p>Rendre l'actualité judiciaire devant la Cour et les procédures à l'origine de cette actualité compréhensibles par les communautés touchées.</p> <p>Accroître la visibilité de la Cour et faire en sorte que les habitants des régions isolées puissent suivre et comprendre les procédures judiciaires.</p> <p>Lutter contre la désinformation et la propagande dont la Cour fait l'objet.</p> <p>Les gens comprendront mieux le rôle de la Cour.</p>	
<p>Rendre l'actualité judiciaire devant la Cour et les procédures à l'origine de cette actualité compréhensibles par les communautés touchées.</p> <p>Accroître la visibilité de la Cour et faire en sorte que les habitants des régions isolées puissent suivre et comprendre les procédures judiciaires.</p> <p>Lutter contre la désinformation et la propagande dont la Cour fait l'objet.</p> <p>Les gens pourront appeler et poser directement des questions sur la Cour.</p>	
<p>Pour tenir les médias et le grand public informés de l'évolution du procès, PIDS communiquera quotidiennement des informations aux stations de radio locales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Répertoire des questions posées par les auditeurs

Activités	Période et lieu	Public	
Briefing avec les médias : dernières informations et réponses aux préoccupations des journalistes	En fonction de l'évolution du procès	Médias, journalistes	
Distribution des résumés d'audiences aux médias	En fonction de l'évolution du procès	Médias, journalistes	
Production et animation d'une émission mensuelle à la télévision de Bunia sur différents sujets d'actualité	Janvier à novembre 2010 Bunia, Ituri	Grand public	
Production de courtes émissions interactives en partenariat avec 10 radios communautaires d'Ituri sur l'actualité des différentes affaires devant la Cour	Janvier à décembre 2010	Grand public	
Production d'émissions interactives sur la CPI à diffuser à la radio et à la télévision	Tous les mois Kinshasa, Ituri et Kivus	Grand public	
Publication hebdomadaire d'une rubrique sous forme de questions/réponses sur la CPI dans les journaux produits dans l'est du pays : Les Coulisses (Beni, Butembo, Bunia) ; Le Millénaire (Bunia) ; Graben (Bukavu)	Janvier 2010 Ituri, Kivus	Grand public Élite de la région	
Production d'émissions télévisées en lingala : « Mpo na ekolo » et « Mpifo »	Tous les mois Kinshasa	Grand public Ouvriers Femmes au foyer Jeunes chômeurs	

Objectifs	Évaluation
<p>Rendre l'actualité judiciaire devant la Cour et les procédures à l'origine de cette actualité compréhensibles par les communautés touchées.</p> <p>Accroître la visibilité de la Cour et faire en sorte que les habitants des régions isolées puissent suivre et comprendre les procédures judiciaires.</p> <p>Lutter contre la désinformation et la propagande dont la Cour fait l'objet.</p> <p>Les gens comprendront mieux le rôle de la Cour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Reportages diffusés - Articles publiés - Liste de présence
<p>Rendre l'actualité judiciaire devant la Cour et les procédures à l'origine de cette actualité compréhensibles par les communautés touchées.</p> <p>Accroître la visibilité de la Cour et faire en sorte que les habitants des régions isolées puissent suivre et comprendre les procédures judiciaires.</p> <p>Lutter contre la désinformation et la propagande dont la Cour fait l'objet. Les gens comprendront mieux le rôle de la Cour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des résumés d'audience - Plan médias de ces chaînes ou stations
<p>Cette émission mensuelle sera diffusée afin de tenir les communautés touchées informées de l'actualité des procédures devant la Cour et de veiller à ce qu'elles comprennent cette actualité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste de présence ; - Questions posées ; - Articles publiés et reportages diffusés.
<p>Pour activer les échanges avec les communautés touchées et établir des relations directes avec elles, de courtes émissions radiophoniques interactives seront diffusées, au cours desquelles les gens pourront téléphoner pour poser des questions et exprimer leurs préoccupations concernant la Cour.</p> <p>Ces émissions constituent aussi un moyen économique d'accroître la visibilité de la Cour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusions de ces interviews à la radio et à la télévision - Réactions à la suite de la diffusion de ces interviews
<p>Pour activer les échanges avec les communautés touchées et établir des relations directes avec elles, des émissions radiophoniques et télévisées interactives seront diffusées, au cours desquelles les gens pourront téléphoner pour poser des questions et exprimer leurs préoccupations concernant la Cour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Émissions diffusées - Questions posées
<p>L'Unité de la sensibilisation publiera toutes les semaines dans un journal une rubrique sous forme de questions/réponses sur la CPI. Les lecteurs pourront envoyer leurs questions au journal, et une réponse sera publiée dans le numéro de la semaine suivante. Cette activité est entreprise pour rendre l'actualité judiciaire devant la Cour et les procédures à l'origine de cette actualité compréhensibles par les communautés touchées et par la population dans son ensemble, ainsi que pour activer les échanges avec les communautés touchées et établir des relations directes avec elles en répondant directement à leurs questions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Articles publiés
<p>Pour tenir les membres des communautés touchées qui ne comprennent pas le français informés de l'actualité des procédures devant la Cour, des émissions télévisées seront produites en lingala. Il en résultera que davantage de gens pourront suivre et comprendre les procédures judiciaires.</p> <p>Dans la mesure où ces émissions seront interactives, les participants auront la possibilité de poser des questions et d'être en relation directe avec la Cour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'émissions enregistrées - Questions à la suite de la diffusion de ces émissions

Activités	Période et lieu	Public	
Briefings hebdomadaires avec les médias	Chaque vendredi Kinshasa et Bunia (Ituri)	Journalistes	

Outils de communication

Activité	Période	Public	
Production et distribution d'une bande dessinée	Février 2010	Jeunes et, indirectement, la population dans son ensemble	

Production d'une chanson sur la CPI	Juin 2010	Population générale, artistes	
-------------------------------------	-----------	-------------------------------	--

Organisation d'un jeu concours en milieu scolaire	Juin 2010 Kinshasa Ituri	Élèves des classes terminales	
---	--------------------------------	-------------------------------	--

Production d'affiches pour véhiculer des messages de la CPI	Kinshasa, Ituri, Kivus.	General public	
---	-------------------------	----------------	--

Production d'une nouvelle version de « Mieux comprendre de la CPI » (en français, lingala, swahili)	Mai 2010	Population générale	
---	----------	---------------------	--

Projections vidéo : résumés des audiences	Janvier - décembre 2010	Population générale	
---	-------------------------	---------------------	--

Objectifs	Évaluation
<p>Pour fournir aux communautés touchées et à la population dans son ensemble des informations exactes et complètes sur le rôle et les activités de la Cour, et pour lutter contre la désinformation et la propagande dont la Cour fait l'objet, l'Unité de la sensibilisation continuera à tenir des réunions d'information hebdomadaires à l'intention de la presse dans ses bureaux sur le terrain.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Articles publiés - Reportages diffusés - Questions posées
Objectifs	Évaluation
<p>Prévenir les jeunes et dissuader toute velléité de rejoindre un groupe armé.</p> <p>Faire mieux connaître la Cour auprès des communautés touchées et de la population en général.</p> <p>Lutter contre la désinformation et la propagande dont la Cour fait l'objet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bandes dessinées distribuées - Questions posées à la suite de la diffusion de la bande dessinée
<p>Prévenir les jeunes et dissuader toute velléité de rejoindre un groupe armé.</p> <p>Faire mieux connaître la Cour auprès des communautés touchées et de la population en général.</p>	
<p>Prévenir les jeunes et dissuader toute velléité de rejoindre un groupe armé.</p> <p>Faire mieux connaître la Cour auprès des communautés touchées et de la population en général.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste de présence - Réponses données par les élèves participant au concours
<p>Faire mieux connaître la Cour auprès des communautés touchées et de la population en général.</p> <p>Lutter contre la désinformation et la propagande dont la Cour fait l'objet.</p> <p>Fournir des informations exactes et complètes aux communautés touchées sur le rôle de la Cour et ses activités.</p> <p>Accroître la visibilité de la Cour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de brochures diffusées dans les villes et les villages cibles dans le cadre de notre action de sensibilisation - Les questions posées à la suite de la diffusion de ces brochures
<p>Faire mieux connaître la Cour auprès des communautés touchées et de la population en général.</p> <p>Répondre aux préoccupations des populations et gérer leurs attentes</p> <p>Lutter contre la désinformation et la propagande dont la Cour fait l'objet.</p> <p>Fournir des informations exactes et complètes aux communautés touchées sur le rôle de la Cour et ses activités.</p> <p>Accroître la visibilité de la Cour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de brochures diffusées dans les villes et les villages cibles dans le cadre de notre action de sensibilisation - Les questions posées à la suite de la diffusion de ces brochures
<p>Faire mieux connaître la Cour auprès des communautés touchées et de la population en général.</p> <p>Répondre aux préoccupations des populations et gérer leurs attentes.</p> <p>Lutter contre la désinformation et la propagande dont la Cour fait l'objet.</p> <p>Fournir des informations exactes et complètes aux communautés touchées sur le rôle de la Cour et ses activités.</p> <p>Accroître la visibilité de la Cour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projections réalisées - Liste de présence - Questions posées

Darfour, Soudan

Activité	Date	Lieu	
Conférence de presse	16 octobre 2009	Salle de presse, locaux de la CPI	
Séance de sensibilisation interactive : Les différences entre les procédures de la CPI et la procédure pénale soudanaise	17 octobre 2009	Confidentiel	
Audience de confirmation des charges dans l'affaire Abu Garda	19 - 29 octobre 2009	Audience publique au siège de la Cour	
Réunion de consultation	À confirmer	Locaux de la CPI	
Séance de sensibilisation interactive : Les victimes devant la Cour : En tant que témoins et en tant que participantes ; Le droit à réparation ; L'aide judiciaire pour les victimes.	12 décembre 2009	Confidentiel	
Six réunions de consultation	D'octobre à décembre 2009	Locaux de la CPI	
Deux séances interactives par pays	À déterminer	À déterminer	
Deux séances interactives thématiques par pays	À déterminer	À déterminer	
Production et diffusion d'émissions de radio	Périodicité à déterminer		

Résumé (objectif, public visé)	Moyens de vérification
<p>Conférence de presse visant à informer de la tenue prochaine de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire Abu Garda, qui doit débiter le 19 octobre 2009.</p> <p>Des mesures ont été prises pour retransmettre l'audience sur le site Web de la Cour.</p> <p>Diffusion d'informations par la radio et sur Internet en faisant appel à une partie du réseau de la diaspora.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants - Nombre de diffusions/publications dans les médias
<p>Quatrième séance d'information organisée à l'intention de la diaspora soudanaise. Des dispositions ont été prises avec le <i>Sudanese Democratic Forum</i> pour présenter les principales étapes de la procédure judiciaire au Soudan et de la procédure judiciaire devant la CPI.</p> <p>La réunion sera filmée par la CPI et présentée sous forme d'une émission de la série « Demandez à la Cour » qui sera envoyée aux stations de radio et aux sites internet spécialisés dans les affaires soudanaises. 75 participants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports sur les différentes réactions - Enquêtes standard - Questions posées
<p>La publicité des audiences vise les groupes cibles et partenaires soudanais ainsi que les médias des pays africains concernés par cette affaire.</p> <p>Une vidéo d'introduction à l'audience de confirmation des charges et des résumés de l'audience seront diffusés et mis en ligne sur le site Web.</p> <p>Diffusion par des représentants de la société civile des pays concernés, les représentants légaux des victimes, les armées nationales, des sites internet et des radios.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports sur les différentes réactions - Réactions des médias - Nombre d'accès aux sites internet, dont le site Web de la CPI et YouTube
<p>Consultation avec des représentants du <i>Sudanese Democratic Forum</i>. Évaluation de la séance du 17 octobre et préparation de la séance suivante.</p>	
<p>Il s'agit d'améliorer la compréhension de la CPI par les différentes communautés soudanaises, en particulier la diaspora. Les débats seront axés sur les différents rôles des victimes devant la Cour, sur leurs droits concernant la participation aux procédures, sur les demandes en réparation et sur l'aide judiciaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports sur les différentes réactions - Enquêtes standard - Questions posées
<p>Le nouveau coordonnateur chargé de la sensibilisation juridique sur le terrain prend ses fonctions en octobre. Une série de réunions de consultation avec différents partenaires sera programmée.</p>	
<p>Il s'agit d'améliorer la compréhension des procédures de la CPI et de répondre aux inquiétudes et aux questions des membres de la diaspora soudanaise vivant en Allemagne, en Belgique, en Italie et au Royaume-Uni.</p> <p>Des réunions de consultation, pour faire participer à ces activités les partenaires des organisations, auront également lieu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports sur les différentes réactions - Enquêtes standard - Questions posées
<p>Le but est de répondre aux besoins en information propres aux femmes appartenant à la diaspora soudanaise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports sur les différentes réactions - Enquêtes standard - Questions posées
<p>Programme audiovisuel « Comprendre la CPI » : présentation du mandat et des travaux de la Cour.</p> <p>Série « Demandez à la Cour » : émissions conçues pour répondre aux besoins en information propres à chaque groupe cible.</p> <p>Série « La CPI en un clin d'œil » : résumés des procédures judiciaires.</p> <p>Série « Actualités de la Cour » : résumés sur d'autres événements se produisant à la Cour.</p>	

Activité	Date	Lieu	
Réunions de consultation et séances interactives avec des chefs coutumiers, des jeunes et des enseignants	À déterminer	Tchad : Camp de Farchana Camp de Goz Beïda Camp d'Iriba.	
Réunions de consultation et séances interactives avec des chefs coutumiers, des femmes et des enseignants	Périodicité à déterminer	Tchad : Camp de Farchana Camp de Goz Beïda Camp d'Iriba.	
Réunions de consultation et de coordination	Réunions hebdomadaires	Tchad	
Séances de consultation et d'information	Périodicité à déterminer	Tchad	
Deux réunions de consultation et séances interactives	À déterminer	À déterminer	
Deux réunions de consultation et séances interactives	À déterminer	À déterminer	
Deux réunions de consultation et séances interactives	À déterminer	À déterminer	

Résumé (objectif, public visé)	Moyens de vérification
Il s'agit de faire participer les jeunes et les enseignants ainsi que de créer des clubs de sensibilisation en milieu scolaire et à l'intention des jeunes en vue de répondre aux besoins en information qui leur sont propres.	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports sur les différentes réactions - Enquêtes standard - Questions posées - Nombre de clubs de sensibilisation créés en milieu scolaire
L'objectif est de faire participer les groupes de femmes et de créer des clubs de sensibilisation pour répondre aux besoins en information qui leur sont propres.	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports sur les différentes réactions - Enquêtes standard - Questions posées - Nombre de clubs de sensibilisation des femmes créés
Consulter les représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui prêtent assistance aux réfugiés du Darfour au Tchad et coordonner les actions avec eux, recueillir les réactions et suivre avec eux les protocoles et les règles de bonne pratique.	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports internes
Accroître le recours à Radio InterNews pour renforcer l'impact du programme de sensibilisation sur les réfugiés du Darfour en répondant aux besoins en information qui sont propres à ces réfugiés ainsi qu'à leurs questions.	<ul style="list-style-type: none"> - Heure de diffusion - Questions posées
Jeter les bases d'un programme de sensibilisation juridique pour l'Afrique du Nord et le monde arabe, en faisant participer des avocats, des magistrats, des parlementaires, etc. au moyen des réseaux existants et en créant de nouveaux réseaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports sur les différentes réactions - Enquêtes standard - Questions posées
Jeter les bases d'un programme de sensibilisation en milieu universitaire pour l'Afrique du Nord et le monde arabe, en faisant participer des professeurs et des étudiants en droit, en sciences politiques, en affaires internationales et en journalisme au moyen des réseaux existants et en créant de nouveaux réseaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports sur les différentes réactions - Enquêtes standard - Questions posées
Accroître les connaissances des journalistes sur les questions concernant la Cour et jeter les bases d'un programme de sensibilisation des médias pour l'Afrique du Nord et le monde arabe en faisant participer des représentants de l'association des journalistes, des journalistes et des étudiants en journalisme au moyen des réseaux existants et en créant de nouveaux réseaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports sur les différentes réactions - Analyse des réactions des médias - Enquêtes standard

République centrafricaine

Activité	Date	Lieu	
Enquête "point de référence" (Baseline)	Entre septembre et décembre 2009	Bangui	
Retransmission des audiences publiques en présence des Etats, relatives à la mise en liberté sous condition de J-P Bemba	Evénements à confirmer	Bangui	
Programme radio en Sango « Mieux comprendre la CPI »	Deux premières semaines d'octobre 2009	Bangui	
Jeu culturel interactif	Octobre 2009	Bangui	
Réunion avec les ONG concernant la clôture du Programme radio en Sango « Mieux comprendre la CPI »	Octobre 2009	Bangui	
Mission d'évaluation à Damara	Octobre 2009	Damara	
Mission d'évaluation à Bossembele	Octobre 2009	Bossembele	
Mission d'évaluation à Bossangoa	Octobre 2009	Bossangoa	
Formations des journalistes de provinces	2 jours en novembre 2009	Bangui	
Session de sensibilisation au sein de l'Assemblée Nationale	Entre octobre et décembre 2009	Bangui	

	Description sommaire	Moyens d'évaluation
	Collaboration de l'Unité de la sensibilisation avec un institut indépendant (arrivée des consultants prévue sur Bangui à la mi-septembre 2009).	- Publication du rapport final de l'Institut
	Mise à la disposition des médias centrafricains (presse écrite, radios, TV) des moyens nécessaires leur permettant de suivre en différé (30 minutes de décalage, via le site Internet de la CPI) les audiences publiques devant se tenir à La Haye.	- Emargement de la liste de présence - Revue de presse PIDS/RCA
	Remise du 13ème épisode sur CD aux radios centrafricaines pour la diffusion (radios de Bangui et radios de province). Dernier programme radio de sensibilisation en sango de cette série. Interview des fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation pour clôturer le programme.	- Rapport hebdomadaire remis par chacune des radios au bureau extérieur de la CPI a Bangui - Enregistrements des interviews sur support CD
	Jeu culturel « spécial CPI », intitulé Mandako, organisé en partenariat avec la Radio Ndeke Luka Mandako. Ce jeu culturel sera organisé à la fin de la diffusion des 13 épisodes du programme radio de sensibilisation en sango.	- Nombre de participants ayant répondu correctement à la question posée - Emission enregistrée sur support CD
	Remise des 13 épisodes aux groupes de femmes, aux associations de victimes, aux ONG de défense des droits de l'Homme, pour exploitation de ce support audio au sein de leur structure.	- Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions
	Premiers contacts avec les autorités locales et planification d'une session de sensibilisation avec ces autorités; identification des principaux représentants de la société civile (journalistes, ONG, chefs traditionnels, juristes, etc.) et planification de sessions de sensibilisation avec ces groupes cibles.	- Planning des sessions de sensibilisation résultant de cette mission
	Premiers contacts avec les autorités locales et planification d'une session de sensibilisation avec ces autorités; identification des principaux représentants de la société civile (journalistes, ONG, chefs traditionnels, juristes, etc.) et planification de sessions de sensibilisation avec ces groupes cibles.	- Planning des sessions de sensibilisation résultant de cette mission
	Premiers contacts avec les autorités locales et planification d'une session de sensibilisation avec ces autorités; identification des principaux représentants de la société civile (journalistes, ONG, chefs traditionnels, juristes, etc.) et planification de sessions de sensibilisation avec ces groupes cibles.	- Planning des sessions de sensibilisation résultant de cette mission
	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître les connaissances et la compréhension des journalistes basés en province quant au mandat, au rôle, au fonctionnement de la CPI et quant aux situations actuellement en cours ; - Mise à jour concernant les derniers développements judiciaires dans l'affaire le Procureur contre J-P Bemba Gombo ; - Accroître les connaissances des journalistes basés en province quant aux activités menées par la Section de l'information et de la documentation ; - Recueillir les recommandations des journalistes basés en province sur la façon de faire évoluer le partenariat avec leurs radios communautaires ; - Distribution de kits d'information CPI et du Statut de Rome. 	<ul style="list-style-type: none"> - Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Formulaire d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître les connaissances et la compréhension des élus quant au mandat, au rôle, au fonctionnement de la CPI et quant aux situations actuellement en cours ; - Mise à jour concernant les derniers développements judiciaires dans l'affaire le Procureur contre J-P Bemba ; - Présenter aux élus les activités menées par la Section de l'information et de la documentation ; - Distribution de kits d'information CPI et des textes juridiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'élus présents pour la session - Formulaire d'enregistrement des questions

Activité	Date	Lieu	
Programme « Demandez à la Cour » Diffusion sur les télévisions et stations de radio	D'octobre 2009 à février 2010	Bangui et provinces	
Réalisation et impression d'un petit livret en sango, destiné aux populations affectées	D'octobre 2009 à janvier 2010	Bangui	
4 sessions de sensibilisation avec les autorités locales de Bimbo	Octobre et novembre 2009	Bimbo	
8 sessions de sensibilisation grand public	Octobre à décembre 2009	Bimbo	
Formation des intermédiaires	Novembre 2009	Bangui	
Programme radio en Sango « Mieux comprendre la CPI »	Novembre 2009	Provinces	
Campagne d'information sur les droits des victimes	2-3 jours en novembre 2009	Bangui	
2 sessions de sensibilisation avec les autorités	Novembre 2009	Damara	
2 sessions de sensibilisation avec les autorités	Décembre 2009	Bossebele	

Description sommaire	Moyens d'évaluation
Lancement du programme « Demandez à la Cour » (Spots radios et télévisés sur la Cour) via la rédaction d'un communiqué de presse. Organisation d'une réunion avec les radios et la télévision pour expliquer plus en détail le programme, et les formalités de mise en œuvre. Diffusion d'un épisode par semaine durant 16 semaines (16 épisodes au total).	- Rapport d'activité hebdomadaire remis par chacune des radios et par la télévision au bureau extérieur de la CPI a Bangui.
On estime que plus de 57 % de la population est analphabète. L'écrit ne constituant pas un moyen d'information privilégié, l'Unité de la sensibilisation concentrera ses moyens limités à la production en sango d'un petit livret, largement illustré, a destination des populations affectées par les crimes relevant de la compétence de la Cour. Ce document sera réalisé en partenariat avec la Section de la participation et de la réparation des victimes.	- Nombre de livrets distribués en 2010
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les chefs de groupes et les chefs de quartier des 4 circonscriptions de Bimbo (Ombella Mpoko) sur le mandat, le rôle, le fonctionnement et les activités de la CPI ; - Présenter les résumés de l'audience de confirmation des charges et les récents développements judiciaires dans l'affaire <i>le Procureur c. Jean Pierre Bemba</i> ; Questions/Réponses ; - Distribution de kits d'information CPI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Formulaire d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population de Bimbo (Ombella Mpoko) sur le mandat, le rôle, le fonctionnement et les activités de la CPI ; - Présenter les résumés de l'audience de confirmation des charges et les récents développements judiciaires dans l'affaire <i>le Procureur c. Jean Pierre Bemba</i> ; Questions/Réponses ; - Distribution de kits d'information CPI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Formulaire d'évaluation
De nombreuses personnes ayant bénéficié de la formation offerte par la CPI en 2008 ont été remplacées par d'autres personnes. Ces nouvelles personnes ont besoin d'être formées à leur tour. L'Unité de la sensibilisation se propose de coordonner un séminaire à destination des intermédiaires, en partenariat avec la Section de participation et de réparation des victimes.	<ul style="list-style-type: none"> - Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Formulaire d'évaluation
Rediffusion des 13 épisodes du programme radio en sango à destination des radios locales communautaires de provinces n'ayant pas participé au programme lors du lancement en Juillet 2009.	- Rapport d'activité hebdomadaire remis par chacune des radios au bureau extérieur de la CPI à Bangui.
Organisation d'une conférence de presse à destination des médias et d'une réunion avec les intermédiaires en partenariat avec les deux représentants légaux des victimes.	<ul style="list-style-type: none"> - Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Formulaire d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les autorités administratives, locales et religieuses de Damara (Ombella Mpoko) sur le mandat, le rôle, le fonctionnement et les activités de la CPI ; - Présenter les résumés de l'audience de confirmation des charges et les récents développements judiciaires dans l'affaire <i>le Procureur c. Jean Pierre Bemba</i> ; Questions/Réponses ; - Distribution de kits d'information CPI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Formulaire d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les autorités administratives, locales et religieuses de Bossembele (Ombella Mpoko) sur le mandat, le rôle, le fonctionnement et les activités de la CPI ; - Présenter les résumés de l'audience de confirmation des charges et les récents développements judiciaires dans l'affaire <i>le Procureur c. Jean Pierre Bemba</i> ; Questions/Réponses ; - Distribution de kits d'information CPI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Formulaire d'évaluation

Activité	Date	Lieu	
2 sessions de sensibilisation avec les autorités	Janvier 2010	Bossangoa	
Campagne d'information sur le Fonds au profit des victimes	Lors du lancement des activités du Fonds au profit des victimes	Bangui	
Sensibilisation des ONG internationales et des agences des Nations Unies (humanitaires et développement)	Janvier 2010 et septembre 2010	Bangui	
3 sessions de sensibilisation grand public	De janvier à mars 2010	Damara	
3 sessions de sensibilisation grand public	De janvier à mars 2010	Bossembele	
3 sessions de sensibilisation grand public	De janvier à mars 2010	Bossangoa	
Séminaire pour les avocats centrafricains	Février 2010	Bangui	
Participation aux événements liés à la célébration de la journée de la femme	Mars 2010	En fonction des demandes	
Formation des journalistes centrafricains	Avril 2010	Bangui	

Description sommaire	Moyens d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les autorités administratives, locales et religieuses de Bossangoa (Ouham) sur le mandat, le rôle, le fonctionnement et les activités de la CPI ; - Présenter les résumés de l'audience de confirmation des charges et les récents développements judiciaires dans l'affaire <i>le Procureur c. Jean Pierre Bemba</i> ; Questions/Réponses ; - Distribution de kits d'information CPI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Formulaire d'évaluation
<p>Coordonner des réunions d'information à destination des journalistes et des ONG, pour expliquer le mandat du Fond au profit des victimes, pour éviter tout malentendu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Formulaire d'évaluation
<p>Intervention de l'Unité de la sensibilisation pour présenter le mandat, le rôle, le fonctionnement et les activités de la CPI lors de réunions de coordination humanitaire et de développement organisées par OCHA. Deux présentations annuelles sont souhaitables pour pallier le « turn-over » du personnel au sein des différentes organisations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes présentes - Formulaire d'enregistrement des questions
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population de Damara (Ombella Mpoko) sur le mandat, le rôle, le fonctionnement et les activités de la CPI ; - Présenter les résumés de l'audience de confirmation des charges et les récents développements judiciaires dans l'affaire <i>le Procureur c. Jean Pierre Bemba</i> ; Questions/Réponses ; - Distribution de kits d'information CPI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Formulaire d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population de Bossembele (Ombella Mpoko) sur le mandat, le rôle, le fonctionnement et les activités de la CPI ; - Présenter les résumés de l'audience de confirmation des charges et les récents développements judiciaires dans l'affaire <i>le Procureur c. Jean Pierre Bemba</i> ; Questions/Réponses ; - Distribution de kits d'information CPI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Formulaire d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population de Bossangoa (Ouham) sur le mandat, le rôle, le fonctionnement et les activités de la CPI ; - Présenter les résumés de l'audience de confirmation des charges et les récents développements judiciaires dans l'affaire <i>le Procureur c. Jean Pierre Bemba</i> ; Questions/Réponses ; - Distribution de kits d'information CPI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Formulaire d'évaluation
<p>Coordonner un séminaire à destination des avocats centrafricains, en partenariat avec la Section d'appui à la Défense, pour présenter les obligations/devoirs des avocats inscrits sur la liste des conseils et promouvoir d'éventuelles candidatures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les groupes de femmes sur le mandat, le rôle, le fonctionnement et les activités de la CPI ; - Présenter les résumés de l'audience de confirmation des charges et les récents développements judiciaires dans l'affaire <i>le Procureur c. Jean Pierre Bemba</i> ; Questions/Réponses ; - Distribution de kit d'information CPI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Formulaire d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Formation d'une journée avec les journalistes de la capitale pour expliquer la façon dont se déroulera le procès de J-P Bemba (jeu de rôles pour simuler une salle d'audience; façon dont les témoins seront interrogés, mesures de protection des victimes et des témoins, qu'est ce qu'un huis clos ? etc.). - Présentation des outils de sensibilisation mis à la disposition des médias lors du procès. 	<ul style="list-style-type: none"> - Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Formulaire d'évaluation

Activité	Date	Lieu	
Mission d'évaluation à Sibut	Avril 2010	Sibut	
Mission d'évaluation à Bozoum	Avril 2010	Bozoum	
2 sessions de sensibilisation avec les autorités	De mai à septembre 2010	Sibut	
2 sessions de sensibilisation avec les autorités	De mai à septembre 2010	Bozoum	
3 sessions de sensibilisation grand public	De mai à septembre 2010	Sibut	
3 sessions de sensibilisation grand public	De mai à septembre 2010	Bozoum	
Enquête de satisfaction auprès des journalistes	Juin 2010	Bangui	
Commémoration de la Journée de Cour pénale internationale	17 juillet 2010	Bangui	
2 sessions de sensibilisation grand public	Juillet 2010	Mongoumba	
Etude d'évaluation d'impact des activités de sensibilisation menées en RCA	De septembre à décembre 2010	Zones cibles	

Description sommaire	Moyens d'évaluation
Premiers contacts avec les autorités locales et planification d'une session de sensibilisation avec ces autorités; identification des principaux représentants de la société civile (journalistes, ONG, chefs traditionnels, juristes, etc.) et planification de sessions de sensibilisation avec ces groupes cibles.	- Planning des sessions de sensibilisation résultant de cette mission
Premiers contacts avec les autorités locales et planification d'une session de sensibilisation avec ces autorités ; Identification des principaux représentants de la société civile (journalistes, ONG, chefs traditionnels, juristes, etc.) et planification de sessions de sensibilisation avec ces groupes cibles.	- Planning des sessions de sensibilisation résultant de cette mission
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les autorités administratives, locales et religieuses de Sibut (Kemo) sur le mandat, le rôle, le fonctionnement et les activités de la CPI ; - Présenter les résumés de l'audience de confirmation des charges et les récents développements judiciaires dans l'affaire <i>le Procureur c. Jean Pierre Bemba</i> ; Questions/Réponses ; - Distribution de kits d'information CPI 	<ul style="list-style-type: none"> - Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Formulaire d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les autorités administratives, locales et religieuses de Bozoum (Ouham-Pende) sur le mandat, le rôle, le fonctionnement et les activités de la CPI ; - Présenter les résumés de l'audience de confirmation des charges et les récents développements judiciaires dans l'affaire <i>le Procureur c. Jean Pierre Bemba</i> ; Questions/Réponses ; - Distribution de kits d'information CPI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Formulaire d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population de Sibut (Kemo) sur le mandat, le rôle, le fonctionnement et les activités de la CPI ; - Présenter les résumés de l'audience de confirmation des charges et les récents développements judiciaires dans l'affaire <i>le Procureur c. Jean Pierre Bemba</i> ; Questions/Réponses ; - Distribution de kit d'information CPI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Formulaire d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population de Bozoum (Ouham-Pende) sur le mandat, le rôle, le fonctionnement et les activités de la CPI ; - Présenter les résumés de l'audience de confirmation des charges et les récents développements judiciaires dans l'affaire <i>le Procureur c. Jean Pierre Bemba</i> ; Questions/Réponses ; - Distribution de kits d'information CPI 	<ul style="list-style-type: none"> - Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Formulaire d'évaluation
Sondage de satisfaction annuel mené simultanément auprès des journalistes, dans tous les pays où sont basés les bureaux extérieurs de la CPI.	- Questionnaires remplis par les médias centrafricains
Interviews sur les radios des fonctionnaires de la CPI pour répondre aux questions des auditeurs et auditrices.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'interviews réalisées - Emission enregistrée sur support CD
Présenter les récents développements judiciaires dans l'affaire <i>le Procureur c. Jean Pierre Bemba</i> ; Questions/Réponses.	<ul style="list-style-type: none"> - Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Formulaire d'évaluation
Collaboration de l'Unité de la sensibilisation avec un partenaire local (ayant bénéficié d'une formation d'un Institut indépendant l'année précédente). Suivi de la méthodologie définie l'année précédente.	- Publication du rapport final du partenaire

Activité	Date	Lieu	
Accueil du public dans l'espace « documentation et information » du bureau extérieur de la CPI	Toute l'année, les matins uniquement	Bangui	
Séances d'information avec les groupes de femmes, les associations de victimes, les ONG de défense des droits de l'Homme	En fonction des développements judiciaires - au minimum tous les 3 mois	Bangui	
Séances d'information avec les professeurs de droit et les étudiants en droit	En fonction des développements judiciaires - au minimum tous les 6 mois	Bangui	
Séances d'information avec les membres des professions judiciaires, comme les juges et les avocats.	En fonction des développements judiciaires - au minimum tous les 6 mois	Bangui	
Points presse	En fonction des développements judiciaires - au minimum tous les 2 mois	Bangui	
3 visioconférences avec La Haye	Avant le Procès	Bangui	
Site de retransmission	Deux premiers jours du procès	Bangui	
Distribution de supports audio et audiovisuels résumant la semaine d'audience (en français et en sango)	Hebdomadaire (pendant le procès)	Bangui	
8 sessions de sensibilisation grand public (une par arrondissement)	Dans les trois mois suivants l'ouverture du procès	Bangui	

Description sommaire	Moyens d'évaluation
Tous les matins du lundi au vendredi (sauf jours fériés), l'Unité de la sensibilisation continuera à accueillir le public souhaitant obtenir de la documentation ou des informations sur les activités de la Cour. Cet espace sera toutefois fermé lorsque les deux fonctionnaires seront en déplacement en province.	- Nombre de visiteurs accueillis chaque mois
Fournir les dernières informations relatives aux activités de la CPI (en parallèle, les communiqués de presse de la CPI sont remis à ces organisations dans les deux jours qui suivent leur publication).	- Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions
Fournir les dernières informations relatives aux activités de la CPI (en parallèle, les communiqués de presse de la CPI sont remis aux universités de Droit dans les deux jours qui suivent leur publication).	- Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Formulaire d'évaluation
Fournir les dernières informations relatives aux activités de la CPI (en parallèle, les communiqués de presse de la CPI sont remis à M. le Bâtonnier de l'ordre des avocats dans les deux jours qui suivent leur publication).	- Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Formulaire d'évaluation
Fournir les dernières informations relatives aux activités de la CPI. Toutefois, les médias sont en relation permanente avec l'Unité de la sensibilisation et sont destinataires dans les plus brefs délais de tous les outils d'information produits par la Section de l'Information et de la documentation (communiqués de presse ; fiches d'informations ; supports audio et audiovisuels).	- Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Formulaire d'évaluation
Trois visioconférences avec les médias centrafricains seront organisées de la façon suivante : l'une avec le Bureau du Procureur, l'une avec les représentants légaux des victimes et l'une avec la représentation légale de M. Bemba.	- Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Articles de presse et relais radio
Mise à la disposition des médias centrafricains (presse écrite, radios, TV) des moyens nécessaires leur permettant de suivre en différé (30 minutes de décalage, via le site internet de la CPI) les deux premiers jours du procès Bemba.	- Emargement de la liste de présence - Revue de presse PIDS/RCA
Chaque semaine d'audience fera l'objet d'un résumé sur support CD et DVD à destination des radios et de la télévision.	Rapport hebdomadaire remis par chacune des radios et par la télévision au bureau extérieur de la CPI à Bangui
Publicité des résumés DVD des deux premiers jours de l'ouverture du procès Bemba; débat interactif pour répondre aux questions des participants.	- Emargement de la liste de présence - Formulaire d'enregistrement des questions - Formulaire d'évaluation